



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

**17<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 22 septembre 2006, à 15 heures  
New York

Présidente : M<sup>me</sup> Al-Khalifa ..... (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Allocution de M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon

**La Présidente** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Îles Salomon.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M Sogavare** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je viens transmettre les salutations du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon. Permettez-moi, tout d'abord, Madame la Présidente, de vous adresser mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Les Îles Salomon sont convaincues que votre direction, vos conseils et vos accomplissements au service du monde entier nous permettront d'œuvrer fructueusement à la réalisation de la paix, du progrès et de la prospérité dans le monde. Vous pourrez, tout au long de votre mandat, compter sur la coopération et l'appui de ma délégation.

Les Îles Salomon profitent également de l'occasion pour saluer et louer votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, dont l'admirable talent nous a permis de mener à bien un certain nombre de mesures de réforme à la suite du Sommet mondial de l'an dernier, avec, en particulier, la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, le lancement de la Stratégie antiterroriste internationale, l'adoption de la résolution sur le développement, la mise en œuvre de la réforme de la gestion, la révision des mandats du Secrétariat et la Déclaration sur le VIH/sida.

Je manquerais à mes obligations si je ne remerciais pas notre Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour ses années de service distingué dans cette institution sans égale. Il a toujours été un catalyseur du changement et s'est distingué en associant son esprit de direction à une vision, à un esprit d'initiative, à la patience, au respect, à la ténacité et à la foi en cette institution. Les Îles Salomon continuent de lui prêter leur appui, ainsi qu'au personnel du Secrétariat. Nous souhaitons au Secrétaire général plein succès dans ses entreprises futures et le remercions sincèrement de ses années de service.

Les Îles Salomon souhaiteraient également se joindre aux autres Membres pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au plus jeune Membre, la République du Monténégro, qui a été admise dans la famille des Nations Unies en juin de cette année. Nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



souhaitons au nouveau pays plein succès et attendons avec intérêt d'œuvrer avec lui au bien commun du monde.

La démocratie demeure la base du système politique des Îles Salomon. Mon gouvernement a accédé au pouvoir il y a quatre mois suite à la septième élection nationale du pays depuis son accession à l'indépendance politique, il y a 28 ans. Nous avons eu la chance de bénéficier du soutien de la Division de l'assistance électorale, du Département des affaires politiques de l'ONU, pour assurer le suivi et la coordination des observateurs internationaux qui ont contrôlé le déroulement de cette élection. Malgré le verdict favorable des observateurs internationaux, un contretemps mineur s'est produit lors de la deuxième partie de l'élection qui a conduit à trois jours d'émeute. Les Îles Salomon considèrent que cet incident équivaut à tirer la sonnette d'alarme et exhortent à faire davantage pour le développement de leur population croissante. Je suis heureux de dire que l'incident est maintenant derrière nous, la stabilité a été rétablie et une commission d'enquête a été créée pour examiner la question.

Les Îles Salomon aimeraient remercier tous ceux qui ont participé au programme d'observation électorale, y compris le Commonwealth, le Forum des îles du Pacifique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Mon gouvernement est allé de l'avant et a mis en place des lois veillant sur l'intégrité qui renforceront le développement du système pluripartite dans les Îles Salomon et apporteront une stabilité politique nécessaire.

Comme de nombreuses jeunes démocraties, les Îles Salomon sont confrontées à des difficultés et mises à l'épreuve. La gouvernance coûte cher et a besoin d'être appuyée pour croître et s'épanouir. Tout le monde a le droit d'avoir une idéologie politique, pas seulement ceux qui en ont les moyens.

La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, dirigée par l'Australie et appuyée par la Nouvelle-Zélande et tous les pays du Forum des îles du Pacifique, vient d'achever sa troisième année. Mon gouvernement a renouvelé le mandat de la Mission régionale d'assistance pour une nouvelle période d'un an devant le succès remporté par la Mission en transformant le pays, jusqu'ici État fragile, en un État stable. Les Îles Salomon ont entrepris de procéder à un examen d'ensemble de la Mission, dans un effort de

renforcement du partenariat existant, avec l'objectif d'élargir la portée et le rôle de la Mission afin qu'elle puisse adopter une démarche davantage axée sur le développement.

Le thème de cette session, « Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement », impose de renouveler les engagements en faveur des partenariats existants entre les pays développés et les pays en développement et offre une occasion de procéder à une réorganisation et de combler le fossé Nord-Sud grâce à un système multilatéral renforcé.

Il y a une semaine seulement, plus d'un quart des Membres les plus vulnérables de l'Organisation des Nations Unies, les pays les moins avancés, se sont réunis ici dans cette salle pour examiner le Programme d'action de Bruxelles. Ces pays ont des besoins particuliers et nécessitent une attention spéciale. Bien que nous nous félicitons de la déclaration publiée par la Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, ce n'est pas la déclaration qui met en œuvre le Programme d'action de Bruxelles, mais plutôt les mesures que nous prenons pour honorer nos obligations et nos engagements internationaux.

Les Îles Salomon sont un pays composé de petites communautés, dispersées sur 900 îles. Les Îles Salomon ne peuvent réaliser le développement durable que par le biais d'un partenariat mondial dans lequel le développement est axé sur les communautés rurales. L'approche retenue doit se conjuguer avec une prise de conscience de l'urgence de la situation et avoir pour objectif commun de doter la population rurale des capacités d'exploiter ses ressources grâce au transfert des technologies pertinentes et de lui permettre ainsi de réaliser ses aspirations économiques.

La forme et l'avenir des relations internationales dépendent de la manière dont nous gérons le changement. Selon Charles Darwin, ce n'est pas l'espèce la plus forte qui survit, ni la plus intelligente, mais plutôt celle qui répond le mieux au changement.

Je suis heureux de noter que l'Organisation des Nations Unies envisage cette année d'accroître sa présence dans la région du Pacifique. Cette approche renforce les relations de l'Organisation des Nations Unies avec ses Membres. À cet égard, les Îles Salomon attendent avec intérêt le reclassement proposé de l'antenne du PNUD à Honiara en un bureau de pays.

Les Îles Salomon notent que la première partie du Document final du Sommet mondial de 2005 promeut le développement rural et agricole. Ma délégation est encouragée par un projet conjoint « PNUD/Fonds d'équipement des Nations Unies » de renforcement du système gouvernemental des provinces et d'investissement dans l'infrastructure et les communications des provinces. Le projet a le mérite de renforcer tous les principes démocratiques et de rapprocher l'État de sa population. Mon gouvernement se tient prêt à contribuer à un projet aussi utile de toutes les manières possibles. Les Îles Salomon appellent tous leurs partenaires à y contribuer et à améliorer la vie d'une population dont les besoins sont négligés depuis longtemps.

Les Îles Salomon suivent avec préoccupation l'évolution de la situation au Moyen-Orient, en particulier en Iraq, au Liban et en Palestine. Il est triste de voir des parents enterrer leurs fils dans un conflit qui fait plus de victimes parmi les enfants que parmi les soldats. Les Îles Salomon s'associent à l'observation du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Jan Egeland, à savoir que quelque chose ne va vraiment pas. Dans des circonstances aussi difficiles, nous devons trouver la force de nous faire confiance les uns aux autres et d'œuvrer inlassablement à trouver un règlement permanent, viable et durable à la crise. Le monde se tourne vers cette Organisation pour qu'elle trouve une solution et nous ne pouvons pas le décevoir. Cela ne peut être fait que si nous sommes prêts à adopter une approche globale dans la recherche d'un règlement permanent à la question du Moyen-Orient, en incluant toutes les parties de la région et en œuvrant dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et par la voie du dialogue et des consultations.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, « nulle réforme de l'Organisation des Nations Unies ne serait complète si le Conseil de sécurité en était exclu » (*A/61/1, par. 161*). Le moment est venu d'équilibrer les réformes en cours en procédant à la réforme du Conseil de sécurité. L'échec du Conseil de sécurité à prendre des mesures – pour différentes raisons politiques – pour contenir certains conflits remet en question son efficacité, étant donné sa responsabilité en matière du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Membres les plus vulnérables de l'Organisation n'ont pas le luxe d'attendre, car les conflits et les conflits potentiels

peuvent s'enraciner. Plus de 5 milliards de dollars ont déjà été dépensés pour les missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies – de l'argent qui serait mieux dépensé pour la promotion du développement.

Ce n'est qu'en augmentant le nombre des membres du Conseil et en l'armant de méthodes de travail améliorées, que nous pourrions en faire un organe véritablement représentatif de l'ensemble des Membres de cette Organisation et responsable devant ceux-ci. Les Îles Salomon aimeraient voir des pays comme le Japon et l'Allemagne devenir membres permanents, ainsi que des puissances nouvelles comme l'Inde et le Brésil.

S'agissant de Taiwan, le refus persistant de l'Organisation, au cours des 13 dernières années, de discuter de la représentation des 23 millions de Taiwanais à l'ONU est un problème extrêmement préoccupant. Cela crée un vide institutionnel dans une Organisation où nous sommes tous censés être égaux. Ma délégation souhaite exprimer sa déception de s'être vue refuser le droit ne serait-ce que d'aborder la question la semaine dernière. Les Îles Salomon estiment que les buts et principes de la Charte des Nations Unies continuent d'être violés à cet égard. Il est temps que cette institution agisse conformément aux règles qui régissent l'attitude et la conduite des Membres et qu'elle organise un débat honnête sur la question. Les Îles Salomon appellent de nouveau l'ONU à reconnaître aux 23 millions de Taiwanais le droit qui est le leur d'être représentés à l'Organisation des Nations Unies. Les Îles Salomon s'inquiètent également des menaces qui pèsent sur la sécurité du détroit de Taiwan. Ma délégation demande à tous les États Membres de donner la priorité à nos intérêts collectifs de préservation de la paix plutôt qu'aux intérêts étroits qui menacent la paix. Les Îles Salomon appellent par ailleurs l'ONU, en tant que responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à offrir sa médiation pour aider la République populaire de Chine, Taiwan et les autres parties intéressées à trouver une solution permanente à cette question.

Cette année, nous allons élire un nouveau Secrétaire général. Les Îles Salomon, en tant que membre du Groupe asiatique, aimeraient voir un Secrétaire général qui s'intéresse à notre sous-région. Depuis 28 ans que les Îles Salomon font partie de cette noble institution, jamais un Secrétaire général ne s'est rendu dans notre partie du monde. Nous aimerions voir

notre futur Secrétaire général s'engager plus étroitement auprès des États Membres situés de l'autre côté du globe.

En ce qui concerne le terrorisme, les Îles Salomon réaffirment une fois de plus leur condamnation de toutes les formes de terrorisme, quelle qu'en soient la forme et la manifestation, partout et à tout moment. Les attentats récents survenus en Inde et dans d'autres parties du monde soulignent le fait que le terrorisme reste une menace pour tous. Les Îles Salomon souhaitent une conclusion rapide de la convention globale contre le terrorisme et se réjouissent que des pourparlers aient été entamés entre le Comité des Nations Unies contre le terrorisme et les États Membres, y compris ceux de la région du Pacifique. Nous espérons que les consultations combleront les lacunes qui existent dans les mécanismes nationaux et qu'elles suivront dans la mesure du possible une logique régionale. J'ai le plaisir d'indiquer qu'avec l'aide de la Nouvelle-Zélande, les Îles Salomon devraient remplir certaines de leurs obligations en matière d'établissement de rapports concernant la lutte contre le terrorisme courant 2007.

*M. Chidyausiku (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.*

Au Sommet mondial de l'an dernier, 170 de nos chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'assumer une participation plus complète des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans le système mondial. L'absence d'accord dans le cadre du Cycle de Doha continue de pénaliser les économies de marché ouvertes des petites îles telles que les Îles Salomon. Nous espérons qu'il sera possible de mobiliser une volonté politique suffisante pour affronter les divergences existantes et mettre en place un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable.

Les Îles Salomon continuent de tirer profit de la coopération Nord-Sud pour soutenir leur croissance. Nous devons aussi poursuivre nos efforts en matière de coopération Sud-Sud. Je note avec satisfaction que des pays en développement comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fourni une assistance bien utile dans les domaines de l'éducation et de la sécurité. Mon gouvernement accorde une attention croissante aux énergies renouvelables, avec l'aide de l'Inde, de Taiwan et de l'Indonésie. Nous espérons qu'avec la coopération de tous nos partenaires, des technologies

adaptées pourront être transférées afin que les communautés aient accès à des sources d'énergie modernes et abordables. À cet effet, le Fonds mondial pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement peuvent réfléchir à des moyens de faciliter ces initiatives. Les Îles Salomon remercient l'Inde, Taiwan, l'Indonésie, la Chine et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU d'avoir permis à des experts des îles du Pacifique de se réunir pour travailler à de tels programmes.

Un certain nombre de possibilités de développement sont apparues depuis le Sommet mondial de 2005. Entre autres choses, une déclaration sur le VIH/sida a été adoptée. Les Îles Salomon aimeraient voir le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme proposer toute une gamme de mesures pour la région du Pacifique, allant de la sensibilisation au traitement. Il est moins coûteux d'investir dans un problème encore limité que de traiter une pandémie déclarée. Les Îles Salomon souhaitent que le Fonds mondial examine de nouveau le projet régional qui a été présenté pour le Pacifique à la sixième session.

Les Îles Salomon notent avec regret que la récente conférence d'examen quinquennal du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects n'est pas parvenue à s'accorder sur un document final. Les Îles Salomon continuent de penser que la cause profonde de la culture des armes qui se fait jour est liée au développement. Au moment quelconque, de telles conférences devront se concentrer davantage sur les questions relatives à la pauvreté dans les pays vulnérables, où la culture des armes est susceptible d'émerger, dans le cadre d'un effort global pour remédier une fois pour toutes au problème.

S'agissant des migrations internationales, dont il a été question lors de la Réunion de haut niveau de la semaine dernière, les Îles Salomon continuent, avec leurs voisins régionaux, de chercher des moyens de gérer les migrations de main-d'œuvre à court terme, tant dans leur sous-région qu'à l'échelle mondiale. Bien qu'il n'ait abouti à rien de concret, le débat régional nous a permis de mieux comprendre la position des États de destination et cela nous permettra, il faut l'espérer, de travailler ensemble à trouver un équilibre. Les Îles Salomon estiment que le facteur d'attraction du Sud au Nord est naturel et qu'il crée

une situation où tout le monde est gagnant, en cela que le Sud fournit aux économies du Nord la main-d'œuvre dont elles ont besoin pour continuer de croître et en retire en même temps un avantage financier.

L'Organisation des Nations Unies offre aux États Membres la possibilité de devenir des citoyens du monde responsables. Les Îles Salomon aimeraient que les procédures de recrutement pour les missions aient lieu à l'échelon national. En outre, nous envisageons sérieusement de prendre part à certaines missions de police civile de l'ONU.

Enfin, une Organisation des Nations Unies réformée et renforcée représente notre espoir le plus solide d'un avenir meilleur. Les Îles Salomon réaffirment leur engagement à œuvrer dans le cadre de la coopération internationale pour relever les défis qui se posent aujourd'hui dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Redley Killion, Vice-Président des États fédérés de Micronésie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président des États fédérés de Micronésie.

*M. Redley Killion, Vice-Président des États fédérés de Micronésie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Redley Killion, Vice-Président des États fédérés de Micronésie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Killion** (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je suis honoré et reconnaissant de prendre la parole devant l'Assemblée générale en cette soixante et unième session et, ce faisant, je m'associe aux autres Membres pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession historique à la présidence de cet organe. Vous pouvez compter sur le plein soutien de mon pays. Nous sommes persuadés que sous votre direction, l'Organisation naviguera en toute sécurité parmi les défis qui l'attendent. Je voudrais également

rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour la manière dévouée avec laquelle il a conduit l'Organisation tout au long de l'année passée.

Tout récemment, les pays insulaires du Pacifique ont perdu l'un de leurs dirigeants. Les États fédérés de Micronésie sont profondément attristés par le décès du Roi Tupou IV, du Royaume des Tonga. Nous exprimons nos sincères condoléances au peuple et aux dirigeants des Tonga en cette période de deuil national et nous leur souhaitons plein succès alors qu'un nouveau dirigeant prendra la relève.

Nous avons parfaitement conscience de l'ampleur des tâches qu'il reste à accomplir pour appliquer les mesures de réforme de l'Organisation. Nous sommes toutefois encouragés par les importantes réalisations obtenues à ce jour depuis l'adoption du Document final du Sommet mondial de l'année dernière. L'ONU a fait de grands pas en avant, notamment avec la création du Conseil des droits de l'homme, le lancement de la Commission de consolidation de la paix et l'adoption de la résolution sur la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

La réforme du Conseil de sécurité devrait rester un point de l'ordre du jour de haute priorité. Mon pays tient à réaffirmer sa position déjà exprimée les années précédentes. Nous appuyons un Conseil de sécurité restructuré qui reflète les réalités de la société internationale. Pour que le Conseil soit efficace et que ses travaux soient utiles, il faut améliorer ses méthodes de travail et accroître le nombre de ses membres, à la fois permanents et non permanents. Nous devons donner un nouvel élan au processus de réforme et nous efforcer, dans un esprit ouvert, de trouver de nouveaux moyens de mener à bien la réforme institutionnelle de l'ONU.

Il est reconnu que les petits États insulaires en développement du Pacifique, tels que mon pays, comptent parmi les plus vulnérables et ne peuvent que tirer profit d'une ONU efficace et moderne. C'est pour cette raison que nous plaçons de grands espoirs dans les réformes pertinentes. Nous espérons que ces réformes nous permettront de réaliser plus facilement les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les autres engagements internationalement convenus que, si nous sommes laissés à nous-mêmes, nous ne pourrions pas atteindre même avec les meilleures intentions et les meilleurs efforts.

Nous sommes donc heureux et reconnaissants de la décision de créer de nouveaux bureaux des Nations

Unies dans notre région du Pacifique, et notamment dans mon pays. Associée au contexte de réforme générale de l'Organisation, la présence de ces bureaux bénéficie à la fois à l'ONU et à nos peuples à divers titres, y compris grâce à une coordination efficace de la fourniture de l'assistance et des services dont il est tant besoin.

Mon pays, doté d'une vaste zone économique exclusive, attache une grande importance au développement durable et à la conservation des ressources et de l'écosystème marins. Conformément à cette priorité, nous avons uni nos forces avec certains des pays voisins pour demander un moratoire immédiat et une interdiction totale de la pêche au chalut de fond. L'Organisation ne doit pas fermer les yeux devant des activités qui n'entraînent de gains commerciaux que pour quelques-uns aux dépens de l'intégrité de l'écosystème qui permet à nos peuples de subsister, en particulier ceux qui vivent dans les zones largement reconnues comme vulnérables. Nous invitons la communauté internationale à se mobiliser et à soutenir l'arrêt de la pêche au chalut de fond et des autres activités qui détruisent l'environnement et sont dommageables à l'écosystème marin.

Il a été clairement prouvé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et par d'autres organisations scientifiques hautement respectées que le climat de la Terre est en train de subir des changements nuisibles en raison de notre économie fondée sur les combustibles et des émissions de gaz à effet de serre. Ces dix dernières années seulement, nous avons assisté à des destructions sans précédent dues à des phénomènes climatiques extrêmes. La magnitude, l'intensité et la fréquence croissantes des typhons, des ouragans et d'autres catastrophes naturelles, notamment la fonte et la disparition des glaciers à un rythme jusqu'alors inconnu, sont directement liées aux activités humaines. Cette situation exige à l'évidence un régime suivant Kyoto plus robuste.

Nation insulaire composée essentiellement d'îles de très faible altitude et de vastes zones côtières, les États fédérés de Micronésie sont vulnérables à l'impact négatif du changement climatique. Exposés aux effets de phénomènes climatiques extrêmes, nos moyens de subsistance et nos traditions de peuple insulaire, en fait toute notre civilisation, n'ont jamais connu une telle menace.

Par une triste ironie, ce sont ceux d'entre nous qui contribuent si peu au changement climatique et à la montée du niveau de la mer qui sont les premiers à en supporter les conséquences. Face à cette réalité, les États fédérés de Micronésie continueront de plaider en faveur d'une action mondiale concertée pour atténuer l'impact négatif du changement climatique, tenant compte du principe de la responsabilité commune mais différenciée.

Si les mesures à prendre pour s'adapter à cette situation exigent des actions nationales, le principe du « pollueur payeur » doit s'appliquer. C'est pourquoi ceux qui polluent devraient prendre en charge une partie des coûts des mesures d'adaptation, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

Le développement durable reste une priorité principale pour les petits États insulaires en développement comme les États fédérés de Micronésie. Mais ils ne peuvent le mener à bien seuls. Notre développement requiert encore une aide publique au développement de la part des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Toutefois l'aide publique au développement à elle seule n'est pas suffisante. Les propositions actuelles en faveur d'investissements étrangers directs plus vigoureux et de partenariats de développement efficaces, entre autres, devraient se traduire par des actions concrètes, car ce sont des composantes cruciales du développement durable.

Les petits États insulaires en développement continuent de placer leurs espoirs dans la Stratégie de Maurice qui représente le schéma de leur développement durable. Mais à quoi sert la Stratégie si l'appui nécessaire à sa mise en œuvre ne se matérialise pas? La communauté internationale doit fournir cet appui, qui devrait comprendre un accès facilité et amélioré aux ressources existantes et, lorsqu'il convient, l'allocation de ressources financières spécifiques. Pour que la Stratégie de Maurice soit efficace et utile, elle doit être intégrée à tous les processus des Nations Unies, y compris celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Outre la Stratégie de Maurice, nous appuyons les principes de la Société de l'information et de la Communauté des démocraties, qui sont vitaux pour notre progrès au niveau national. Nous nous efforçons de trouver de l'aide pour formuler notre plan national sur les technologies de l'information et de la

communication et pour accéder aux connexions à haut débit, qui, nous le croyons, nous permettront de surmonter les obstacles à notre développement liés à la configuration géographique de notre pays insulaire.

La dépendance de l'énergie fossile est un obstacle à notre développement durable. Pour l'atténuer et pour éviter que le modèle économique fondé sur les combustibles ne se perpétue, le Gouvernement a fait des énergies renouvelables une priorité, y voyant la voie à suivre. Je réitère donc l'appel lancé par de nombreux petits États insulaires en développement, dont le mien, en faveur d'une accélération des efforts visant à développer, utiliser et distribuer aux petits États insulaires en développement les technologies liées à l'énergie renouvelable. Nous continuerons de nous tourner vers la communauté internationale, notamment nos partenaires de développement, pour faire en sorte que ces technologies soient efficacement transférées et mises en place.

Le terrorisme touche tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres. Les États fédérés de Micronésie condamnent, dans les termes les plus forts, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Détruire des vies innocentes est absolument injustifiable, quels qu'en soient les motifs.

En conséquence, nous demandons une fois de plus à l'Organisation des Nations Unies de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir le terrorisme et s'attaquer à ses racines profondes. Alors que nous mettons tout en œuvre pour assumer nos responsabilités et respecter les obligations qui nous incombent en vertu des résolutions adoptées par les Nations Unies pour lutter contre le terrorisme, nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale pour poursuivre plus efficacement notre lutte contre ce fléau.

Dans cet esprit, nous tenons à saluer les efforts qui ont abouti au récent cessez-le-feu au Liban. Nous espérons que celui-ci aboutira à une paix durable pour les peuples israélien et libanais et que la dynamique engagée permettra de parvenir à un règlement du conflit israélo-palestinien. Le peuple israélien a le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, libéré de la peur du terrorisme. Le peuple palestinien, quant à lui, a le droit d'avoir son propre État et de coexister dans la paix avec ses voisins.

Les États fédérés de Micronésie sont préoccupés par les menaces que la prolifération nucléaire fait peser sur la stabilité régionale et sur la paix et la sécurité

internationales. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour traiter ce problème.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général sortant, S. E. M. Kofi Annan, pour la façon remarquable dont il a dirigé cette Organisation ces 10 dernières années. Mon pays lui exprime toute sa gratitude et lui présente ses meilleurs vœux pour l'avenir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président des États fédérés de Micronésie pour la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Redley Killion, Vice-Président des États fédérés de Micronésie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

**M. Gül** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement la Présidente de l'Assemblée générale. Bien que l'émancipation des femmes figure de longue date parmi les priorités de l'Organisation des Nations Unies, aucune femme n'a occupé ce poste depuis près de 40 ans. Son élection est donc pour nous une source de courage et nous lui offrons tous nos vœux de réussite.

Je souhaite également remercier le Président de la soixantième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Jan Eliasson. Le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), qui traite des défis de notre époque, est le fruit commun de nos travaux et de ses efforts inlassables. Ses conseils avisés nous ont permis de progresser sur les questions urgentes liées à la réforme. La Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme constituent le résultat le plus saillant de ces efforts.

En outre, j'ai le plaisir tout particulier de rendre un hommage sincère à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont le nom continuera de nous inspirer chaque fois que nous penserons à son dévouement pour la paix et la stabilité dans le monde et aux efforts qu'il a déployés sans relâche pour réformer cette Organisation.

Les combats et destructions massives au Liban ont mis à rude épreuve notre foi dans l'ONU. Les États

membres ont finalement manifesté leur détermination. Dès le début, la Turquie a participé activement aux efforts diplomatiques et a pris sa place à l'avant-garde des efforts internationaux déployés pour mettre fin à ce bain de sang. Parallèlement, nous avons maintenu des contacts étroits avec toutes les parties au conflit. Pendant toute cette période, nous avons fourni une aide humanitaire aux populations libanaises et avons aidé à l'évacuation d'urgence de quelque 10 000 ressortissants étrangers.

Nous avons appuyé l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui représente une avancée majeure. Toutefois, compte tenu des nombreux défis qui restent à relever, il ne s'agit que d'un premier pas vers la pacification et la stabilisation de la région. Nous avons décidé de contribuer à la mise en œuvre de la résolution, qui vise à rétablir la souveraineté politique du Gouvernement libanais.

En effet, nous devons tenter de saisir la chance que constitue la résolution 1701 (2006). Nous espérons que son esprit se traduira par une perspective politique élargie pour la région toute entière. Les événements tragiques qui ont frappé le Liban devraient une nouvelle fois apporter la preuve que l'unilatéralisme n'est pas une réponse et que l'usage de la force n'est pas une solution. De même, ces événements ont montré à tous que la question de la Palestine était au cœur des problèmes du Moyen-Orient.

Cette question ne se limite pas à un simple conflit entre deux pays. Il s'agit d'un problème qui coûte cher à tout le monde et qui a d'immenses effets secondaires au niveau international. La persistance de ce problème sert de justification à l'extrémisme dans le monde. En conséquence, le progrès vers une paix durable au Moyen-Orient aura des incidences positives sur de nombreux autres problèmes.

Nous constatons que chacun a tiré les enseignements des événements survenus au Liban. Au lendemain de cette tragédie, le climat est devenu propice à une nouvelle initiative de paix. Il est temps de renouveler nos efforts pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous lançons un appel sincère à toutes les parties et à la communauté internationale pour qu'elles ne laissent pas passer cette chance. Nous avons maintenant besoin d'une direction politique forte et déterminée pour nous mener sur la voie de la paix.

Nous ne devons pas oublier que le sentiment croissant d'injustice lié au problème du Moyen-Orient creuse le fossé culturel. Nous ne pouvons laisser les événements survenus dans la région compromettre les

perspectives d'harmonie culturelle que nous nous efforçons tant de construire. Nous pensons que l'harmonie du monde passe nécessairement par une meilleure compréhension entre les cultures. C'est précisément la raison pour laquelle les Premiers Ministres turc et espagnol ont coparrainé l'initiative Alliance des civilisations lancée par le Secrétaire général, dont l'objectif est de mettre en lumière les éléments qui unissent nos différentes sociétés autour de notre humanité commune.

Le Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations remettra bientôt au Secrétaire général un rapport détaillé prévoyant des mesures concrètes et pratiques pour améliorer le dialogue interculturel. C'est manifestement ce dont le monde a besoin aujourd'hui. En conséquence, nous espérons que les États Membres appuieront fermement et sincèrement cette initiative.

Nous devons en effet agir de manière responsable, et ce d'où que nous venons – de l'Est ou de l'Ouest –, quelles que soient notre religion ou nos traditions. Dans un monde où les informations circulent désormais à la vitesse de la lumière, nous devons nous garder de toute déclaration ou de tout acte qui pourrait être mal interprété et faire le jeu des extrémistes. De même, ce sens des responsabilités doit guider nos réactions. Ainsi, nous demandons à chacun d'agir avec discernement, dans l'intérêt supérieur de l'humanité.

Alors que nos débats se concentrent sur le Moyen-Orient, nous ne devons pas oublier l'Iraq, où il est urgent de bâtir une société démocratique et prospère exempte de toute violence ethnique et sectaire. Je tiens à rappeler que cette violence est responsable de la mort d'un nombre impressionnant de personnes. Nous devons tous aider les Iraquiens à forger un consensus national et à surmonter leurs divergences par le dialogue et des processus démocratiques. C'est aux Iraquiens eux-mêmes qu'il incombe, en premier lieu, d'agir en ce sens.

Tout au long de l'année écoulée, le terrorisme a continué de tuer des innocents. Le monde prend de plus en plus conscience du fait que les auteurs de ces actes terroristes ne peuvent prétendre à aucune indulgence. Il n'y a pas de place pour les deux poids deux mesures, et nous ne devons faire aucune différence entre les terroristes. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit le fait que le terrorisme, vieille méthode de coercition, n'a aucun lien avec une culture ou une

religion particulière. Nous devons aussi veiller à ne pas associer une religion quelconque avec le terrorisme.

En votant en faveur du Règlement global du problème de Chypre des Nations Unies au référendum d'avril 2004, les Chypriotes turcs ont répondu positivement aux attentes de la communauté internationale. En dépit des efforts sincères et intenses du Secrétaire général, la partie chypriote grecque a rejeté ce plan. Malgré ce rejet, la partie turque demeure attachée à un règlement juste, pacifique et global de la question chypriote, fondé sur les paramètres bien établis qui ont été déterminés par la mission de bons offices du Secrétaire général. La Turquie et la République turque de Chypre-Nord continuent d'appuyer vigoureusement cette mission du Secrétaire général. En fait, l'ONU représente la seule base solide qui pourrait nous aider à assurer une paix durable, la coopération et la prospérité pour tous les habitants de l'île de Chypre. La partie turque conserve encore l'espoir que les dirigeants chypriotes grecs appuieront la vision d'un nouveau partenariat fondé sur l'égalité politique avec leurs homologues, les Chypriotes turcs. Les Chypriotes turcs ont déjà donné leur appui à l'accord du 8 juillet et leur assentiment aux suggestions de l'ONU visant à appliquer cet accord en temps voulu. Il devrait y avoir des négociations en bonne et due forme sur les questions de fond entre les deux dirigeants de l'île. Notre proposition du 24 janvier 2006 en faveur de la levée simultanée de toutes les restrictions concernant l'île reste valable. En cette période, vivre sous des restrictions imposées injustement défie la raison. Il est temps que les Chypriotes turcs s'intègrent dans l'économie mondiale. Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle réponde à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de mettre fin à l'isolement continu des Chypriotes turcs, qui n'a aucune base juridique ni morale.

La Turquie touche au centre de la plupart des questions qui préoccupent la communauté internationale, lesquelles figurent naturellement en tête de l'ordre du jour de mon pays en matière de politique étrangère. Notre objectif est de créer des conditions propices à l'établissement d'une paix durable et de renforcer la coopération en faveur de l'intégration dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, nos relations avec nos voisins continuent d'être diversifiées. Nous pensons que nos relations de bon voisinage avec la Grèce renforceront la coopération, la

stabilité et la prospérité dans les Balkans et dans la Méditerranée orientale.

De même, nous avons préparé plusieurs initiatives régionales. Nous participons aux missions de maintien de la paix et de police dans le monde. Ces objectifs plus généraux expliquent notre diplomatie active, particulièrement dans des régions comme les Balkans, le Moyen-Orient et le Caucase, qui entourent la Turquie. Dans tous ces cas, nous œuvrons pour détourner les conflits directs et pour consolider la stabilité. Nous nous efforçons d'éteindre les feux de la discorde et de cultiver la réconciliation. Nous nous sommes engagés en faveur de processus politiques et de solutions diplomatiques, et nous sommes à l'avant-garde des activités de relèvement, de reconstruction et d'assistance après les conflits.

Les Balkans traversent une période de profonde transformation. Pour ne pas avoir à revivre les douleurs et souffrances des années 90, nous devons veiller sur la paix. Nous devons favoriser l'édification de structures étatiques viables en Bosnie-Herzégovine. Nous devons également promouvoir une transition pacifique au Kosovo. Nous accueillons chaleureusement le Monténégro, nouvel État Membre de l'ONU.

Les conflits gelés dans le Caucase exigent également notre attention immédiate. Le règlement du conflit du Haut-Karabakh, sur la base de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, est d'une importance fondamentale pour la paix et la prospérité dans la région. Nous aimerions que cette région devienne une zone de prospérité fondée sur la coopération.

Nous continuerons d'appuyer le processus politique et l'effort de reconstruction en Afghanistan. Outre notre importante participation à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, la Turquie met en place une équipe de reconstruction provinciale dans la province afghane de Vardak. La Turquie continuera à être active dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement en Afghanistan.

S'agissant de la question du Cachemire, nous continuons d'encourager les parties concernées à œuvrer en faveur d'une solution juste et durable au problème par le biais du dialogue.

Nous sommes en faveur de la réforme à un moment où la transparence, la primauté du droit, l'égalité des sexes, la bonne gouvernance et les valeurs communes similaires ne peuvent plus être refusées aux

populations, surtout à une ère de communications mondialisées telle que la nôtre.

Les efforts de la Turquie ne se limitent certes pas à son voisinage immédiat. Ayant consolidé notre position parmi les économies les plus performantes du monde, nous souhaitons enrichir et améliorer nos relations avec des régions plus distantes. Notre objectif est de renforcer nos relations bilatérales avec l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie de l'Est et le Pacifique. Nous sommes engagés activement dans les efforts visant à résoudre les problèmes du continent africain, ayant ouvert des bureaux locaux de l'Agence turque de coopération internationale à Addis-Abeba et à Khartoum pour aider à coordonner cet effort plus vaste sur le continent africain. D'autres bureaux suivront. La Turquie a été reconnue par le Programme alimentaire mondial comme l'un des principaux fournisseurs d'aide alimentaire en Afrique. La Turquie contribue également à cinq missions de l'ONU et deux missions de l'Union européenne en Afrique.

Le sort de l'Afrique est notre destinée commune, et nous ne pouvons donc pas demeurer indifférents aux graves difficultés du continent. Nous ne pouvons pas laisser tomber l'Afrique. Nous appelons les nantis du monde à aider ce continent à réaliser ses véritables potentialités.

Ayant examiné nos activités au sein de l'ONU, nous avons choisi quelques domaines prioritaires pour notre travail. Il s'agit des questions liées au développement, aux opérations de maintien de la paix, au renforcement des activités de consolidation de la paix, aux opérations humanitaires et de secours, à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et au renforcement de la sécurité énergétique mondiale en créant des voies de communication sûres.

La Turquie est convaincue qu'il est nécessaire de coopérer au niveau international pour assurer un développement respectueux de l'environnement et durable sur le plan social. Nous devons mieux répondre aux besoins des pays en développement, particulièrement dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'élimination des maladies infectieuses, de la réduction des taux de mortalité infantile et de l'amélioration de la santé maternelle. Si nous ne parvenons pas à créer des chances égales pour les femmes et à dispenser une éducation aux enfants, rien de tout cela ne pourra être réalisé.

Je suis heureux de dire que la Turquie est en train de devenir un important pays donateur. L'année

dernière, l'aide publique au développement de la Turquie a atteint 600 millions de dollars des États-Unis. Ce chiffre ne reflète pas la contribution du secteur privé turc, qui est presque aussi importante. À cet égard, nous allons continuer d'accroître nos contributions aux différents fonds et programmes de l'ONU au service des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

*La Présidente assume à nouveau la présidence.*

Ces deux dernières années, nous avons fait campagne pour un siège au Conseil de sécurité pour la période 2009-2010. La Turquie n'a pas siégé au Conseil depuis 1961. C'est une anomalie. Nous pensons que, dans un esprit de rotation équitable, il est plus que temps que nous y soyons représentés. L'élection de la Turquie enrichirait les travaux du Conseil de sécurité de manière particulièrement importante. Nous ferons peser nos attributs uniques sur les travaux du Conseil. Notre élection apportera de nouveaux aperçus et perspectives à un moment où l'Organisation acquiert une pertinence croissante s'agissant de réaliser les justes espérances de l'humanité.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Luxembourg.

**M. Asselborn** (Luxembourg): Voici deux ans, à cette même tribune, j'avais cité, en conclusion de mon propos (voir A/59/PV.10), ces vers célèbres du poète espagnol Antonio Machado :

« Voyageur, le chemin  
C'est les traces de tes pas  
C'est tout, voyageur;  
Il n'y a pas de chemin,  
Le chemin se fait en marchant  
Le chemin se fait en marchant. »

Depuis lors, que de chemin parcouru! En effet, l'ouverture de cette soixante et unième session de l'Assemblée générale est tout d'abord pour nous l'occasion de jeter un regard rétrospectif pour mesurer les avancées que nous avons pu réaliser, en particulier depuis le Sommet mondial de septembre 2005, mais également pour essayer d'évaluer le parcours qu'il reste à réaliser pour mettre en œuvre les nobles ambitions définies d'un commun accord voici un an dans cette salle, qui voit se rassembler chaque année ce

véritable « parlement des nations ». C'est à cette occasion historique que nous avons réaffirmé avec force que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les piliers du système des Nations Unies et constituent les axes essentiels d'un ordre mondial plus juste et plus pacifique.

Un an plus tard, qu'avons-nous réalisé et comment ces progrès peuvent-ils être analysés au regard de ce test qu'est la réalité effective des choses, l'évolution d'une situation internationale complexe et en perpétuel devenir?

Lorsque nous promenons notre regard sur la situation actuelle, nous devons constater que zones d'ombre et raisons d'espérer coexistent, même si une note d'inquiétude certaine doit être relevée. Plus que jamais, le Moyen-Orient reste traversé par des tensions politiques, militaires, socioéconomiques et culturelles profondes, dont les affrontements militaires sur la terre libanaise et les bombardements dans le nord d'Israël n'ont offert que l'exemple le plus récent. Un mois de guerre a laissé derrière lui un terrible héritage de morts et de blessés, de destruction et de contamination par les mines et les engins non explosés, tout comme des conséquences économiques majeures. Mon pays s'est immédiatement associé aux efforts internationaux de solidarité. La conférence de Stockholm a permis de coordonner le soutien international et d'avancer vers la reconstruction, sous l'égide des Nations Unies et du Gouvernement libanais.

Mais au-delà de cette réaction immédiate, une fois l'arrêt des hostilités obtenu – tardivement, il est vrai – il convient désormais de consolider le cessez-le-feu et de construire les bases d'un processus politique durable, dont la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité définit les principaux éléments. Comme l'a encore confirmé il y a quelques jours, à cette tribune, la Présidente en exercice du Conseil européen, M<sup>me</sup> Tarja Halonen (voir A/61/PV.10), l'Union européenne est prête à jouer pleinement son rôle dans ce contexte. Déjà les contributions européennes – auxquelles mon pays a tenu à participer – constituent ce que le Secrétaire général Kofi Annan a appelé « l'épine dorsale » de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) renforcée.

De même, la tâche d'appuyer l'émergence d'un Liban pleinement souverain et indépendant, qui exerce sa souveraineté et le monopole de la force armée sur l'ensemble de son territoire, doit être menée à bien;

tous les acteurs régionaux doivent contribuer à ce processus. En obtenant la levée du blocus du Liban et en abordant de manière concrète la question des prisonniers, le Secrétaire général a jeté les bases d'une solution durable. Nous le félicitons pour son action efficace.

Ayant pu me rendre voici quelques jours à Beyrouth, à Tel-Aviv et à Ramallah, je me suis encore une fois rendu compte sur place à quel point l'absence d'une paix véritable dans cette région affecte négativement les populations civiles, en particulier dans les territoires occupés, où la situation humanitaire se détériore de jour en jour. Je me suis aussi rendu compte à quel point les logiques de l'affrontement, de la violence et du désespoir tendent à se répandre et à s'enraciner. C'est cet engrenage funeste qu'il s'agit d'enrayer. Plus que jamais, il est évident qu'il ne saurait y avoir de solution militaire ni de solution unilatérale aux conflits persistants dans la région.

Le 15 septembre, tous les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont réitéré leur plein appui à la recherche de solutions négociées. Ils ont salué l'annonce par le Président Abbas quant à un accord relatif à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, tout en exprimant l'espoir que le programme d'un tel gouvernement reflètera les principes du Quatuor. Voici deux jours, nous le savons, le Quatuor a également pris cette position à son compte.

Les tensions persistantes au Moyen-Orient ne doivent cependant pas nous faire détourner notre attention de l'Afrique, ce continent frappé par les fléaux de la pauvreté, de la maladie, des affrontements armés, mais aussi, en même temps, cette terre d'espoir dotée d'une extraordinaire vitalité et créativité. Alors que conflits intérieurs et crises internationales subsistent, trop nombreux, en maints endroits d'Afrique – citons la Côte d'Ivoire, le Soudan, notamment dans la région du Darfour où une crise humanitaire de grande ampleur menace, la Corne de l'Afrique, d'autres encore – des signes d'espoir, certes parfois fragiles, peuvent être relevés dans les pays aussi divers que le Libéria, la Sierra Leone ou encore en République démocratique du Congo, où un processus électoral d'une ampleur sans précédent est en train de se poursuivre avec le soutien massif, entre autres, des Nations Unies et aussi de l'Union européenne.

L'Union africaine joue, elle aussi, un rôle croissant et positif dans la gestion des crises sur le continent africain, à l'instar de son action au Darfour à travers la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Il est essentiel que cette action cruciale puisse être rapidement reprise et relayée par le déploiement d'une mission des Nations Unies élargie, telle que prévue dans la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité.

Avec la création et la mise en place, voici quelques mois, de la Commission de consolidation de la paix, un autre engagement du Sommet mondial a été traduit dans les faits. L'Organisation des Nations Unies dispose désormais d'un instrument innovant pour gérer les situations d'après-conflit, afin d'assurer une transition optimale du maintien de la paix et de la prise en compte de l'urgence humanitaire vers la reprise du processus de développement. Souhaitons donc beaucoup de succès à ce nouvel organe qui suscite de grands espoirs partout dans le monde.

Avant de quitter le thème de la paix et de la sécurité, je ne voudrais pas omettre d'aborder brièvement deux sujets qui ont un impact majeur à cet égard, un impact horizontal, à savoir le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

S'agissant du fléau du terrorisme, une action décidée et concertée au plan régional et international s'impose évidemment. Je ne peux qu'exprimer ma satisfaction devant le fait que, dans les tout derniers jours de la soixantième session, sous l'impulsion énergique du Président Jan Eliasson – dont je voudrais ici saluer l'action – l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU (résolution 60/288). Cette Stratégie doit agir tant sur les conditions propices à la propagation du terrorisme que sur la prévention et l'action contre le terrorisme, y compris à travers les divers organes de l'ONU, tout en garantissant le respect des droits de l'homme et des règles de l'état de droit. Comme les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne l'ont déclaré voici quelques jours, cette dernière considération s'applique en particulier au traitement de tous les détenus, comme à la problématique des lieux de détention secrets.

Le dossier de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue à susciter de vives inquiétudes sur le plan international. L'attitude et les activités de la Corée du Nord en

matière de prolifération nucléaire ont mené le Conseil de sécurité à adopter récemment à l'unanimité la résolution 1695 (2006).

Autre sujet d'inquiétude, l'Iran. Le Conseil de sécurité a défini dans sa résolution 1696 (2006) les principaux paramètres qui orientent l'attitude à l'égard du dossier nucléaire iranien de la communauté internationale et de l'Union européenne, qui est depuis plus de deux ans en discussion avec l'Iran. C'est en donnant suite à ces demandes, notamment la suspension de toute activité d'enrichissement, que des négociations en vue de la conclusion d'un accord global pourront être engagées et que la confiance pourra être restaurée.

Le Document final du Sommet (résolution 60/1) a mis un accent particulier sur la dimension du développement qui affecte directement le sort de milliards d'êtres humains. Si 2005 a été l'année des grands engagements en faveur du développement avec le Sommet du Groupe des Huit de Gleeneagles et la décision de l'Union européenne, intervenue sous la présidence luxembourgeoise, d'atteindre le seuil des 0,7 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement dès 2015, l'année 2006 a été l'année de la mise en œuvre, avec en particulier l'adoption de la résolution 60/265, qui définit désormais le consensus international en la matière.

Le Luxembourg, pour sa part, continue à s'honorer de sa participation au club – malheureusement encore trop restreint – des pays ayant atteint l'objectif de 0,7 %, puisque nous avons consacré 0,82 % de notre RNB à l'aide publique au développement en 2005, en attendant d'atteindre 1 % dans les années à venir.

La réunion du début de la semaine consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés a encore une fois montré que la mise en place d'un véritable partenariat pour le développement reste une tâche prioritaire et urgente. Malheureusement, ceci reste aussi vrai en ce qui concerne l'action internationale contre le VIH/sida, à laquelle une réunion de haut niveau a été consacrée au mois de juin.

Soucieux d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide au bénéfice des plus démunis, mon pays attend avec beaucoup d'intérêt les résultats du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système qui seront rendus publics dans les mois à venir. Plus que jamais, la formule selon laquelle « le

développement est l'autre nom de la paix » reste d'une actualité brûlante.

En septembre 2005, les participants au Sommet ont reconnu de manière solennelle que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont liés et se renforcent mutuellement. En vue de renforcer le dispositif international en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, l'Assemblée générale a décidé, en mars de cette année, de remplacer l'ancienne Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme. Alors que la première session du nouveau Conseil a permis de réaliser un certain nombre d'avancées importantes sur le plan normatif, il importe désormais de consolider sa mise en place, en le dotant de l'ensemble des moyens et instruments – dont les procédures spéciales – qui lui permettront de promouvoir la cause des droits de l'homme et de réagir rapidement et efficacement aux situations spécifiques de violations graves des droits de l'homme.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que se féliciter de la conclusion récente des négociations sur une convention relative aux droits des personnes handicapées et exprimer l'espoir que cet instrument important pourra être adopté au cours de l'automne par cette Assemblée générale. Autre innovation significative adoptée par le Sommet l'année dernière, la notion de « responsabilité de protéger » en cas de génocide, de crime de guerre, de purification ethnique ou de crime contre l'humanité, doit trouver son application dans le cadre des critères et conditions définis dans le Document final du Sommet pour devenir progressivement une norme incontestée qui puisse guider l'action de la communauté internationale lorsque la situation l'exige.

Si la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les trois piliers fondamentaux sur lesquels reposent les Nations Unies, ces valeurs fondamentales ne peuvent se concrétiser et s'exprimer pleinement dans la réalité qu'à travers un système multilatéral performant et crédible. Le multilatéralisme, évidemment, ne doit pas rester un vain mot. À la lumière des récents événements survenus au Moyen-Orient, aucune nation sur Terre, grande ou petite, ne peut désormais échapper au constat que le multilatéralisme offre le seul cadre viable à la recherche de solutions aux conflits et aux menaces qui nous guettent.

Il est de notre responsabilité de doter ce système multilatéral des moyens adéquats pour exécuter ses principales missions. Nous devons également veiller à ce que les procédures de travail et de décision de nos organes soient définies et agencées de manière à obtenir le meilleur rendement et une performance qui réponde mieux aux attentes légitimes des États Membres. La recherche d'un meilleur rapport coût-efficacité au bénéfice de nos populations doit être un objectif partagé par tous les États Membres, grands ou petits, du Nord comme du Sud. La crédibilité, voire peut-être la survie, du multilatéralisme comme méthode de gestion des grands problèmes communs de l'humanité est à ce prix.

Quelques progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée en matière de réforme de la gestion administrative et financière, mais beaucoup reste à faire et nous devons nous unir pour mener à bien une réforme indispensable pour faire de nos Nations Unies un instrument pleinement adapté aux défis graves et multiples de ce XXI<sup>e</sup> siècle qui débute.

Dans ce contexte, nous ne pouvons négliger l'organe auquel la Charte des Nations Unies réserve un rôle principal en matière de sauvegarde et de préservation de la paix et de la sécurité internationales, à savoir le Conseil de sécurité. Depuis un grand nombre d'années, les voies et moyens permettant de renforcer la légitimité et l'efficacité de cet organe primordial font l'objet de discussions approfondies, sans que pour autant des progrès notables aient pu être discernés. Pour notre part, nous restons convaincus qu'une réforme du Conseil de sécurité est indispensable. Celle-ci doit être réalisée tant afin de renforcer son caractère représentatif à travers une augmentation du nombre de ses membres à la fois permanents et non permanents – sans pour autant alourdir son fonctionnement par l'attribution du droit de veto – qu'afin d'améliorer ses règles de fonctionnement pour augmenter l'efficacité et la transparence de ses travaux et, partant, d'augmenter la légitimité de son intervention.

Je souhaiterais terminer, en évoquant la figure de celui qui nous a guidés, celui qui nous a fourni les points de repère, comme il a guidé cette Organisation depuis 10 ans. Je veux bien sûr parler de notre Secrétaire général Kofi Annan. Même s'il reste encore quelque temps avant l'échéance de son mandat et que, j'en suis sûr, il entend encore réaliser nombre de missions importantes d'ici là, il m'importe de lui rendre dès à présent hommage et de le remercier pour

l'œuvre accomplie au cours d'une vie consacrée au service de cette Organisation.

Le pays que j'ai l'honneur de représenter ici, le Luxembourg, entend également à l'avenir être partie prenante de la vie et du devenir de cette Organisation, qui continue, plus de 60 ans après sa création, de représenter un noble idéal et un espoir pour des millions et des millions d'hommes et de femmes. Le Luxembourg souhaite se mettre au service de cet idéal et de la communauté internationale et assumer sa part de responsabilité dans ce cadre. Voilà pourquoi, nous avons décidé, il y a cinq ans, de présenter notre candidature à un siège non permanent du Conseil de sécurité pour 2013-2014. Membre fondateur de l'ONU, qui n'a pourtant jamais siégé au sein de cet organe, le Luxembourg conçoit cette candidature comme une expression nouvelle de son engagement envers les objectifs et les principes de la Charte : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme et un système multilatéral efficace.

Il nous faut persévérer, malgré les difficultés, malgré les obstacles, à travers le dialogue et la diplomatie, à modeler une Organisation des Nations Unies digne de nos attentes. Et en cela, soyons inspirés par cette réflexion du grand Michel-Ange qui disait : « Le plus grand danger n'est pas que notre but soit trop élevé et que nous le manquions, mais qu'il soit trop bas et que nous ne l'atteignons. »

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le cheikh Khalid bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

**Le cheikh Al-Khalifa** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de vous exprimer mes sincères félicitations, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Cette nomination reflète la confiance que place la communauté internationale en vos capacités diplomatiques, qui contribueront à assurer le succès de cette session importante.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes remerciements sincères à tous les pays qui ont appuyé la nomination de la cheikha Haya Rashed Al-Khalifa. L'élection de la cheikha Haya en tant que Présidente de l'Assemblée constitue un honneur pour le Royaume de Bahreïn, dans la mesure où elle est la troisième femme dans l'histoire de cette Organisation, ainsi que la première femme arabe et musulmane, à

occuper cette fonction importante. Cette élection confirme les réalisations et les progrès importants faits par les femmes dans le Royaume de Bahreïn.

Je saisis cette occasion pour féliciter son prédécesseur, M. Jan Eliasson, de la Suède, des efforts inlassables qu'il a déployés pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, qui restera dans les mémoires pour les efforts déployés pour réformer l'Organisation.

J'aimerais également rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour le dévouement avec lequel il a promu l'Organisation des Nations Unies et renforcé son rôle de chef de file pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, tout particulièrement dans notre région arabe au cours de son récent voyage au Moyen-Orient.

En outre, je souhaite féliciter la République du Monténégro de son entrée dans l'Organisation des Nations Unies en tant que 192<sup>e</sup> État Membre. J'exprime l'espoir que son entrée dans cette Organisation renforcera la paix et la stabilité dans le monde.

La force centrale qui sous-tend le progrès des pays en développement et de leurs peuples réside dans la mise en œuvre de réformes politiques, dans la libéralisation de l'économie et dans la modernisation de la société. C'est ce modèle que le Royaume de Bahreïn a suivi dans son processus de réforme, dirigé pendant plusieurs années par S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa, pour renforcer la démocratie, les droits de l'homme et la croissance économique. Les bénéfices nationaux se sont multipliés et la participation populaire dans les domaines politique, économique et social a augmenté. Cela est visible dans de nombreux domaines.

Les pratiques démocratiques ont été renforcées par des élections municipales et parlementaires auxquelles ont participé les hommes et les femmes en tant qu'électeurs et candidats, et par la création de l'Institut pour le développement économique qui est chargé de renforcer les pratiques démocratiques et la culture du dialogue dans le Royaume. La Charte arabe des droits de l'homme a été ratifiée, et une loi de lutte contre le terrorisme a été adoptée. Nous avons adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'Organisation des Nations Unies. Le Royaume de Bahreïn a été élu au Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Nous œuvrons étroitement avec d'autres membres pour

promouvoir et protéger les droits de l'homme dans tous les domaines. Nous avons renforcé le rôle des femmes dans la société pour qu'elles occupent des postes de direction dans le Royaume, y compris dans le système judiciaire. De plus, un programme d'autonomisation des femmes, supervisé par le Conseil suprême des femmes, a été approuvé.

Nous sommes en train d'établir un partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG), comme cela s'est vu clairement lors du Forum pour l'avenir accueilli par le Royaume de Bahreïn en novembre 2005. Au Forum, les ONG ont œuvré côte à côte avec les Gouvernements et débattu du respect des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption, de l'état de droit et de l'autonomisation des femmes. En effet, Bahreïn est très fier d'être le pays qui a, proportionnellement à sa population, le plus grand nombre d'ONG, avec environ 300 ONG enregistrées.

Nous sommes en train de remédier aux phénomènes négatifs de l'économie nationale, tels que le chômage, en mettant en œuvre un projet national visant à fournir des emplois aux chômeurs. De plus, le Royaume de Bahreïn a renforcé son rôle économique novateur dans la région du Golfe en adoptant des lois pour attirer les investisseurs sous la supervision du Conseil de développement économique.

Un haut comité de réforme de l'éducation a été formé pour développer et moderniser le système éducatif. Ses recommandations ont été adoptées en juin 2006. Le Royaume de Bahreïn a continué d'occuper un bon rang dans le domaine du développement humain, comme l'a confirmé le dernier Rapport mondial sur le développement humain de l'Organisation des Nations Unies. Le succès du développement intégré aux niveaux politique, social, culturel et économique a été à nouveau mis en évidence par les recommandations de la Conférence nationale sur les politiques sociales dans le Royaume de Bahreïn, qui s'est tenue au printemps de cette année sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et qui visait à promouvoir l'intégration et la cohésion de tous les aspects et de tous les éléments du développement.

Au Royaume de Bahreïn, nous continuons à considérer le phénomène du terrorisme et les actes terroristes perpétrés dans de nombreuses régions du monde comme la menace la plus dangereuse à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit déployer davantage d'efforts et il faut une plus grande coordination à tous les niveaux

pour affronter et maîtriser ce fléau. Le Royaume félicite l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'elle déploie pour lutter contre le terrorisme. Le rapport du Secrétaire général, publié en avril dernier et intitulé « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale » (A/60/825), contient de nombreux éléments constructifs que nous adoptons et d'autres remarques qui nécessitent d'être examinées plus avant et débattues. Il importe que toute stratégie antiterroriste ne viole ni les droits de l'homme ni les libertés fondamentales, tout en respectant le droit international. L'un des aspects positifs de ce rapport est qu'il appelle à régler les questions que les terroristes exploitent et à examiner les motivations du terrorisme.

Le Royaume de Bahreïn a poursuivi ses efforts inlassables dans ce domaine. En fait, il a déjà signé 11 des 12 accords internationaux relatifs au terrorisme et est le siège du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord créé en novembre 2004 pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des terroristes. De surcroît, Bahreïn coordonne continuellement ses efforts avec ses voisins et frères du Conseil de coopération du Golfe (CCG), conformément à l'Accord de lutte contre le terrorisme du CCG adopté en mai 2004. L'application de la stratégie proposée dans le rapport du Secrétaire général n'est qu'un premier pas, comme l'indique le rapport. Ce qui est plus important c'est sa pleine application.

Les événements qui sont survenus au Moyen-Orient ces derniers mois, en particulier à Gaza, dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie et ensuite au Liban ces dernières semaines, ont amené la région tout entière au bord d'un abysse qui pourrait se révéler encore plus dangereux. Nous devons tous œuvrer avec plus de diligence pour nous pencher sur les causes profondes et les répercussions de cette lutte, qui frustre les espoirs de paix et déçoit les aspirations des peuples de la région à la paix, la stabilité et la sécurité.

Il ne faut pas retarder le règlement de cette situation catastrophique, qui a des conséquences terribles. La communauté internationale a, à cet égard, des responsabilités particulières et multiples. Par conséquent, le Conseil des ministres arabes des affaires étrangères a appelé le Conseil de sécurité à se réunir au niveau ministériel. Cette séance a eu lieu hier pour débattre de toutes les voies de règlement, conformément aux termes de référence du processus de paix, aux résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe qui a été présentée par le Serviteur des deux Saintes Mosquées et adoptée par les sommets arabes. Il faut rechercher un règlement par le biais d'un mécanisme nouveau et sophistiqué pour reprendre les négociations directes entre les parties sous la supervision du Conseil, dans un délai précis et avec des garanties internationales.

Nous voulons exprimer notre profonde inquiétude au sujet des événements sanglants et des destructions considérables qui ont eu lieu cette année au Liban, ce pays frère, en raison des opérations militaires israéliennes. Compte tenu de notre attachement à la souveraineté et à l'indépendance du Liban, nous appuyons la résolution 1701 (2006) et soulignons la nécessité pour toutes les parties de la respecter. Il est également important que la communauté internationale s'engage en faveur des sept points définis par S. E. M. Fouad Siniora, Premier Ministre du Liban, pour compléter cette résolution. Nous réaffirmons que le Royaume de Bahreïn se tient aux côtés de la République libanaise contre tout ce qui pourrait menacer sa souveraineté et son intégrité territoriale et la soutient avec l'intention de prévenir toute action n'émanant pas des autorités de l'État libanais qui pourrait mettre en péril sa stabilité. Nous exprimons par ailleurs notre satisfaction des efforts du Comité des trois, de l'État du Qatar – membre arabe du Conseil de sécurité – et de tous les autres États qui ont appuyé la position arabe.

Le Royaume de Bahreïn réalise que le Liban est aujourd'hui confronté à de grands défis qui nécessitent des efforts internationaux concertés de la part des Nations Unies, de l'Union européenne et de toutes les puissances influentes. Ces efforts ne doivent pas viser seulement au maintien de la paix, mais aussi à la reconstruction et à la relance de l'économie, avec l'aide du Gouvernement et du peuple libanais, de sorte que le pays puisse à nouveau participer, comme il l'a fait à travers les siècles, au développement culturel et économique du Moyen-Orient et plus généralement du monde. À cet égard, la récente Conférence de Stockholm a constitué un pas dans la bonne direction.

Nous réaffirmons notre position, à savoir qu'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient suppose, d'abord et avant tout, qu'Israël se retire complètement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris le Territoire syrien des hauteurs du Golan et les territoires libanais qui restent occupés. Elle nécessite également le retour des réfugiés

palestiniens et la création d'un État palestinien sur toutes les terres palestiniennes occupées, avec Jérusalem pour capitale.

Le Royaume de Bahreïn se félicite de l'évolution positive récente en Iraq, notamment de l'élection d'une assemblée nationale et de la formation d'un Gouvernement iraquien permanent. Le Royaume de Bahreïn se réjouit également des mesures prises par le Gouvernement iraquien pour promouvoir une véritable réconciliation nationale et consolider la paix, la stabilité et le dialogue dans tous les secteurs de la société. Bahreïn espère que les mesures de réconciliation nationale prises par le Gouvernement permettront de mettre fin à la violence et aux meurtres de civils, de restaurer la stabilité et de préserver l'unité et la cohésion de l'Iraq. Nous espérons aussi que ces mesures entraîneront une renonciation à la violence et aux vagues de tueries, de sectarisme et d'extrémisme, de sorte qu'un nouvel Iraq sûr et unifié puisse émerger dans la démocratie et l'état de droit, un Iraq qui entretiendrait des relations étroites avec ses frères arabes et islamiques et assumerait ses engagements et ses responsabilités sur le plan international. Il ne fait aucun doute que les efforts du Gouvernement iraquien en ce sens sont appuyés par le rôle central qu'ont joué les pays voisins de l'Iraq dans le renforcement de leurs politiques de bon voisinage, en respectant sa souveraineté, en coopérant au contrôle des frontières et en ne s'ingérant pas dans ses affaires intérieures.

Le Royaume de Bahreïn s'associe aux autres membres du Conseil de coopération du Golfe pour appeler à un règlement pacifique du litige entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran autour de la question des trois îles de la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, pays frère. Ce litige doit être tranché soit par des négociations, soit en le renvoyant à la Cour internationale de Justice.

Dans le cadre du maintien de la sécurité régionale dans la région du Golfe, nous confirmons que les relations amicales entre les pays du Golfe doivent être fondées sur le respect des principes de souveraineté, d'indépendance, d'intégrité territoriale, de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de règlement pacifique des différends. Cela créerait une atmosphère positive propice à régler les problèmes dans un esprit de conciliation et conformément au droit international, en particulier la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, afin de ne pas menacer les intérêts

sécuritaires, économiques et environnementaux des pays de la région, et de les aider à éviter les dangers de l'affrontement et des tensions. Pour appuyer la création d'un tel environnement positif, nous devons travailler ensemble à faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes de destruction massive. En même temps, nous affirmons le droit qu'ont les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au titre du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Aujourd'hui, nous devons tous nous allier pour atteindre l'objectif d'un système de sécurité collective fondé sur la diplomatie multilatérale – dont l'ONU est le principal forum. À travers votre présidence, Madame, nous espérons que nos efforts produiront de nouvelles mesures pour réformer l'Organisation. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/61/1), le Secrétaire général affirme qu'une réforme des Nations Unies ne saurait être complète sans une réforme du Conseil de sécurité, lequel doit mieux refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Une telle réforme le rendrait plus efficace et transparent. En outre, nous saluons la création cette année de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme.

Le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement reste large dans les domaines du développement économique, humain, scientifique et technologique. Les pays en développement doivent redoubler d'efforts pour combler ce fossé et atténuer ses effets néfastes. Ils doivent promouvoir la bonne gouvernance, mettre l'accent sur les droits de l'homme, élargir la participation démocratique, améliorer la transparence, faire accéder les femmes à l'autonomie et renforcer leur rôle sur la scène internationale. Cependant, ils ne peuvent y arriver seuls. Les pays développés doivent continuer d'offrir appui et assistance en annulant les dettes et en fournissant aux pays en développement les connaissances, la technologie moderne et l'expertise dont ils ont besoin pour parvenir au développement durable.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont le chemin le plus sûr vers le développement durable. Ils ne peuvent être atteints qu'à travers un partenariat stratégique international entre les pays développés et les pays en développement, en association avec des organisations et instances internationales, notamment l'ONU, et avec la participation de la société civile, des institutions et

du secteur privé, compte tenu du rôle vital que tous jouent aux niveaux national et international.

On peut dire avec vérité que les changements intervenus dans la situation mondiale et les grands progrès accomplis par la communauté internationale ont ouvert à la civilisation humaine des horizons plus larges, dans lesquels rien n'excuse l'exclusion ou la marginalisation d'autrui. Nous estimons qu'il y a toute la place nécessaire pour le dialogue et une diversité positive. Il en est ainsi parce que, en tant que nations, nous constituons une seule et même civilisation internationale, riche de religions et de cultures multiples, au sein de laquelle nous pouvons explorer tout ce qui est susceptible de garantir paix et stabilité au monde entier.

Pour terminer, Madame, nous espérons que cette session, sous votre présidence, sera marquée par l'esprit de réforme qui a pénétré l'ONU. Nous réaffirmons la nécessité d'unir nos efforts et de faire preuve de patience et de souplesse pour mener à bien la réforme et atteindre au développement. Le Royaume de Bahreïn est très attaché à la réalisation de ces objectifs et appuiera tous les efforts visant à renforcer l'ONU et sa position dans le monde.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivailo Kalfin, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie.

**M. Kalfin** (Bulgarie) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux chaleureuses félicitations qui vous ont été adressées, Madame la Présidente, pour votre élection à cette position si importante. Je souhaite vous assurer une fois de plus du plein appui de mon pays à ce que vous entreprendrez au cours de l'année à venir pour réformer encore davantage notre Organisation et renforcer son rôle. Je veux également exprimer notre gratitude au précédent Président de l'Assemblée générale, M. Jan Eliasson, pour son travail acharné et productif et pour les succès enregistrés dans la mise en œuvre de réformes à l'ONU.

Je souhaite en outre la bienvenue au nouveau membre de notre grande famille, la République du Monténégro. Je suis sûr que ce pays de notre région, l'Europe du Sud-Est, n'épargnera aucun effort pour contribuer aux travaux des Nations Unies.

(*l'orateur poursuit en français*)

Aujourd'hui la Bulgarie est à la veille d'un événement historique. Après 17 années de réformes édifiant la démocratie politique et l'économie de marché, mon pays se prépare à adhérer à l'Union européenne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Nous avons parcouru un chemin difficile mais réussi. Je suis convaincu qu'en tant que nouveau membre de l'Union, la Bulgarie apportera de la valeur ajoutée à la Politique européenne extérieure et de sécurité commune. Nous allons continuer à travailler avec encore plus de détermination pour une ONU forte et effective, et qui se trouve au centre même du système global de sécurité et de développement. La Bulgarie s'aligne sur les positions exprimées par la présidence finlandaise au début de ce débat.

Aujourd'hui nous constatons avec satisfaction que des résultats concrets ont été obtenus dans la mise en œuvre des réformes radicales lancées par le Sommet de l'année dernière. Nous souhaitons que ce processus nécessaire et utile pour tous les pays Membres maintienne le cap et avance encore plus rapidement.

Je souhaite à ce stade exprimer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, notre respect profond et notre reconnaissance pour son travail énergique au cours de cette décennie, en faveur du renforcement de l'ONU dans le monde globalisé.

Je voudrais évoquer la résolution récemment adoptée sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Sa mise en œuvre doit conduire à améliorer la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, à renforcer le rôle du Président de l'Assemblée générale, à rationaliser l'ordre du jour et à améliorer les méthodes de travail.

Toute réforme de l'ONU serait inachevée sans un élément crucial : la réforme du Conseil de sécurité. Malgré tous les efforts déployés, nous n'avons pas pu aboutir à un consensus sur la formule d'élargissement du Conseil viable et soutenue par tous les pays Membres. La Bulgarie croit que la réforme du Conseil doit augmenter sa représentativité et sa légitimité tout en sauvegardant l'efficacité de ses décisions et son rôle clef pour le maintien de la paix et de la sécurité. Nous soutenons également les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil.

Au niveau institutionnel des réformes, deux nouveaux organes de l'ONU, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme ont vu le jour. Désormais, leur potentiel se

réalisera. Il reste pourtant des domaines où le progrès désiré est loin d'avoir été atteint : l'examen des mandats, le renforcement du Conseil économique et social, la gestion effective, la coordination parmi les agences et les organes du système des Nations Unies. Malgré les difficultés, le travail doit continuer à un rythme accéléré afin d'aboutir à des résultats concrets pendant cette session.

Je voudrais noter qu'hier la Bulgarie a déposé ses instruments de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Nous accordons également une importance particulière à la lutte contre le trafic d'êtres humains et des stupéfiants et à la lutte contre la criminalité organisée.

Cinq ans après le 11 septembre 2001, le terrorisme dans toutes ses manifestations continue à représenter une menace réelle pour la civilisation humaine. C'est la raison pour laquelle la Bulgarie se félicite de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU qui vise à lutter contre ce fléau à tous les niveaux. Ce consensus qui s'est dégagé sur la Stratégie doit accélérer l'adoption de la convention générale sur le terrorisme international, conformément aux décisions du Sommet de 2005. L'achèvement de la convention permettra à la communauté internationale de disposer d'un cadre juridique efficace, général et universel pour la lutte contre ce fléau et la condamnation ferme du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

La Bulgarie appuie toutes les initiatives facilitant le dialogue et la compréhension mutuelle entre les différentes religions, groupes ethniques et cultures. Cela s'explique par le fait que l'histoire bulgare et notre expérience nationale se sont toujours fondées sur le dialogue et la tolérance. Dans ce contexte nous attendons l'élaboration des recommandations du Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations, et nous participerons à leur application.

La Bulgarie poursuit une politique de contrôle effectif des armements, de non-prolifération des armes de destruction massive et de désarmement. Nous sommes préoccupés par la menace réelle de déstabilisation des instruments juridiques en vigueur, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à cause du non-respect des engagements et du retrait unilatéral de certains États.

Nous soutenons l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes convaincus que la question ouverte sur le programme nucléaire de l'Iran devrait trouver sa solution dans un délai court en se fondant sur la résolution 1696 (2006) du Conseil de sécurité et les décisions respectives de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De même, nous appelons à l'application de la résolution 1695 (2006) du Conseil de sécurité, et nous préconisons le progrès des pourparlers à six sur le problème nucléaire nord-coréen.

L'ONU doit acquérir une capacité suffisante afin d'être capable de déployer des opérations de paix multidimensionnelles ayant pour but non seulement le maintien de la paix, mais aussi le renforcement de la souveraineté des États et l'établissement des institutions démocratiques garantissant la stabilité du processus de paix. Dans ce cadre, je voudrais noter qu'hier la Bulgarie a signé le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

En tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, futur membre de l'Union européenne et pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix, la Bulgarie défend activement le partenariat effectif et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans les activités de prévention de conflits, de sauvegarde et de consolidation de la paix. La coopération actuelle entre l'Union européenne, l'ONU et l'Union africaine est un exemple encourageant dont les résultats se font déjà sentir.

Mon pays contribue activement à la sécurité et la stabilité à long terme de la région de l'Europe du Sud-Est. Nous nous félicitons du fait que les Balkans ne sont plus synonymes de crises et de conflits, mais de coopération et d'intégration. Un exemple convaincant d'une collaboration politique entre les pays de la région est le Processus de coopération en Europe du Sud-Est. La Bulgarie se prépare à présider le Processus dès mi-2007 et nous allons travailler sans relâche pour que cette structure devienne capable d'encadrer la coopération régionale et de faciliter l'intégration européenne et euro-atlantique de cette partie de l'Europe.

En abordant notre région géographique, je ne peux manquer d'évoquer le problème du Kosovo. Parvenir à une décision sur le statut futur de la province est à l'ordre du jour de la communauté internationale.

La Bulgarie joue un rôle très actif dans les efforts visant créer une atmosphère de confiance et de franchise qui est nécessaire pour le déroulement des négociations. Nous soutenons pleinement l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Martti Ahtisaari, dans ses efforts pour trouver une solution qui sera fondée sur un maximum de points communs sur lesquels les deux parties peuvent se mettre d'accord. Nous appelons la communauté internationale à observer les principes de durabilité, de contrôle, de stabilité régionale et de la perspective européenne dans l'élaboration de la décision finale sur le statut du Kosovo.

La Bulgarie prête une attention particulière à la situation dans la région du Proche-Orient. Nous saluons et soutenons les efforts du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, ainsi que le rôle dominant de l'Union européenne dans les forces élargies de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), appelées à garantir la paix au Sud-Liban en application de la résolution 1701 (2006). La Bulgarie va apporter sa contribution aux efforts de la communauté internationale pour la réalisation d'une paix durable.

Nous sommes toujours convaincus que la crise dans les relations israélo-palestiniennes ne pourrait être mieux résolue qu'à travers des négociations directes entre les pays concernés, par le refus catégorique du recours à la force et avec le soutien nécessaire de la communauté internationale. Nous appuierons tous les efforts du Quatuor et sa détermination, reconfirmée hier ici à l'ONU, dans ce sens.

La Bulgarie apprécie hautement les initiatives de l'ONU en faveur de la stabilisation du processus politique et constitutionnel en Iraq, ainsi que les principes exprimés dans le Pacte international. Nous continuons à remplir nos engagements en Iraq à l'appui des institutions nationales pour assurer la sécurité et la prospérité du pays.

Nous saluons toutes les tendances positives pour le renforcement de la souveraineté de l'Afghanistan. Au cours de l'année dernière, mon pays a doublé sa participation à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Nous soutenons le document « Pacte pour l'Afghanistan » adopté lors de la Conférence de Londres il y a quelque mois.

Nous saluons l'adoption de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, dont l'application aidera à la mise en pratique des accords politiques récemment conclus sur le Soudan. À notre avis, la communauté internationale doit agir d'une manière urgente et

impérative afin de surmonter la tragédie humanitaire au Darfour.

Ayant une expérience de plus de 50 ans en tant que membre actif et responsable de notre Organisation et après trois mandats au Conseil de sécurité et une année à la présidence de l'Assemblée générale, la Bulgarie a déposé sa candidature pour le Conseil économique et social pour la période 2007-2009. Je suis certain que l'expérience et l'expertise accumulées par mon pays, ainsi que la volonté de contribuer à renforcer l'efficacité de l'ONU sont des raisons importantes de soutenir notre candidature.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Nous participons activement à la mise en œuvre de la réforme la plus importante que l'ONU ait jamais connue depuis sa création. Les peuples du monde ont besoin, aujourd'hui plus que jamais, de notre Organisation pour contribuer à l'instauration d'une paix et d'une prospérité durables et à l'édification d'un avenir meilleur pour les générations futures. Nous devons mener à bien la réforme de l'Organisation pour lui permettre d'améliorer le monde.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Winston Peters, Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

**M. Peters** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La Nouvelle-Zélande renouvelle son appui sans réserve à l'Organisation des Nations Unies. Notre engagement n'a pas changé depuis la création de l'Organisation – à laquelle nous avons contribué – il y a 61 ans. Les événements qui se sont produits cette année nous ont confortés dans l'idée que le monde serait dans une situation bien pire si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas.

À ce stade, je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas hommage à Kofi Annan. C'est à sa clairvoyance, à sa détermination et à son courage que nous devons une grande partie des réformes menées à bien jusqu'à présent. Il y a cinq ans, en lui décernant le Prix pour la paix, le comité Nobel a reconnu les efforts qu'il a déployés pour la réforme. Depuis lors, il a continué de travailler sans relâche pour que l'ONU puisse être à la hauteur des espoirs que « nous, les peuples » avons fondés sur elle. Cela est d'autant plus remarquable que, pendant la plus grande partie de son mandat, l'ONU a été confrontée à quelques-unes des crises internationales les plus graves de son existence.

La Nouvelle-Zélande est attachée au multilatéralisme. Il ne s'agit pas là d'une profession de foi, mais d'un engagement en faveur d'un multilatéralisme qui permet d'obtenir des résultats concrets. Nous devons être prêts à travailler avec diligence pour le bien de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies traverse actuellement une période où son utilité et son efficacité sont remises en cause. Elle a dû faire face à de graves problèmes politiques et sécuritaires, à savoir les récents affrontements au Moyen-Orient, le drame du Darfour, où la situation s'aggrave de jour en jour, et, dans notre propre région, l'instabilité du Timor-Leste.

L'année dernière, les dirigeants du monde entier ont convenu d'un programme de réformes ambitieux fondé sur trois piliers: la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Des progrès ont été accomplis, mais nous ne devons pas relâcher nos efforts. Nous devons aller de l'avant, car beaucoup reste à faire.

Le développement n'a jamais figuré en aussi bonne place sur la liste des priorités de la communauté internationale. L'engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté n'a jamais été aussi nécessaire. Toutefois, augmenter les niveaux de l'aide ne suffira pas; nous devons être plus efficaces en veillant à ce que chaque dollar déboursé fasse réellement une différence. Cela suppose que nous venions à bout des principaux obstacles sur la voie du succès, à savoir la mauvaise gouvernance, la corruption et l'inégalité entre les sexes. Nous devons établir des relations commerciales plus équitables à l'échelon international, et nous devons nous y atteler tous ensemble.

Cette année, le débat général a pour thème la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement. La Nouvelle-Zélande considère qu'une action commune est indispensable. Nous avons besoin de la participation et de l'adhésion des pays bénéficiaires, et nous attendons d'eux qu'ils fassent preuve de responsabilité. Nous cherchons à harmoniser et à combiner nos contributions avec celles des plus gros contributeurs. Nous souhaitons établir un partenariat avec les agences multilatérales de développement dans le cadre de notre campagne d'éradication de la pauvreté, et nous soutenons les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et ces organismes pour améliorer la coordination, pays par pays.

Comme les Membres le savent bien, la Nouvelle-Zélande entretient une relation avec le Pacifique qui repose sur leur histoire, leur culture et leurs liens socioéconomiques. Nos liens avec les États du Pacifique exercent une influence considérable sur nos autres relations. Nous n'aspérons à rien moins qu'à voir des communautés éduquées, saines, bien gouvernées, économiquement prospères et sûres.

Dans la Déclaration d'Auckland signée en 2004, les dirigeants des États du Pacifique se sont engagés à ce que la région soit respectée pour la qualité de sa gouvernance, la gestion durable de ses ressources, son attachement aux valeurs démocratiques et sa défense et promotion des droits de l'homme. Les États du Pacifique devront travailler dur pour atteindre ces objectifs ambitieux. La Nouvelle-Zélande est prête à relever le défi.

Pour gagner ce défi, nous devons surmonter des difficultés liées à l'économie, à l'environnement, à la gouvernance, au développement et à la sécurité. Les marchés sont abstraits, tandis que le changement climatique, lui, est bien réel. L'instabilité politique ne facilite pas les choses. Quant aux menaces que représentent les maladies transmissibles telles que le VIH/sida et la grippe pandémique, elles doivent être gérées.

Le Pacifique représente près d'un quart de la surface de la planète – une surface plus grande que l'Europe et le Moyen-Orient réunis. Son intérêt stratégique constitue à la fois un avantage et un défi. La Nouvelle-Zélande est déterminée à tirer le meilleur parti de cet avantage stratégique et à se protéger des menaces, dont malheureusement la « diplomatie du carnet de chèques ».

Les États du Pacifique ont appris que des problèmes régionaux requièrent des solutions régionales. L'année dernière, les dirigeants réunis au sein du Forum des îles du Pacifique ont adopté le Plan du Pacifique pour la coopération régionale, qui nous permettra de renforcer la coopération régionale dans les domaines où elle peut véritablement faire évoluer les choses. Nous utiliserons ce Plan pour promouvoir les quatre objectifs du Forum des îles du Pacifique, à savoir le développement durable, la croissance économique, la sécurité et la bonne gouvernance.

En même temps, nous n'oublions pas que les efforts que nous déployons au niveau régional doivent s'inscrire dans des cadres internationaux solides. La Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques en est un parfait exemple. L'Accord des Nations Unies relatif aux stocks de poissons, qui prévoit la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants, en est un autre.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli en matière de gestion des pêcheries au niveau régional. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central, qui a son siège sur l'île de Pohnpei, gère les espèces de poissons migrants de la région. Nous sommes en train d'élaborer de nouveaux accords régionaux pour les stocks de poissons non migrants.

Ces mécanismes sont essentiels pour permettre à la région d'assurer une gestion durable de ses ressources naturelles les plus importantes. Ils jouent un rôle moteur dans l'établissement de normes de gestion fondées sur les meilleures pratiques.

L'année écoulée a été marquée par des crises politiques et sécuritaires profondes, au Moyen-Orient et au Darfour, et par une grande instabilité au Timor-Leste. Ces crises et d'autres encore mettent à rude épreuve le système des Nations Unies.

Il est regrettable que la situation au Moyen-Orient soit inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis 60 ans, c'est-à-dire depuis sa création. Le manque de volonté politique durable nécessaire pour mettre en œuvre plusieurs décisions concernant le Moyen-Orient a sapé la confiance. Cela a contribué à créer un environnement instable où l'extrémisme, l'injustice et le désespoir se développent.

Il convient de faire face à ces questions avec une détermination nouvelle, en utilisant le système multilatéral international comme un outil au service de la paix et du progrès. La réponse internationale à l'appel du Conseil de sécurité à élargir la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) montre que la communauté internationale peut réagir en cas de conflit et assurer une stabilisation de base. Mais ces réponses sont vouées à l'échec si les problèmes sous-jacents ayant trait à la politique et la sécurité ne sont pas réglés. Il est par conséquent impératif de relancer le processus de paix au Moyen-Orient en prenant en compte toutes les questions, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les efforts de l'ONU visant à déployer une force des Nations Unies au Darfour sont déjoués de manière cynique par le Gouvernement soudanais. Cela est tout

simplement déraisonnable. Au nom des principes humains fondamentaux, le Gouvernement soudanais doit accepter le fait qu'une force de l'ONU représente la meilleure chance d'assurer la sécurité du peuple du Darfour.

Les États nouveaux et fragiles font face à des défis énormes comme cela est illustré par les troubles récents au Timor-Leste. La Nouvelle-Zélande a répondu rapidement aux besoins du Timor-Leste en déployant une force militaire et policière pour aider à rétablir la stabilité. La réponse régionale a été rapide et vigoureuse. L'ONU a joué un rôle important dans le processus de facilitation de l'indépendance du Timor-Leste, et il est clair que l'ONU continuera d'être impliquée au Timor-Leste pendant de nombreuses années. Le déploiement d'une importante force de police de l'ONU est fondamental si l'on souhaite préserver la paix et la stabilité, ne serait-ce qu'à moyen terme. La nature d'une mission de l'ONU élargie au Timor-Leste reflète l'engagement important et de large portée qui est indispensable pour instaurer une paix durable. Le Timor-Leste illustre le principe que la paix et la sécurité ne peuvent être séparés du développement économique, de la réconciliation sociale et de la protection des droits de l'homme fondamentaux. Le mandat du Conseil de sécurité pour le Timor-Leste entérine cette vérité.

La Nouvelle-Zélande a appuyé également l'attention renouvelée portée aux droits de l'homme lors du Sommet mondial de l'année dernière. Nous avons fait vigoureusement campagne en faveur du Conseil des droits de l'homme, et nous avons durement travaillé en vue de sa mise en place. Nous avons de grandes ambitions pour ce Conseil et nous suivrons de près ses activités. Il doit demeurer vigoureux, ciblé et efficace. Il doit être en mesure de réagir rapidement et de manière équilibrée lorsque des problèmes relatifs aux droits de l'homme commencent à se poser, en portant une attention scrupuleuse aux faits vérifiables. Ce Conseil doit être une aspiration, une inspiration et mener une action concrète. Ses méthodes de travail doivent être transparentes et inclusives. Surtout, il doit exister une volonté politique véritable de le faire fonctionner.

Il y a quelques semaines, encouragés par le dynamisme d'organisations non gouvernementales, les États Membres ont adopté le premier instrument global du XXI<sup>e</sup> siècle relatif aux droits de l'homme : un projet de convention concernant les personnes handicapées. En Nouvelle-Zélande, nous sommes fiers du rôle que

nous avons joué lors des négociations sur le texte. Ce projet de convention ne manquera pas de faire une grande différence dans la vie d'environ 650 millions de citoyens du monde désavantagés.

La Nouvelle-Zélande est également consciente des désavantages auxquels doivent faire face les populations autochtones en de nombreuses parties du monde. Nous avons participé activement aux longues négociations en vue d'élaborer la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Nous avons espéré que cette Déclaration constituerait une nouvelle norme à atteindre pour les gouvernements afin d'améliorer vraiment la vie des populations autochtones. Nous sommes donc déçus que ce ne soit pas le cas. Le projet de déclaration qui en est issu avec l'appui moins que décisif du Conseil des droits de l'homme est très imparfait et représente une occasion manquée pour les peuples autochtones du monde.

Au début de son mandat, le Secrétaire général a fixé un objectif important pour l'ONU : parfaire « le triangle du développement, de la liberté et de la paix » (A/51/PV.88, p. 14). Les mots du Secrétaire général sonnent toujours juste aujourd'hui. Nous n'avons accompli qu'une partie de notre tâche. Compte tenu de nos réalisations de l'année dernière, nous pouvons être satisfaits des progrès accomplis s'agissant de mettre en place le Conseil des droits de l'homme et la Commission de la consolidation de la paix. La difficulté, à présent, consiste à s'assurer que ces deux nouveaux organes sont véritablement efficaces. L'adoption salutaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288) nous rappelle les efforts que nous devons continuer de déployer aux échelons régional et national.

La Nouvelle-Zélande souhaite que la réforme continue de figurer en tête des priorités de la soixante et unième session afin que l'ONU puisse être aussi réceptive que possible aux besoins des États Membres, et faire preuve d'efficacité s'agissant d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Il y a 60 ans, la Nouvelle-Zélande avait de grands espoirs pour l'ONU. En 2006, nous en avons toujours. La Nouvelle-Zélande est un pays qui travaille aux côtés de l'ONU sans agenda caché. Nos paroles traduisent exactement notre pensée. Mais ceux qui ont un agenda caché détournent l'Organisation de son objectif et l'affaiblissent.

En 2006, à cette séance, la Nouvelle-Zélande affirme qu'elle continuera de consacrer ses efforts aux principes et politiques qui rendront l'ONU forte.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Dora Bakoyannis, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

**M<sup>me</sup> Bakoyannis** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection en tant que troisième femme accédant à la présidence de l'Assemblée générale dans l'histoire de l'ONU, en particulier à un moment aussi critique. Votre élection est un grand moment pour les femmes qui se battent dans le monde entier pour accéder à l'égalité et élargir les possibilités offertes. Vous incarnez la vérité selon laquelle, comme l'a écrit Platon il y a 2 400 ans, toute société qui n'exploite pas les talents de ses femmes est une société qui gaspille la moitié de ses ressources. Je voudrais également féliciter et remercier votre prédécesseur, mon ami et collègue, Jan Eliasson, pour tout ce qu'il a travaillé si durement à réaliser pendant son mandat.

Si nous reconnaissons tous les services rendus à l'ONU, nous faillirions à notre devoir en ne remerciant pas le Secrétaire général Kofi Annan. Je voudrais le remercier au nom de mon gouvernement pour tous les efforts qu'il a déployés pour préserver le prestige et l'autorité morale de l'Organisation.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Monténégro dans la famille des États.

*(l'oratrice poursuit en français)*

La Grèce s'aligne entièrement sur la déclaration prononcée par le Président de la Finlande au nom de l'Union européenne. Nous voulons aussi exprimer nos vœux sur les grandes questions que l'ONU abordera dans la session qui s'ouvre.

Le XXI<sup>e</sup> siècle vient de débiter, et l'horizon est menaçant : pauvreté, guerres, crises humanitaires, flux de réfugiés, terrorisme, prolifération d'armes, trafic d'êtres humains, drogue, violences sectaires, dégradation de l'environnement et catastrophes naturelles. Pour appréhender dans leur pleine mesure ces calamités, il nous faut identifier et comprendre, pour nous y attaquer, leurs racines forgées au fil des siècles. Il nous faut unir la force de nos idées et de nos ressources, et mobiliser notre premier bien commun : notre humanité. Comme nous l'a enseigné le philosophe Isocrate, la condition pour la paix n'est pas l'argent, qui achète les hommes, ni la force, qui les

soumet; c'est le tout-puissant pouvoir de la bonne volonté.

Forum unique, les Nations Unies sont le lieu où nous apportons, en tant que personnes et en tant que nations, ce qu'il y a de meilleur en nous. Nous avons besoin que cette Organisation soit forte et productive. Nous y puisons la force de nous libérer de la méfiance pour surmonter les conflits, la force qui nous permet d'avancer vers plus de compréhension et de tolérance.

Le terrorisme est le fléau de notre temps, un mal aveugle qui ne tient compte ni de notre religion, ni de notre race ni de notre sexe. Ce danger, il nous faut l'affronter collectivement. Il n'est ni possible ni souhaitable de s'y attaquer seuls. Nous appuyerons fermement les efforts mis en œuvre par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, et nous nous tenons prêts à lui fournir tous les moyens possibles pour lui venir en aide. Nous appuyons enfin la politique antiterroriste que le Secrétaire général présentera cette semaine à l'Assemblée générale. La meilleure manière d'affronter le terrorisme est de promouvoir la paix, la tolérance, l'acceptation de l'autre, et surtout le développement; de ne plus laisser personne sur le bord de la route. Donnons à chacun la chance d'accéder aux éléments de première nécessité dans la vie.

À la lumière de ce qui précède, nous considérons que le thème principal de l'Assemblée générale pour cette année – créer un partenariat mondial pour le développement – est à la fois opportun et approprié. La traduction dans la réalité de cette vision doit s'étendre au monde entier. Pour cela, il importe d'assurer une participation significative de tous les pays dans le processus de prise de décisions sur les plans économique et financier. Le choix récent du Fonds monétaire international d'accroître les droits de vote de pays tels que la Chine et l'Inde représente à cet égard un pas important dans la bonne direction.

Les nouvelles qui nous viennent du Cycle de négociations de Doha ne sont en revanche pas encourageantes. L'horloge tourne, et il devient chaque jour plus impératif que toutes les parties s'investissent plus afin d'aboutir à un accord ayant comme objectif la création d'un système effectif de commerce multilatéral. En sortiront gagnants les pays en voie de développement, mais aussi les pays développés.

Aussi important est le besoin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le respect du programme fixé par les chefs d'État et de

gouvernement lors des sommets de 2000 et de 2005. Parmi ces objectifs figure, évidemment, le seuil critique de 0,7 % du produit national brut consacré à l'aide publique au développement en faveur des pays les plus sévèrement touchés par des difficultés économiques. Cet objectif constitue la clef de voûte du partenariat mondial pour le développement que nous nous sommes engagés à former dans les plus brefs délais.

Les pays en développement, de leur côté, ont besoin de mener des politiques économiques sensées, de mettre en route des réformes qui encouragent la croissance, et enfin d'améliorer leur gouvernance en créant des institutions qui rendent des comptes en toute transparence. Ce n'est qu'ensemble, grâce à une action collective, que nous pourrions corriger les inégalités qui sont à la racine de beaucoup des conflits dans notre monde.

Je tiens à souligner à ce sujet que l'Afrique doit être mise au premier rang de nos priorités. Les conflits qui sommeillent en Afrique de l'Ouest, de l'Est ou du Centre doivent retenir notre attention si nous voulons éviter le type de crise qui se manifeste au Soudan et dans d'autres pays du continent. L'Union africaine est la mieux placée pour mettre fin à ces conflits; nous devons l'aider à trouver des solutions durables aux problèmes qui rendent la vie cruelle pour beaucoup d'habitants de ces régions.

Un autre besoin qui revêt un caractère d'urgence est d'agir avec efficacité et rapidité pour soulager les souffrances des populations de ces pays, afin de ne plus voir des bébés mourir du sida alors que des médicaments coûtant une poignée de dollars pourraient les sauver.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Les tensions au Moyen-Orient exigent aussi une attention égale. Le Moyen-Orient est la région qui mettra à l'épreuve, dans un avenir immédiat, le courage de cette Organisation en tant que force pour la paix. Si nous ne nous montrons pas à la hauteur de la situation, nous risquons tous de payer un prix très élevé. Au cours des derniers mois, nous avons vu des images inoubliables de souffrance et de destruction dans cette partie du monde.

Le conflit israélo-palestinien est à la base de la plupart des problèmes de la région, et il est évident qu'il doit être au premier rang de nos priorités si nous voulons que la paix et la stabilité reviennent dans la

région. La Feuille de route constitue le plan stratégique d'une solution fondée sur le principe de la terre contre la paix, surtout étant donné que ses éléments fondamentaux sont bien connus et largement acceptés par la communauté internationale. La Feuille de route est essentiellement un manuel axé sur les réalisations en vue d'un règlement fondé sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que sur les conclusions de la Conférence de Madrid et du Sommet de Beyrouth de la Ligue des États arabes. Nous ne devons par conséquent épargner aucun effort pour assurer leur mise en œuvre.

En ce qui concerne le Liban, l'application stricte de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité constitue le schéma d'un règlement des problèmes de base qui ont abouti à la récente crise. Nous sommes conscients des difficultés qui nous attendent, mais nous devons aller résolument de l'avant, car la détermination et la ténacité sont indispensables pour affronter des problèmes qui se posent de longue date dans des régions instables.

La violence et l'instabilité qui se poursuivent en Iraq sont pour nous tous un sujet de grande préoccupation. Il est capital que tous les efforts possibles soient déployés pour faire régner l'ordre et l'unité dans ce pays en proie à de graves troubles. Le nombre de morts, surtout parmi les civils, a atteint des niveaux effarants, et aucune fin n'est en vue pour ces tueries. Tous ceux qui exercent la moindre influence sur les factions combattantes en Iraq doivent essayer de leur faire voir l'étendue de la douleur et des souffrances qu'elles ont fait endurer à leur propre peuple, et les horreurs plus effroyables encore qu'elles infligeront à leur patrie si elles continuent de glisser vers une guerre civile dévastatrice.

Notre propre région des Balkans a auparavant été appelée « le chaudron de l'histoire ». Nous avons traversé un siècle d'amers conflits ethniques, religieux et idéologiques, qui n'a pris fin que très récemment. Cependant, nous avançons rapidement, dans l'intérêt de nos propres peuples et de la nouvelle Europe que nous sommes en train de construire, vers un état de fait où cette appellation sera caduque. Il reste des points chauds, mais nous essayons de les gérer dans un nouvel esprit de coopération et de tolérance.

Le Kosovo est une question qui exige encore notre attention. Les pourparlers sur le statut sont en cours, et nous espérons qu'ils produiront un règlement

viaible de nature à renforcer la sécurité et la stabilité de la région tout entière. À l'heure actuelle, cela paraît difficile. Pour sortir de cette impasse il faudra des efforts diplomatiques empreints de patience et de prudence. Notre objectif d'une solution viable à long terme ne doit pas être menacé par la fixation d'une date butoir artificielle.

Je déplore profondément que le problème de Chypre ne soit toujours pas réglé. Depuis 32 années que 40 000 soldats turcs, au bas mot, occupent le tiers du territoire chypriote, la Grèce soutient sans réserve toutes les initiatives de l'ONU aux fins d'un règlement global de la question. Nous sommes résolus à faire tout notre possible pour trouver une solution juste et viable, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que sur les principes et valeurs de l'Union européenne. Nous aspirons à une fédération de deux régions et deux communautés qui apportera la paix et la prospérité à l'île. Nous continuons de tendre à une solution définie par les deux communautés sans arbitrage et sans échéanciers contraignants, qui devra être ensuite approuvée par référendum. Nous sommes disposés à y concourir de tout notre élan.

La politique étrangère et de sécurité de la Grèce repose sur les principes consacrés dans la Charte, en particulier ceux qui ont trait au règlement pacifique des différends et aux relations de bon voisinage. Ces principes fondamentaux transparaissent également dans l'action engagée par mon pays pour améliorer ses relations avec la Turquie et pour consolider notre entente mutuelle et notre coopération. Soucieux de surmonter les difficultés restantes, nous continuons de prendre des initiatives pour élargir et approfondir ces liens de coopération dans tous les domaines, de manière que nos deux pays en tirent profit. Nous espérons à cet égard que la Turquie fera de même afin que nos pays puissent consolider leurs relations de bon voisinage.

L'intégration européenne est une vive lueur d'espoir qui pointe à l'horizon pour toute la région de l'Europe du Sud-Est, promettant un avenir de coopération et d'échanges accrus entre tous les pays de la région et, à long terme, la guérison des blessures du siècle passé.

Nous vivons dans un monde troublé et l'ONU se trouve en permanence dans l'œil du cyclone, ce qui peut parfois donner l'impression qu'elle n'accomplit pas grand-chose. Mais n'oublions pas les conflits réglés, la pauvreté réduite, les souffrances allégées et

la douleur atténuée partout dans le monde durant la brève période de son existence.

« L'homme se nourrit d'espérances », a écrit Eschyle. Pour les hommes, les femmes et les enfants du monde entier, l'ONU demeure la plus grande source d'espoir.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. George Yeo, Ministre des affaires étrangères de Singapour.

**M. Yeo** (Singapour) (*parle en anglais*) : À mon tour, je vous félicite, Madame, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale et vous donne l'assurance de tout l'appui de Singapour.

Personne n'est véritablement sorti vainqueur de la guerre récemment livrée au Liban. S'il a écarté le danger immédiat qui le menaçait de l'autre côté de sa frontière, Israël n'est pas parvenu à balayer le Hezbollah. De son côté, le Hezbollah crie victoire parce qu'il a survécu aux bombardements aériens et aux frappes terrestres d'Israël, mais le Liban n'en a pas moins été ravagé. Dans les deux camps, des innocents ont beaucoup souffert. Le cessez-le-feu actuel pourra-t-il se transformer en une paix durable? Cela dépendra de plusieurs facteurs, en premier lieu de l'aptitude de l'armée libanaise et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban à faire tampon dans le Sud-Liban. En tout cas, une chose est sûre : sans l'intervention des Nations Unies, les combats se seraient poursuivis, faisant encore plus de morts.

Le Moyen-Orient connaît actuellement de grands bouleversements. En Palestine, il n'y a aucune échappatoire à une solution prévoyant deux États. Cela dit, il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour en définir les frontières exactes. Nul ne peut voir satisfaire toutes ses prétentions; aucune partie ne peut exiger la sécurité absolue. Un nouvel équilibre est en train de se former entre les sunnites et les chiites au Liban, en Iraq et ailleurs dans la région. Cela prendra du temps. De nombreux pays sont le théâtre de tensions entre ceux qui réclament le changement et ceux qui craignent qu'il débouche sur le chaos et l'anarchie. Tant que le désespoir l'emportera sur l'espoir, les organisations terroristes trouveront de nouvelles recrues. La situation au Moyen-Orient a des répercussions dans le monde entier. Aucun pays ne vit en vase clos et n'est à l'abri de la menace terroriste et de la hausse des prix de l'énergie.

Il n'y a pas de remède universel. La fin de la guerre froide a marqué la fin d'une époque où les grandes puissances fixaient les règles du jeu entre elles-mêmes par-dessus la tête des pays de moindre stature. Bien qu'elle ne date pas de si loin, il est étrange aujourd'hui de penser que deux camps ont pu maintenir la paix pendant plusieurs décennies en dirigeant l'un contre l'autre des dizaines de milliers de missiles nucléaires. Le progrès technique a changé les règles. La guerre est devenue asymétrique. Les missiles de croisière et les sous-marins ne sont pas en mesure d'empêcher les attentats-suicides à la bombe. Ceux qui manipulent les terroristes peuvent très bien prendre des positions spéculatives sur les marchés financiers internationaux afin de profiter du chaos qu'eux-mêmes occasionnent.

Dans un sens, le progrès technique a globalisé le monde tout en le parcellisant. Les empires se sont disloqués. De nouveaux pays sont nés. Dans les pays vastes, le pouvoir est décentralisé, les régions tendant à se mettre davantage en avant. Le monde étant devenu plus désordonné, il est désormais plus complexe de gérer les affaires mondiales. Il semble même impossible d'améliorer cette gestion d'en haut. Prenons l'exemple de la réforme de l'ONU : malgré tous les efforts et les beaux discours, son bilan est plutôt minime.

Le quasi-échec des négociations de Doha illustre lui aussi la difficulté d'opérer des changements d'en haut. À sa création, en 1948, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne comptait que 23 parties. Aujourd'hui, l'Organisation mondiale du commerce comprend 149 membres. Aucun pays ou groupe de pays ne semble pouvoir ou vouloir prendre l'initiative de négocier un compromis. Espérons que le Directeur général Pascal Lamy réussira le sauvetage héroïque des négociations de Doha sur le développement.

L'action menée à l'échelle mondiale dans d'autres domaines est nécessaire, mais insuffisante. Nous sommes tous préoccupés par les changements climatiques planétaires. Mais comment trouver un consensus lorsque les coûts et les profits sont si inégalement distribués et que les plus grands pollueurs refusent d'assumer leur responsabilité? De même, les sombres mises en garde de l'Organisation mondiale de la santé contre le risque de pandémie de la grippe aviaire n'ont reçu qu'une faible réponse collective.

Même s'il ne faut jamais perdre espoir dans le succès des initiatives mondiales, nous devons rester réalistes, car, dans un monde multipolaire, il est pour le moins très difficile d'atteindre un consensus mondial. Quand les gouvernements ont des élections à gagner, ils ont davantage tendance à répondre aux besoins politiques à court terme qu'à s'inquiéter des problèmes mondiaux à long terme. Bien souvent, il est plus facile d'intervenir à l'échelle régionale, où nos électeurs perçoivent mieux les enjeux et où il est plus facile de justifier les mesures à prendre. La Charte reconnaît le rôle potentiel des accords régionaux dans la réalisation des objectifs de l'ONU.

À l'heure de la mondialisation, marquée par la porosité des frontières, il n'est pas rare que la coopération régionale donne rapidement des résultats. Il suffit de prendre l'exemple la réouverture, il y a trois mois, du col de Nathu La reliant la Chine et l'Inde dans l'Himalaya et fermé pendant 44 ans. Des gens ordinaires des deux côtés de la frontière ont immédiatement profité des possibilités de commerce et de déplacement ainsi créées. Bien entendu, de nouveaux problèmes vont se poser, mais il sera possible de les gérer.

Les initiatives régionales prolifèrent maintenant dans le monde entier. Un grand nombre d'entre elles se chevauchent. Certaines ont des objectifs modestes et fournissent aux dirigeants des secteurs public et privé des enceintes pour se rencontrer et se consulter. D'autres sont plus ambitieuses et créent des zones de libre-échange régionales ou encouragent l'union des efforts pour lutter contre des problèmes comme le trafic des stupéfiants et le terrorisme. Un grand nombre de ces initiatives régionales sont ouvertes et inclusives, et devraient être encouragées. Celles qui sont superflues disparaîtront progressivement d'elles-mêmes. Certaines peuvent apporter des contributions importantes à la gouvernance mondiale et alléger les fardeaux que les grandes puissances portent. Les organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Programme des Nations Unies pour le développement doivent collaborer à ces initiatives, renforcer leurs capacités et encourager l'apprentissage mutuel. Ces initiatives créent une habitude de coopération entre pays voisins et réduisent les malentendus.

En Asie, le rôle joué par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a non seulement été

profitable aux 10 pays de l'Asie du Sud-Est, il a également contribué à créer un plus grand schéma de coopération. Créée il y a 39 ans, en 1967, au moment où la guerre d'Indochine faisait rage, l'ASEAN a commencé comme un groupement pour promouvoir ce que le Président Suharto de l'Indonésie de l'époque appelait la « résistance régionale ». Les cinq pays non communistes initiaux de l'ASEAN – l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et Singapour – étaient déterminés à préserver la paix entre eux et à se concentrer sur le développement économique. Le Brunei Darussalam est devenu membre de l'ASEAN en 1984 après son indépendance. Avec la fin de la guerre froide, la paix est revenue en Indochine et l'ASEAN s'est progressivement élargie pour inclure les États membres les plus récents, à savoir le Viet Nam, le Cambodge, le Laos et Myanmar, et devenir ce qu'elle est aujourd'hui : une communauté de 10 pays.

En 1992, les pays de l'ASEAN ont décidé de créer par étapes une zone de libre-échange. En ce qui concerne les échanges de biens, nous avons en grande partie atteint nos objectifs. S'agissant de l'investissement et des services, nous avons encore du chemin à parcourir. Mais il existe une volonté politique considérable pour persévérer et faire de l'ASEAN un seul espace économique. Déjà, l'ASEAN en tant que groupement joue un rôle important dans le commerce international, représentant environ 6 % de l'ensemble des échanges commerciaux mondiaux.

La réémergence de la Chine et de l'Inde en tant que grandes puissances nous offre des perspectives mais s'accompagne aussi de défis. Le volume des échanges commerciaux de l'ASEAN avec les deux pays augmente rapidement. Mais ces pays sont également pour nous des concurrents.

Lorsque les dirigeants de l'ASEAN se sont rencontrés à Bali il y a trois ans, ils ont pris une décision importante : créer d'ici à 2020 une communauté de l'ASEAN axée sur trois piliers principaux, à savoir la sécurité, la coopération économique et la coopération culturelle. Pour créer cette communauté, la charte de l'ASEAN sera élaborée l'année prochaine pour servir de base juridique à notre intégration future. Elle contiendra des dispositions pour le règlement des différends par des comités indépendants.

L'Union européenne est pour nous, membres de l'ASEAN, une inspiration. Il y a deux mois, la Commission européenne a accueilli des membres du

groupe de personnalités éminentes de l'ASEAN et a généreusement offert des conseils et de l'assistance. Bien que l'intégration de l'ASEAN ne sera jamais aussi profonde ou aussi large que celle de l'Union européenne, nous pouvons beaucoup apprendre de l'expérience européenne.

Pour que l'ASEAN prospère, il importe que nous entretenions de bonnes relations avec toutes les grandes puissances. Depuis de nombreuses années, l'ASEAN a encouragé les bonnes relations avec nos partenaires de dialogue, y compris les États-Unis, l'Union européenne, la Russie, la Chine, le Japon et l'Inde. Étant donné la forte croissance des échanges commerciaux mondiaux, l'ASEAN a négocié ou négocie actuellement des accords de libre-échange avec la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et des partenariats économiques renforcés avec les États-Unis et l'Union européenne. Notre stratégie est simple : faire en sorte qu'ils s'intéressent tous fortement à notre unité et à notre développement. D'un point de vue stratégique, certaines des plus importantes voies de circulation traversent les eaux de l'ASEAN. Environ un tiers des échanges commerciaux mondiaux, la moitié du commerce pétrolier mondial et 80 % du pétrole à destination de la Chine et du Japon passent par les détroits de Malacca et de Singapour.

Grâce aux groupements Asean-plus et au Sommet de l'Asie de l'Est, qui comprend la Chine, le Japon, la Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, nous créons une nouvelle architecture de développement coopératif pacifique dans l'Asie au sens large. L'ASEAN n'est pas assez grande pour être un acteur mondial important, mais l'ASEAN joue un rôle important pour maintenir l'union de l'Asie et l'ouverture de la région au reste du monde. Ce que nous faisons en Asie ne doit pas pousser les États-Unis, l'Union européenne ou la Russie à penser que nous les excluons.

L'ASEAN est un travail en cours. Comme d'autres régions du monde, nous sommes confrontés à de nombreux problèmes liés au développement économique, aux mouvements séparatistes, au terrorisme, au trafic des stupéfiants, à la dégradation de l'environnement, à la sécurité maritime, aux divisions ethniques et religieuses et à la grippe aviaire, entre autres problèmes. Cependant, ce que chacun des membres de l'ASEAN a appris à apprécier est que, sans l'ASEAN, chacun de ces problèmes serait beaucoup plus difficile à régler, et l'ASEAN seule ne

peut régler aucun d'entre eux : nous devons être unis et œuvrer avec les autres pays et avec les organisations internationales. Nous les remercions de leur aide, de leur partenariat et de leur coopération.

Madame la Présidente, l'ASEAN vous appuie fortement, ainsi que l'Organisation des Nations Unies. Nous œuvrerons avec vous pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et pour la rendre plus efficace. À cet égard, l'ASEAN appuie toujours la candidature de M. Surakiart Sathirathai au poste de Secrétaire général malgré le coup d'État survenu récemment en Thaïlande. Bien que le coup ait été un revers à la fois pour la Thaïlande et l'ASEAN, la société thaïlandaise est très résistante, ce qui lui permettra de récupérer rapidement. L'ASEAN sera toujours du côté du peuple thaïlandais.

Si chaque région du monde, œuvrant avec l'Organisation des Nations Unies, pouvait contribuer à stabiliser son propre environnement immédiat et à promouvoir des conditions propices au développement, les perspectives de paix dans le monde seraient renforcées. Ce que les pays d'Afrique ont été en mesure de réaliser malgré des conditions défavorables est impressionnant. La volonté des pays africains de s'entendre sur des positions communes est unique à ce continent et constitue une inspiration pour le reste d'entre nous.

L'Organisation des Nations Unies fonctionne déjà au maximum de ses capacités, et ne peut pas tout régler. En revanche, faisons dans chacune de nos régions notre part du travail et œuvrons de manière complémentaire avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont affiliées. Pour mettre fin au massacre au Darfour, par exemple, nous avons besoin d'une collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les pays africains.

Là où cela est possible, les organisations régionales doivent être renforcées. L'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales peuvent jouer un rôle de facilitation, fournir des ressources et des conseils, établir des normes et poser des jalons. Même au Moyen-Orient, où le travail semble souvent le plus difficile, la coopération régionale peut contribuer à créer un meilleur environnement pour la paix et le développement. Par exemple, la reconstruction de l'Iraq sera beaucoup plus difficile, voire impossible, sans la bonne volonté de ses voisins.

Avec plus de 500 millions de personnes, l'ASEAN constitue 8 % de la population mondiale. Notre part du produit national brut mondial – 2 % – est beaucoup plus faible. Mais dans la limite de nos capacités modestes, nous, les membres de l'ASEAN, joueront notre rôle pour contribuer au bon travail réalisé par l'Organisation des Nations Unies pour faire de ce monde un monde meilleur, et ne lui créerons pas de nouveaux problèmes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alberto Gatmaitan Romulo, Secrétaire des affaires étrangères des Philippines.

**M. Romulo** (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir, Madame la Présidente, de vous présenter les félicitations de mon gouvernement et de mon peuple et les miennes propres pour votre élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Ma délégation se tient prête à vous apporter toute sa coopération, non seulement en tant que membre du Bureau, mais également en tant qu'amie proche de Bahreïn. Votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, a marqué les Nations Unies d'une empreinte ineffaçable. Sous sa direction, nous avons pu mener à bien une grande partie des réformes envisagées lors du plus important des rassemblements de dirigeants mondiaux, qui sont énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

L'an dernier, nos dirigeants se sont réunis pour commémorer les 60 ans de l'Organisation des Nations Unies. Cette réunion nous a redonné à tous de l'espoir pour la paix, la croissance, le progrès et la primauté des droits de tous les peuples. Cet espoir demeure, même face aux menaces que le terrorisme et la prolifération des armes nucléaires continuent de faire peser sur la paix et la sécurité de l'humanité, face aux dommages causés par une pauvreté opprimante et l'incertitude financière, face à l'intolérance et à l'incompréhension, et face aussi, sans nul doute, à l'évolution toujours rapide de notre monde.

Cet espoir demeure parce que perdue l'esprit de coopération et de communauté qui est au cœur même de notre Charte. La coopération reste le secret d'atteindre les objectifs définis par notre Charte. La coopération, selon un philosophe du XX<sup>e</sup> siècle, est la seule chose qui rachètera l'humanité.

C'est dans cet esprit que les Philippines saluent et appuient les efforts continus du Quatuor et l'appel qu'il a lancé cette semaine en faveur de progrès plus

marqués vers une paix juste et globale. Nous appuyons résolument la Feuille de route pour la paix et nous continuons d'espérer voir se réaliser la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Avec les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de la situation et l'escalade de la violence au Moyen-Orient, et en particulier par l'usage disproportionné, excessif et aveugle de la force au Liban. L'opération de maintien de la paix des Nations Unies qui est désormais en cours au Liban ravive nos espoirs de paix et offre à l'ONU une occasion remarquable de faire la preuve de sa pertinence et de son importance sur la scène mondiale.

Notre propre quête de la paix aux Philippines progresse hardiment, grâce à l'appui et à la coopération de membres clés de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres membres de la communauté internationale.

Notre expérience nationale démontre de manière convaincante l'efficacité de l'action collective dans la lutte contre le terrorisme. En travaillant étroitement avec nos voisins, entre autres, nous sommes en train de débarrasser notre pays des terroristes. L'adoption récente, par les Nations Unies, de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme (résolution 60/288), constitue un nouveau coup porté aux terroristes. Je félicite les Représentants permanents de Singapour et de l'Espagne pour leur conduite des négociations relatives à la Stratégie.

L'un des piliers de la Stratégie est une initiative qui revêt une importance particulière pour mon pays : la promotion du dialogue et de la coopération interconfessionnels. Dans le cadre de cette initiative, les Philippines ont organisé et présidé deux réunions clés qui se sont tenues hier à l'ONU : la première Réunion ministérielle sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et la Conférence de haut niveau sur la coopération œcuménique pour la paix. En tant que fondateur et actuel Président du Forum tripartite sur la coopération œcuménique pour la paix – un nouveau mouvement auquel participent des gouvernements, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales d'inspiration religieuse accréditées auprès de l'ONU –, les Philippines vont organiser une autre conférence

tripartite de haut niveau, cette fois pour se pencher sur la question des armes légères.

En outre, les Philippines ont annoncé la semaine dernière, au Sommet du Mouvement des pays non alignés, qu'elles allaient organiser et accueillir une réunion ministérielle spéciale sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix dans la ville de Davao, au sud du pays. Dans le même temps, je félicite l'Espagne et la Turquie pour leur nouvelle initiative relative à l'Alliance des civilisations. Je pense qu'elle complètera et renforcera, de façon mutuellement inclusive, l'initiative des Philippines en matière de dialogue et de coopération œcuméniques pour la paix.

Il nous reste à peine neuf ans pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD), défini par nos dirigeants, qui consiste à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Cet objectif pourrait rester lettre morte si on ne trouve pas de mécanisme efficace pour mobiliser les ressources. C'est dans ce contexte qu'a été lancée l'an dernier l'initiative des Philippines de consacrer le produit de la dette à des projets liés aux OMD; je remercie le Groupe des 77 et la Chine pour son appui. Cette initiative n'appelle pas à l'annulation de la dette, ni à un moratoire ou à une réduction de la dette; elle propose simplement qu'une partie des paiements provenant de l'encours de la dette des pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire serve à financer des projets liés aux OMD dans des domaines tels que l'infrastructure, l'éducation, l'emploi et la santé.

La coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité énergétique gagne sans cesse en importance. D'autres sources d'énergie possibles doivent être développées. Ma délégation recommande au Secrétaire général de constituer un groupe de spécialistes pour étudier la question. Les conclusions de ce groupe devraient ensuite faire l'objet d'un dialogue de haut niveau avant la fin de la présente session.

L'un des accomplissements historiques de la soixantième session de l'Assemblée générale a été la décision de mettre en place le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en vue de déployer rapidement les secours et l'assistance vers les pays frappés par des catastrophes naturelles. Les Philippines occupent le troisième rang mondial en ce qui concerne le nombre de personnes exposées chaque année à des tremblements de terre et des cyclones tropicaux. C'est pourquoi elles appellent toutes les nations à appuyer le Fonds. Nous demandons

également une coopération accrue pour répondre efficacement aux catastrophes naturelles.

Les migrations internationales et le développement ont fait la semaine dernière l'objet d'un dialogue de haut niveau. Il s'agit d'une question qui nous est chère. Un dixième environ de la population philippine vit à l'étranger. Nous sommes le plus grand fournisseur de marins, et ceux de nos ouvriers qui travaillent à terre sont présents pratiquement dans le monde entier.

Pour cette raison, les Philippines se sont associées à l'appel lancé, à l'issue du Dialogue de haut niveau, à créer un forum mondial informel sur les migrations et le développement, pour l'instant indépendant de l'ONU, afin de permettre à la communauté internationale de poursuivre le dialogue sur les questions importantes qui ont trait aux migrations. Ma délégation invite les États Membres à adhérer à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, de manière à démontrer et réaffirmer l'universalité des droits de l'homme.

Pour mon pays et mon peuple, les droits de l'homme et le caractère sacré de la vie humaine ont une valeur primordiale. Pour mon gouvernement, la protection de la vie humaine est un engagement sacré. La semaine dernière, les Philippines ont réaffirmé cet engagement en signant le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Notre constitution consacre l'opposition farouche de mon pays à la peine de mort. Il y a trois mois, la Présidente Arroyo a donné davantage de relief à cette position constitutionnelle en promulguant la loi 9346 de la République, qui élimine la peine de mort de notre législation.

La valeur que nous accordons à la vie est telle que notre constitution nous impose de protéger la vie de l'enfant à naître. Par la signature du Deuxième protocole facultatif, le Gouvernement philippin souligne à nouveau sa détermination inébranlable de renforcer la protection des droits de l'homme.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage, de la part des Philippines et de l'ASEAN, au Secrétaire général sortant, Kofi Annan, pour son esprit de service dévoué et inlassable envers les Nations Unies. Il laisse derrière lui une Organisation plus vigoureuse et dynamique, plus forte de nouvelles

institutions aussi nécessaires que le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, et plus que jamais déterminée à alléger l'épreuve des plus démunis avec la formulation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les Philippines ont particulièrement apprécié l'appui et la coopération du Secrétaire général Kofi Annan durant notre récent mandat de membre du Conseil de sécurité au cours de l'exercice biennal 2004-2005, de même que son appui jamais démenti à l'initiative philippine de dialogue œcuménique.

Il y a deux guerres mondiales de cela, Woodrow Wilson, qui était partisan d'une organisation mondiale, a défini le pouvoir en des termes qui demeurent valides aujourd'hui. Il a dit « Le pouvoir, c'est la capacité individuelle de relier sa volonté à l'objectif d'autrui, de mener par la raison, associé à un talent inné pour la coopération ». Les auteurs de notre Charte et les défis d'aujourd'hui nous donnent la raison. Nous devons maintenant trouver en nous-mêmes, en tant que nations et en tant que peuples, ce talent inné pour la coopération.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Youssouf Ouédraogo, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso.

**M. Ouédraogo** (Burkina Faso): Madame la Présidente, le Burkina Faso se réjouit de vous voir présider les travaux de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Soyez assurée de la pleine coopération de notre délégation, qui ne ménagera aucun effort pour le succès de votre noble mission. Je voudrais également exprimer notre gratitude à M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, qui a conduit avec succès les travaux de la soixantième session.

La présente session se tient à un moment où, dans certaines régions du monde, la paix et la sécurité sont fortement ébranlées dans leurs fondements. En Afrique, en dépit des efforts déployés, des foyers de tension persistent. C'est le cas, entre autres au Soudan, en Somalie et en Côte d'Ivoire. Fort heureusement, les armes se sont tuées dans certains pays, ouvrant ainsi de réelles perspectives de progrès et de développement.

Au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Burundi, la démocratie et l'édification de l'état de droit sont désormais une réalité. C'est la preuve que rien, absolument rien, ne peut remplacer la volonté

politique des acteurs de s'engager pleinement dans un processus de dialogue inclusif et constructif. Nous souhaitons vivement que le processus démocratique en cours en République démocratique du Congo se poursuive avec succès. De même, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le dialogue politique inter-togolais. Pour avoir eu le privilège d'accompagner ce processus en qualité de facilitateur, le Président Blaise Compaore, a pu prendre la pleine mesure de la détermination de la classe politique togolaise. C'est la raison pour laquelle nous réitérons l'appel qu'il avait lancé aux partenaires du Togo pour qu'ils apportent l'appui nécessaire à la relance économique de ce pays.

La crise ivoirienne est à un tournant décisif de son évolution. Nous sommes convaincus qu'avec l'engagement ferme et sincère de toutes les parties, et le soutien de la communauté internationale, une solution définitive pourra être trouvée dans les meilleurs délais.

Au Moyen-Orient, ces derniers mois nous ont encore donné de voir une escalade particulièrement préoccupante de la violence. Parce qu'elles sont suffisamment connues de tous, nul n'est besoin ici de revenir sur les causes de ce conflit. Tout en se félicitant de l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et du déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) renforcée, le Burkina Faso souhaite vivement que les négociations, à tous les niveaux, se poursuivent et s'intensifient afin de parvenir à une paix globale et durable dans cette région, une paix qui restaure la souveraineté du Liban, la liberté pour le peuple palestinien, et assure la sécurité d'Israël.

La problématique d'un commerce international libre, juste et équitable reste posée. L'échec du Cycle de Doha, qui nous en a administré la preuve, doit nous inciter à rechercher les meilleures voies pour le respect scrupuleux des règles du système commercial multilatéral édictées par l'Organisation mondiale du commerce. Pour le Burkina Faso, qui s'est pleinement investi dans la défense des intérêts des producteurs de coton africains, une telle exigence est plus que jamais impérative. Le développement durable, la lutte contre la pauvreté, l'élimination de la faim et de la précarité dans le monde, constituent toujours des défis à relever.

Au-delà des efforts consentis en matière de réduction de la dette et de recherche de mécanismes de financement innovants, que nous saluons à leur juste valeur, la communauté internationale doit œuvrer à

l'émergence d'un véritable partenariat Nord-Sud, qui garantirait le juste traitement des questions qui préoccupent toutes les régions et tous les pays du monde. La tenue, il y a quelques jours ici même, de la Réunion de haut niveau pour l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles sur les pays les moins avancés, a formulé des recommandations qui confortent une telle perspective.

L'ampleur prise par les migrations internationales ces dernières années, avec les drames que vivent chaque jour des milliers de jeunes qui se lancent à l'aventure au péril de leur vie, constitue un nouveau défi engendré par l'accélération de la mondialisation. Pour les relever, pays d'origine, pays de transit et pays d'accueil se doivent d'être plus imaginatifs pour rechercher des solutions qui s'attaquent aux causes profondes du phénomène, auquel ni les barrières, ni les frontières, ni les refoulements, ni les rapatriements musclés, ne sauraient être des réponses adéquates, encore moins durables. C'est dans cet esprit que nous tenons à saluer les résultats de la Conférence ministérielle Europe-Afrique sur la migration et le développement, tenue les 10 et 11 juillet 2006 à Rabat, les initiatives engagées par l'Union africaine en vue d'élaborer une politique africaine commune en matière de migration, de même que les conclusions du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui vient de se tenir à New York en marge des travaux de la présente session.

La flambée sans précédent des prix du baril de pétrole et la crise énergétique qu'elle engendre frappent de plein fouet nos pays. Elles laisseront pendant longtemps des séquelles sur les économies des pays africains non exportateurs de pétrole, comme le Burkina Faso. Cette crise nous impose de trouver non seulement des formules novatrices de solidarité internationale, mais également des solutions alternatives à l'énergie fossile. Conscient de cette réalité, le Burkina Faso a déjà entrepris d'inscrire parmi ses priorités, le développement du biogaz à partir des résidus des productions végétales, telles que le coton.

La question du nucléaire s'est invitée depuis quelque temps à l'ordre du jour de la plupart de nos rencontres. Le Burkina Faso réitère ici sa ferme condamnation de la course aux armements en général, et de la prolifération des armes nucléaires en particulier. Il est aujourd'hui impératif de donner

pleine vie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, cela devrait se faire sans préjudice du droit de tout État de développer, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Au nom de la démocratie et de la justice, nous avons souhaité tous ensemble une ONU nouvelle, symbole de gouvernance moderne et d'efficacité dans la gestion des affaires du monde. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans ce processus de réforme profonde de l'Organisation et de ses méthodes de travail. L'Afrique en particulier y a adhéré, convaincue que c'est le seul moyen d'obtenir réparation d'une injustice nourrie depuis des décennies.

Le train du changement a été mis en marche par la création de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, la transformation de la Commission des droits de l'homme en Conseil des droits de l'homme, ainsi que l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale. Désormais, nous devons tous œuvrer pour que le multilatéralisme et l'universalisme priment sur l'unilatéralisme. Pour ce faire, il nous faut une Organisation des Nations Unies forte, démocratique, ouverte à tous les peuples épris de paix et de justice.

Cette dynamique d'ouverture et d'universalisation de l'Organisation doit s'inscrire dans un véritable mouvement démocratique irréversible. C'est pourquoi elle doit faire justice aux 23 millions de Taiwanais, dont la seule aspiration a toujours été de prendre une part active à notre action commune d'édification d'un monde meilleur.

Le Burkina se félicite à cet égard de l'admission du Monténégro en qualité de 192<sup>e</sup> Membre de l'ONU.

Je voudrais à présent, au nom de mon pays, le Burkina Faso, rendre un hommage particulier à notre Secrétaire général Kofi Annan, qui a, pendant 10 ans, avec un engagement, un tact, une abnégation et un esprit d'efficacité sans pareil, insufflé une nouvelle dynamique à l'Organisation, portant ainsi sur les fonts baptismaux les éléments fondateurs de cette ONU nouvelle dont nous rêvons depuis des décennies. Au moment où il s'apprête à tourner cette page importante de sa vie, nous lui adressons tous nos vœux de succès dans ses activités futures.

Les aspirations de nos peuples sont immenses. Autant nous devons travailler à optimiser la gouvernance au niveau global, autant nous devons

œuvrer à asseoir la gouvernance locale, la démocratie et la liberté. C'est le seul moyen pour nous de satisfaire ces légitimes aspirations, et d'espérer léguer aux générations futures un monde de paix et réconcilié avec lui-même.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kassymzhomart Tokaev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

**M. Tokaev** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à cette haute fonction. Je suis certain que la soixante et unième session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès sous votre habile direction.

Le Sommet mondial de l'année dernière a réaffirmé le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que forum indispensable et universel pour prendre des décisions capitales sur les sujets prioritaires actuels. La décision d'entreprendre la réforme la plus radicale de l'histoire de l'Organisation en est l'exemple parfait. Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner une première évaluation des travaux dans ce domaine, mais les résultats sont malheureusement mitigés.

D'une part, des décisions utiles ont été prises pour créer de nouveaux organes électifs au sein du système des Nations Unies, à savoir la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, grâce aux efforts intensifs de toutes les délégations, qui sont parvenues à un compromis au moyen de négociations. D'autre part, l'absence de progrès sur la question de la réforme des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité entrave sérieusement la réforme institutionnelle de l'Organisation. Nous pensons que tout autre retard en la matière risque d'avoir un effet négatif sur les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie dans les domaines du développement et de la stabilité et sécurité internationales.

D'une certaine façon, la présente session marque un anniversaire pour la délégation du Kazakhstan, qui participe aux travaux de ce forum pour la quinzième fois. Tout en défendant constamment ses intérêts nationaux sur la scène internationale, mon pays est fermement attaché aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La mise en place en Asie d'un mécanisme de coopération destiné à accroître la sécurité et la stabilité régionales, connu sous le nom de Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), a été l'une des premières initiatives que le Kazakhstan a proposées à cette tribune en 1992. Nous pouvons affirmer sans crainte que l'initiative a prouvé son bien-fondé et qu'elle est devenue à ce stade un facteur important des relations internationales, comme le prouvent les conclusions du deuxième sommet de la CICA, organisé au Kazakhstan en juin dernier. Les documents adoptés à cette occasion, notamment le Catalogue de mesures de confiance et l'Accord sur la création du Secrétariat de la CICA, ont créé des conditions propices à la coopération régionale et au dialogue multilatéral en Asie.

Le Kazakhstan n'a jamais cessé de plaider pour un régime amélioré de non-prolifération des armes nucléaires. Notre position a son origine dans les souffrances endurées par notre peuple, qui a été durement touché par les retombées négatives des essais nucléaires réalisés sur le site de Semipalatinsk, fermé il y a exactement 15 ans par un décret du Président Nursultan Nazarbayev. Cette position a été renforcée par la décision historique de mon pays de renoncer volontairement à son arsenal nucléaire, qui était le quatrième du monde.

Nous souhaitons que cette décision serve d'exemple dans le contexte de la crise de grande ampleur qui frappe actuellement le système mondial de sécurité. Malheureusement, l'absence de résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Commission de désarmement des Nations Unies continue de poser un obstacle majeur à la communauté internationale.

Il est temps de coordonner nos efforts pour surmonter cette crise. Le processus engagé à cet égard est déjà sur la bonne voie. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui a été signé le 8 septembre à Semipalatinsk, traduit la volonté politique de cinq États de l'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. La signature de cet instrument historique pourrait servir de catalyseur au processus d'amélioration du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que des progrès notables peuvent être réalisés dans ce domaine si tous les États Membres respectent leurs obligations relatives

au désarmement nucléaire et à la prolifération verticale et horizontale des armes de destruction massive. Les États d'Asie centrale sont prêts à poursuivre les consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité sur la question de l'entrée en vigueur du Traité.

Nous pensons que les États concernés doivent respecter scrupuleusement leur engagement à observer un moratoire sur les essais nucléaires et doivent travailler à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Tous les programmes nucléaires pacifiques devraient être réalisés dans la transparence sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il est très préoccupant que la crise se soit étendue aux armements non seulement stratégiques, mais aussi conventionnels. Il est regrettable que les États Membres n'aient pas jusqu'ici réussi à convenir d'approches communes à l'égard du Programme d'action dans ce domaine. Nous devons accélérer les efforts visant à renforcer les mécanismes nationaux de contrôle des exportations. Je pense avant tout aux matériels et technologies à double usage, ainsi qu'aux missiles et vecteurs d'armes de destruction massive, en respectant pleinement et scrupuleusement les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité adoptée en 2004.

La possibilité que les armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes est une question extrêmement préoccupante. Pour prévenir un tel scénario, nous devons insister pour que tous les États Membres de l'ONU adhèrent à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Nous vivons dans un monde où les tensions entre États et les conflits armés continuent de faire partie de notre vie quotidienne. La crise au Liban a une fois de plus démontré la nécessité d'utiliser efficacement la capacité de l'ONU de maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis les premiers jours du conflit, le Kazakhstan a appelé au renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans le règlement de cette crise.

Le déploiement d'un contingent renforcé de soldats de la paix de l'ONU dans la zone du conflit était la seule solution viable à cette crise de grande ampleur. Hélas, l'absence d'un mécanisme efficace visant à empêcher que des conflits armés n'éclatent et ne se propagent demeure un grave problème. Selon nous, la création d'un centre de diplomatie préventive

et de prévention des conflits des Nations Unies en Asie centrale demeure une proposition pertinente. Ce centre se spécialiserait dans la fourniture d'avis et de conseils d'experts aux pays de la région en tenant compte de leurs considérations en matière de sécurité et de leurs intérêts nationaux.

Il est très important de voir comment l'adoption tardive de la résolution du Conseil de sécurité sur le Liban est compatible avec le processus de réforme de l'ONU. L'inefficacité du système institutionnel de l'ONU et l'absence d'une bonne compréhension entre les États Membres a une incidence négative sur la stabilité et la sécurité mondiales et régionales.

Le Kazakhstan a décidé de présenter sa candidature à un siège au Conseil économique et social. Nous remercions les États Membres qui l'ont appuyée. Si nous sommes élus, nous avons l'intention de participer activement aux travaux de cet organe important de l'ONU sur toutes les questions de fonds inscrites à son ordre du jour.

Prenant la parole du haut de cette tribune, je me sens obligé d'exprimer nos profondes préoccupations devant la recrudescence du terrorisme international. Les récentes explosions en Iraq et en Turquie et le complot terroriste avorté à Londres indiquent que cette menace mondiale est manifestement en train de croître. Il est impossible de contrer cette menace si l'ensemble de la communauté internationale ne renforce pas ses efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des conventions et résolutions de l'ONU pertinentes contre le terrorisme. Nous devons renforcer la coopération entre les États Membres à l'ONU. La conclusion rapide d'une convention globale sur le terrorisme international figure au rang de nos priorités.

Compte tenu des voies illégales que suit, à travers son territoire, l'acheminement des drogues afghanes d'Asie vers l'Europe, le Kazakhstan ne ménage aucun effort pour faire face à cette menace mais il est clair qu'aucun pays dans le monde ne peut y parvenir seul avec efficacité. Cette lutte ne sera fructueuse que si nous œuvrons de concert et mobilisons les ressources de l'ONU et de ses institutions spécialisées. C'est précisément pour cette raison que le Kazakhstan a appuyé l'initiative de l'ONU visant à créer au Kazakhstan un centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, chargé de lutter contre le trafic illégal des stupéfiants.

Nous nous sommes félicités des résultats du Dialogue de haut niveau sur les migrations

internationales et le développement tenu par l'Assemblée générale. Nous pensons que ces débats ont contribué à jeter les bases d'un dialogue suivi sur la question entre toutes les parties concernées. En tant que pays de destination, de transit et d'origine des immigrants, le Kazakhstan est disposé à participer activement à la recherche de solutions aux problèmes de la migration illégale, de la migration de la main-d'œuvre et de la protection des droits des migrants.

Selon nous, les questions liées au développement devraient rester au cœur des débats de la communauté internationale. La réalisation dans les délais prescrits et effective des Objectifs du Millénaire pour le développement aura plus d'importance à mesure que nous nous rapprocherons de 2015. Le Kazakhstan appuie les décisions portant sur les questions liées au développement prises au cours des grandes conférences internationales et des sommets de l'ONU, et appelle à leur mise en œuvre rapide et effective.

En tant que plus grand pays du monde sans littoral, le Kazakhstan exhorte la communauté internationale – avant tout, les pays développés – à s'employer avec la plus grande énergie à répondre aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

Les réformes structurelles réalisées depuis notre indépendance ont totalement transformé le Kazakhstan. C'est aujourd'hui l'un des États les plus dynamiques du monde avec des objectifs ambitieux visant à favoriser la poursuite de son développement. La croissance moyenne de notre produit national brut ces cinq dernières années est de 10 %. La Banque mondiale a placé le Kazakhstan au nombre des 20 économies les plus attirantes pour les investisseurs. Le Gouvernement s'emploie à veiller à ce que le Kazakhstan rejoigne les rangs des économies les plus compétitives. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis au point un programme novateur de développement économique industriel et nous finançons des projets pertinents grâce à un fonds national spécial. Toutes les institutions de développement fondamentales ont été mises en place. Les négociations sur l'admission du Kazakhstan à l'Organisation mondiale du commerce ont atteint leur dernière phase. Des programmes sont appliqués pour tirer parti de la capacité de transport et de transit du pays, et des projets de grande ampleur sont en voie de réalisation pour intégrer l'infrastructure de transport du pays dans le réseau de transport eurasiatique.

Le Kazakhstan renouvelle son engagement à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement publié à la veille du Sommet mondial de 2005 démontre que notre pays a réalisé de grands progrès dans ce domaine.

En tant qu'important pays exportateur de ressources énergétiques, le Kazakhstan poursuivra sa politique d'en assurer la fourniture aux marchés mondiaux par des routes multiples. Grâce à l'essor de son économie, le Gouvernement augmente régulièrement ses dépenses sociales, en particulier en ce qui concerne les soins médicaux, l'éducation, l'emploi et d'autres domaines. Les efforts que nous avons déployés ont permis à la Banque mondiale de classer le Kazakhstan dans la catégorie des États en marche vers le succès et dotés d'une croissance dynamique.

Nous accordons une grande attention à la promotion de la démocratie, à l'édification d'une société civile et au renforcement d'un accord interethnique et interreligieux dans notre pays. Nos réalisations sont évidentes. Mon pays, où coexistent plus de 100 groupes ethniques et pratiquement toutes les religions, est un modèle de tolérance, de concorde et de stabilité.

Ce n'est pas un hasard si le Kazakhstan a accueilli un forum des dirigeants du monde et des religions traditionnelles. Le deuxième congrès vient d'achever ses délibérations à Astana, où les dirigeants religieux ont adopté une déclaration réclamant un dialogue dynamique entre les religions. Nous ne pouvons permettre que les différences religieuses soient exploitées pour attiser la haine et les violences, et nous devons préserver l'humanité d'un affrontement mondial des religions et des cultures. Le congrès est devenu la contribution du Kazakhstan au dialogue mondial entre les religions.

Le Kazakhstan mène une politique étrangère équilibrée fondée sur nos intérêts nationaux à long terme et visant au développement de relations amicales avec les pays voisins et tous les pays intéressés du monde.

En sa qualité de Président en exercice de la Communauté des États indépendants, mon pays a élaboré un plan visant à réformer cette organisation afin d'en renforcer les capacités. Le Kazakhstan travaille activement au sein de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Communauté

économique eurasienne, et apporte son appui à l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Au tout premier rang des pays postsoviétiques dans de nombreux domaines, le Kazakhstan a toujours assumé sa responsabilité de mettre en œuvre des initiatives internationales, que ce soit en décidant de fermer le centre d'essais nucléaires de Semipalatinsk et de renoncer volontairement à la détention d'armes nucléaires; par ses initiatives sur la tenue d'un forum régional sur la sécurité en Asie, l'organisation d'un Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, la mise sur pied de la première conférence mondiale sur la coopération en matière de transport de transit; ou encore en accueillant une réunion spéciale du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. En 2007, le Kazakhstan accueillera la soixante-troisième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Nous exprimons notre reconnaissance à tous les États qui ont appuyé la candidature du Kazakhstan à la présidence, en 2009, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Kazakhstan va continuer à jouer un rôle actif sur toutes les questions clefs à l'ordre du jour mondial.

Pour terminer, je voudrais citer un dicton populaire dans mon pays : « Rien n'est plus loin qu'hier et rien n'est plus proche que demain ». Il y a un an, lors du Sommet mondial, nous avons convenu de prendre des mesures visant à réformer l'ONU. Nous ne devons pas oublier que l'humanité place tous ses espoirs d'un avenir meilleur dans l'ONU, Organisation indispensable. Il est grand temps de prendre des mesures spécifiques et efficaces pour rehausser le prestige de notre Organisation.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmad Allam-mi, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale du Tchad.

**M. Allam-mi** (Tchad) : Madame la Présidente, qu'il me soit avant tout permis, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, de vous adresser nos vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre auguste Assemblée. Nous sommes certains, au regard de vos qualités, de votre talent et de votre expérience, que vous saurez diriger nos travaux dans de bonnes conditions. Nos félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, le Ministre Jan Eliasson, et à son équipe, dont le dévouement et l'ardeur ont permis de

réaliser un travail immense, apprécié de tous, et ce, dans un contexte international particulièrement trouble.

Nous voudrions aussi rendre un hommage mérité au Secrétaire général de notre Organisation, S. E. M. Kofi Annan, dont le rôle éminemment important pour faire avancer la mise en œuvre de nos idéaux sera inscrit en lettres d'or dans les annales de notre Organisation.

De tout temps, nous n'avons cessé, devant cette même auguste Assemblée, de condamner toutes les formes de violence et d'intolérance, et surtout leur forme la plus horrible, la plus visible à notre époque, qu'est le terrorisme. Nous nous sommes engagés à respecter la Charte des Nations Unies, créée justement pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Mais notre responsabilité est toujours – demeure – interpellée pour que nous agissions de façon concertée en vue d'endiguer les principaux fléaux qui menacent l'espèce humaine. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, je voudrais souligner que mon pays a signé et ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs à ce fléau et qu'il coopère avec différents pays et avec les institutions qualifiées des Nations Unies pour mener à bien cette lutte. En outre, à côté du terrorisme, l'année qui s'écoule aura connu des situations préoccupantes pour beaucoup de jeunes États victimes de guerres et de graves conflits armés qui se déroulent çà et là, les déstabilisant et remettant sans cesse en cause les efforts qu'ils consentent pour asseoir des institutions démocratiques et favoriser le progrès économique et social de leurs populations.

En ce qui concerne mon pays, en dépit des tentatives de déstabilisation et de conquête anticonstitutionnelle du pouvoir qu'il a connues et continue de subir, nous avons organisé des élections présidentielles libres et transparentes le 3 mai 2006, élections à l'issue desquelles le peuple tchadien a renouvelé sa confiance à S. E. le Président Idriss Deby Itno. Par la suite, un dialogue politique s'est tenu du 28 juillet au 2 août 2006 à N'Djamena. Sur 78 partis politiques légalisés, 54 ont pris part à cet important forum, dont les conclusions constitueront sans nul doute des bases essentielles pour la consolidation de l'état de droit et le renforcement du processus démocratique dans notre pays.

Il est illusoire de croire que mon pays connaîtra sans difficulté la stabilité nécessaire à la consolidation

de son état de droit démocratique s'il continue à subir les effets pervers de la crise du Darfour. Nous venons de normaliser nos relations avec le Soudan, après avoir été amenés à rompre les relations diplomatiques avec ce pays en raison des menées subversives que nous subissons en provenance du Darfour. Nous espérons ainsi renouer avec ce pays frère les liens d'amitié et de bon voisinage que nous avons entretenus par le passé.

Toutefois, nous demeurons préoccupés par la crise du Darfour, qui menace non seulement notre sécurité, mais aussi celle de toute la sous-région. Le conflit du Darfour cause d'énormes préjudices au Tchad et au peuple tchadien depuis son déclenchement en 2003 : l'insécurité, les pertes d'avantages économiques, la destruction de l'environnement, les incursions des milices janjaouid en territoire tchadien – avec pour conséquences l'exportation dans l'est du Tchad de la guerre du Darfour, des populations tchadiennes déplacées (plus de 50 000 personnes), des centaines de morts, des milliers de têtes de bétail pillées, etc.

Le Tchad a été le premier pays à accueillir et à aider les réfugiés du Darfour – plus de 300 000 – avant que la communauté internationale n'intervienne. À ces réfugiés s'ajoutent les réfugiés centrafricains de plus en plus nombreux, la République centrafricaine étant après le Tchad la deuxième victime de la crise du Darfour, qui risque, si on n'y prend garde, de se généraliser dans toute la sous-région de l'Afrique centrale.

À cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de la prolongation jusqu'à fin décembre 2006 de la Mission de l'Union africaine au Soudan – c'est mieux que rien. Néanmoins, face aux difficultés du Gouvernement soudanais et celles de l'Union africaine à contenir la crise, nous réaffirmons notre position qui est bien connue et n'est pas nouvelle : l'ONU doit prendre le relais de l'Union africaine, conformément à la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité. Nous disons cela en toute amitié à nos frères soudanais, tout en respectant leur souveraineté. Notre attitude ne doit en aucune manière être considérée comme hostile au Gouvernement frère du Soudan. Elle n'a rien à voir avec ce que certains qualifient de complot international contre le Soudan. Elle est simplement dictée par le bon sens afin de porter secours aux populations victimes innocentes de la guerre. Et aussi parce que, plus que quiconque, nous avons tout intérêt à la restauration de la paix au Darfour, ne serait-ce que pour permettre aux centaines de milliers de réfugiés soudanais se trouvant

sur notre territoire de regagner leur pays et mettre ainsi un terme aux sacrifices des populations hôtes tchadiennes.

En attendant, nous avons des difficultés à assurer la sécurité des camps de réfugiés qui sont ouverts et situés non loin de la frontière, constituant ainsi des lieux de repos, de ravitaillement ou de recrutement pour certains rebelles soudanais. C'est pourquoi nous avons espéré l'envoi dans l'est de notre pays de forces internationales pour nous aider à sécuriser les camps de réfugiés et garantir leur neutralité, mais aussi pour nous aider à sécuriser la frontière commune pour nous éviter toute contagion de la crise du Darfour.

En cette époque de la mondialisation rapide et croissante, mondialisation que l'on croyait propice à l'intégration et bénéfique, l'écart ne fait que se creuser entre pays riches et pauvres. En dépit des efforts d'intégration faits par nos États, affaiblis et soumis aux contraintes abusives des institutions internationales et autres partenaires, l'insertion de nos économies dans le processus de mondialisation pour un développement harmonieux et durable semble encore, hélas, lointaine, tandis que les règles et lois actuelles du marché annihilent la compétitivité de nos économies. Dans ce contexte, comment atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans nos pays affligés par une constante faiblesse des revenus, le fardeau de la dette et les fléaux que sont le VIH/sida et le paludisme?

Mon pays a eu des démêlés avec la Banque mondiale, suite à la révision de la Loi 001 sur la gestion de ses revenus pétroliers. Aussi sommes-nous heureux du dialogue fructueux que nous avons eu avec la Banque et qui a abouti à un compromis mutuellement acceptable et à une reprise de notre coopération avec cette grande institution.

Dans le même ordre d'idées, concernant la défense de nos intérêts afin que nos populations bénéficient des ressources naturelles de notre pays, il convient de signaler aussi à la communauté internationale la récente détérioration de nos relations avec deux membres du consortium pétrolier opérant chez nous pour avoir refusé de régler au Trésor tchadien l'impôt sur le bénéfice. En outre, nous avons exprimé la révolte du peuple tchadien qui ne tire que 12,5 % des redevances de l'exploitation de sa manne pétrolière. Nous avons dénoncé le fait que durant les trois années de commercialisation de notre pétrole, nous n'avons perçu que 588 millions de dollars, alors

que les compagnies pétrolières ont amassé 5 milliards de dollars. Nous n'avons perçu que 588 millions de dollars. Nous ne demandons que justice nous soit rendue. En effet, nous revendiquons notre droit légitime à participer directement à la production et à la commercialisation de nos ressources. Faute de quoi, le droit souverain de notre pays est foulé aux pieds et son objectif de réduction de la pauvreté annihilé. Ainsi, tout progrès économique et social devient illusoire pour notre pays.

Bien sûr, au-delà de nos problèmes, nous sommes également préoccupés par les conflits qui se déroulent tant sur le continent que dans les autres parties du monde. Nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de l'Union africaine et de l'ONU pour leur trouver des solutions durables et nous exprimons notre volonté d'apporter notre concours dans la mesure de nos possibilités.

Par exemple, bien qu'il connaisse quelques grincements, le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire nous semble être en bonne voie. Nous notons que l'Union africaine et l'ONU y jouent un rôle de premier plan. Tous les acteurs politiques ivoiriens doivent comprendre les peines et les douleurs des populations et appréhender les limites de la patience des pays membres de la communauté internationale afin de décider de mettre un terme au conflit qui les oppose, un terme à cette crise, qui a de lourdes conséquences sur la stabilité de la sous-région.

Au Moyen-Orient, et en Palestine, nous sommes affligés et indignés par les récents événements au Sud-Liban, qui ont causé une destruction massive des infrastructures de ce pays et des pertes en vies humaines parmi les civils. Nous espérons que les termes de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité seront respectés pour permettre un dénouement heureux de la crise.

Nous demeurons aussi préoccupés par la détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens, particulièrement dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Nous appelons la communauté internationale à s'impliquer davantage dans le règlement du conflit israélo-palestinien, qui n'a que trop duré et qui est une source d'instabilité majeure dans cette région du monde.

Parmi les douloureux héritages des conflits armés, nous voudrions relever la question des mines antipersonnel et des engins non explosés enfouis sous terre. Mon pays continue de payer le plus lourd tribut

de conflits armés et d'autres guerres menés sur son sol. État partie à la Convention d'Ottawa, il les détruit en collaboration avec des pays amis, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Je profite de cette occasion pour les remercier de l'appui qu'ils ne cessent de nous apporter. Je demande à tous ces pays amis et à toutes ces institutions de continuer de maintenir leur assistance afin que le programme de lutte contre ces engins de mort soit renforcé.

Les structures de notre Organisation ne sont ni justes ni démocratiques. À cet égard, mon pays reste attaché à la position africaine concernant la restructuration de l'ONU, y compris l'élargissement du Conseil de sécurité, pour que soit assurée une représentation équitable de toutes les régions du monde. Les réformes entreprises durant l'année écoulée, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations et des décisions de notre Sommet de 2005, ont le soutien sans faille de mon pays, qui attend avec intérêt les conclusions issues des différentes réflexions et consultations.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mihai Răzvan Ungureanu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

**M. Ungureanu** (Roumanie) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir, Madame, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La délégation roumaine se réjouit à l'idée de voir vos immenses talents de diplomate au service de notre Organisation mondiale et de voir ainsi renforcées les chances d'une représentation plus équilibrée des femmes aux postes les plus élevés. Je tiens également à rendre hommage à l'Ambassadeur Jan Eliasson, Président de la soixantième session de l'Assemblée générale, pour ses accomplissements exceptionnels et son investissement personnel en faveur de la réforme de l'ONU.

La Roumanie souscrit à la déclaration faite par la Présidente de la Finlande au nom de l'Union européenne et adhère sans réserve aux vues qui y ont été exprimées. Je voudrais en outre exposer les raisons pour lesquelles mon pays est tellement soucieux de voir une ONU robuste et performante.

Qu'il me soit permis de dire, en toute modestie, que nous nous efforçons durement de mettre en pratique ce que nous prêchons. La Roumanie a dû rattraper 16 années perdues – des décennies de pandémie idéologique, de mauvaise gestion

économique, de mon respect des droits de l'homme et d'absence de démocratie. Je souhaiterais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour l'appui que l'Organisation des Nations Unies nous a apporté tout au long de notre transition sous de nombreuses formes utiles, y compris le travail précieux de son équipe de pays en Roumanie.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin pour être maintenant en mesure d'entrer dans l'Union européenne, qui est profondément ancrée dans les principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'état de droit. Il est vrai que nous avons œuvré d'arrache-pied, et que nous avons eu depuis le début de très bons amis qui nous ont aidés à l'emporter. Je suis par conséquent fier de dire que l'Organisation des Nations Unies a été, et qu'elle est toujours, notre principale amie.

Je voudrais citer une déclaration récente du Secrétaire général :

« Le succès dans la promotion de nos objectifs dépendra en grande partie de la formation de coalitions pour le changement comprenant des représentants du Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les fondations philanthropiques, les institutions universitaires et tous ceux qui peuvent y contribuer. Je sais que la Roumanie est très déterminée à suivre la voie du partenariat et qu'elle a œuvré activement pour renforcer ses relations constructives avec l'Organisation des Nations Unies et avec ses voisins à travers l'Europe au moment où le pays se rapproche de l'adhésion officielle à l'Union européenne. »

Je n'aurais moi-même pas pu dire mieux si j'avais souhaité caractériser en un mot notre attachement sincère à un multilatéralisme efficace et à une meilleure gestion des changements rapides et multiformes que le processus de mondialisation a apportés. C'est pourquoi la Roumanie comprend le processus de réforme actuel, et souhaite y participer activement, conformément aux directives établies dans le document final du Sommet du Millénaire, que nous avons acceptées.

Nous avons fait des progrès importants en matière de réforme institutionnelle. Nous avons convenu de changer la Commission des droits de l'homme, un organe qui avait achevé sa mission historique. Nous avons créé un nouveau Conseil des droits de l'homme pour contribuer à ce que

l'Organisation des Nations Unies prenne un nouveau départ en appliquant le corpus impressionnant des instruments internationaux en matière de droits de l'homme mis en place depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais ne nous laissons pas aller au contentement. Si ce nouvel organe ne remplit pas la mission attendue de lui, notre intention de réformer restera lettre morte.

Le Conseil des droits de l'homme ne devrait épargner aucun effort pour accomplir ce pour quoi il a été créé : défendre, dans l'activité quotidienne des gouvernements sur tous les continents et dans l'ensemble des systèmes juridiques, l'objectif prioritaire de veiller à ce que les droits de l'homme soient profondément connus et respectés dans le monde. Nous ne devons pas voir le devoir principal de surveillance de l'application du droit en matière des droits de l'homme qui incombe à la communauté internationale, que ce soit un mécanisme universel d'examen par les pairs ou le travail des experts dans le cadre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, comme un geste inamical envers nos gouvernements.

Nous sommes profondément honorés de l'occasion exceptionnelle qui nous est offerte en tant que premiers membres du Conseil des droits de l'homme de contribuer à la réforme des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies en matière des droits de l'homme. Nous avons déjà élaboré un certain nombre de propositions visant à rationaliser les travaux du nouveau Conseil et à faire respecter son autorité. Nous devons déployer davantage d'efforts pour faire des droits de l'homme un pilier fondamental de l'Organisation des Nations Unies, sur un pied d'égalité avec la sécurité et le développement, comme cela est inscrit dans la Charte.

Les besoins sont identiques en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix. Historiquement, l'Organisation des Nations Unies a toujours eu tendance à créer de nouveaux organes pour régler de nouveaux problèmes. Cela peut constituer une vertu si ces organes sont dotés d'un mandat fort et des ressources suffisantes pour répondre aux attentes placées en eux. Mais cela peut également constituer un vice si nous ne faisons que générer des réunions et des documents supplémentaires sans résultats. La Commission de consolidation de la paix est une innovation institutionnelle et juridique remarquable. Introduisons dans ce cadre un nouveau mode de pensée

et des nouvelles ressources, plutôt que des vieilles habitudes.

Des efforts considérables ont été déployés depuis 1993 pour réformer le Conseil de sécurité. La Roumanie est prête à participer à un examen sérieux et pragmatique de la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité tout en préservant son efficacité et sa crédibilité. Nous sommes conscients des difficultés inhérentes à un nouvel élargissement du Conseil. Les débats récents ont montré que tous les États Membres devraient dans une certaine mesure tirer avantage de la réforme de l'organe le plus puissant du système des Nations Unies. Un bon exemple qui vient évidemment à l'esprit est celui du Groupe des États d'Europe orientale qui s'attend à recevoir sa juste part, si les négociations sur cette question aboutissaient.

La question de la revitalisation de l'Assemblée générale est également inscrite à notre ordre du jour. Les efforts intensifs faits pour élargir le Conseil de sécurité ne devraient pas cacher le fait qu'il est nécessaire de réformer véritablement l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies – à savoir l'Assemblée générale. Il existe de nombreux moyens de réaliser davantage de choses avec le temps et les moyens financiers dont nous disposons dans le cadre des structures existantes et des ressources disponibles. Nous pouvons procéder à des réformes simples. Nous pouvons décider de rationaliser l'ordre du jour en le réduisant aux questions essentielles et d'actualité, en évitant la répétition annuelle de textes qui n'apportent pas de véritable valeur ajoutée et en étant moins rhétoriques et plus pragmatiques en matière de prise de décisions.

L'Assemblée générale peut également accroître son rôle d'appui aux processus de démocratisation dans différents pays. Nous savons à quel point les auteurs de la Charte ont utilisé timidement l'idée de démocratie. Pendant la guerre froide, le concept de démocratie était tout simplement symbolique à l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les temps ont changé pour le mieux. Je pense sincèrement que l'Organisation des Nations Unies a fait des progrès considérables, pour ne pas dire véritablement spectaculaires, dans ce domaine.

Mon pays est fier d'avoir participé activement à deux mouvements internationaux dont la tâche fondamentale est de promouvoir la démocratie : le processus des Démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties. Nous avons pris des

mesures résolues sous leurs auspices. La Roumanie est à l'origine d'une série de cinq résolutions sur les différents aspects de l'édification des démocraties qui ont été adoptées depuis 2000, à la fois par la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale.

Il n'y a pas de raisons pour que l'Organisation des Nations Unies ralentisse ce processus. Au contraire, nous saisissons cette occasion pour encourager à la fois la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir au Qatar, et la troisième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties, qui doit se tenir au Mali, à oser faire davantage. Le moment est venu que nous adoptions une déclaration universelle sur la démocratie, un code de conduite démocratique ou même un pacte international sur le droit à la démocratie. La démocratie est un système qui fonctionne, malgré les difficultés et les revers temporaires.

Je me permets d'ajouter que, si nous avons des doutes sur notre devoir, nous devons demander à nos pays s'ils veulent pouvoir choisir, dans un système multipartite, et s'ils veulent pouvoir jouir du résultat d'élections justes, par opposition à ne pas participer aux élections ou avoir à accéder au pouvoir par la violence. Veulent-ils être dirigés par des dictateurs qui œuvrent à satisfaire leurs propres intérêts ou par des gouvernements qui œuvrent pour les gouvernés? Nous trouverons peut-être tous la réponse à ces questions assez évidente.

Dans nos délibérations sur la réforme, l'une des questions qui a été soulevée était de savoir comment entreprendre une réforme constitutionnelle et établir une meilleure adéquation entre la Charte et les nouveaux défis de notre temps. Il y a beaucoup à faire à ce sujet, malgré notre répugnance à rouvrir le livre sacré. Parallèlement, nous pourrions convenablement tirer le meilleur parti du cadre juridique existant.

Nous pensons que le Chapitre VIII de la Charte constitue un cadre généreux pour une coopération accrue et plus efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Quand mon pays, la Roumanie, était membre non permanent du Conseil de sécurité, il a été à l'origine d'un débat enrichissant sur cette question, qui a abouti à l'adoption de la résolution 1631 (2005). Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général intitulé « Les possibilités et les défis que présente le partenariat dans le domaine

de la sécurité sur les plans régional et mondial » (A/61/204). Le rapport constitue une contribution de grande valeur pour la clarification de la répartition possible des rôles sur la base des avantages compétitifs des organisations régionales. J'appuie par conséquent les recommandations faites par le Secrétaire général qui visent à passer de l'« adhocratie » à l'institutionnalisation de mécanismes opérationnels d'une coopération renforcée.

Dans ce domaine, la Roumanie met en pratique ce qu'elle prêche. La preuve réside dans la détermination avec laquelle elle met en œuvre les processus de coopération régionale en Europe centrale et en Europe du Sud-Est, dans différents domaines : le Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, l'Initiative de l'Europe centrale, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Coopération économique de la mer Noire, etc. La stabilité et la prospérité dans la région de la mer Noire est la principale priorité de notre politique étrangère au niveau régional. Nous suivons en matière de coopération un nouveau paradigme dont nous espérons qu'il produira des résultats tangibles. La Roumanie est satisfaite d'avoir promu, quand elle présidait la Coopération économique de la mer Noire, deux initiatives importantes : une eurorégion de la mer Noire, sous les auspices du Conseil de l'Europe, et un Forum pour le dialogue et le partenariat.

Nous sommes un membre consciencieux et responsable de la communauté internationale et nous sommes prêts à assumer nos responsabilités. La croissance économique constante et robuste des dernières années permet maintenant à mon pays d'envisager de devenir un donateur et d'aider les pays en développement dans leur longue quête de la prospérité économique. Mon gouvernement a déjà pris des mesures pour définir un cadre juridique propice au financement de l'aide publique au développement.

Les frontières de l'Europe sont certes pacifiques, mais ce n'est qu'à moitié vrai si l'on prend en considération les conflits gelés qui demeurent et semblent échapper à l'attention active des Nations Unies. Nous n'assumons pas nos responsabilités si nous restons sourds aux conflits non résolus dont l'origine remonte à l'ère soviétique. Ces conflits nuisent aux petits États qui s'efforcent avec peine de consolider leur indépendance, leurs institutions et leur économie. Ils ont besoin de l'assistance de l'ONU et de la protection du droit international.

La situation en Transnistrie, zone séparatiste de notre voisine la République de Moldova, offre à cet égard un exemple particulièrement frappant. On ne doit pas laisser le régime illégal qui s'y est installé devenir permanent. Appuyé par des troupes lourdement armées, il est impliqué dans des activités de contrebande et des trafics illégaux, viole les droits de l'homme et se tient prêt à saisir des écoles par la force. Ce régime, fort de ses armes et de ses munitions, menace ses voisins et le Gouvernement légitime de la République de Moldova, tout en donnant une imitation grossière et cynique de la démocratie à travers des référendums illégaux.

L'ONU doit appliquer les dispositions de la Charte pour mettre fin à ces heures sombres en Transnistrie. Il faut pour cela que les acteurs concernés – organisations internationales et pays voisins – fassent montre de la volonté politique nécessaire. Nous estimons également qu'il est de notre devoir d'accompagner les efforts courageux de la Géorgie pour bâtir une société démocratique et recouvrer sa pleine intégrité territoriale. Il y a de l'espoir. L'adoption récente par l'Assemblée générale d'une décision d'inscrire à son ordre du jour une nouvelle question sur les conflits prolongés – avec le plein appui de la Roumanie – augure bien d'un changement d'attitude.

Sept ans après que les Nations Unies ont pris la responsabilité de l'avenir du Kosovo, cette province symbolise le difficile héritage que les Balkans de l'Ouest s'efforcent de surmonter. Nous appuyons les efforts de Martti Ahtisaari, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, ainsi que ceux du Groupe de contact. Les deux parties directement concernées doivent se montrer plus souples pour trouver une solution durable et mutuellement satisfaisante. À cet égard, le rôle de l'ONU reste crucial jusqu'à ce qu'il ait été décidé du futur statut de la province.

L'intérêt que nous portons à la paix, la stabilité et la prospérité ne se limite pas à notre propre région. La Roumanie fait tout son possible pour contribuer sensiblement au maintien de la paix dans le monde. Des militaires, policiers et civils roumains sont présents dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées en Afghanistan, au Kosovo, en République démocratique du Congo, au Libéria, en Éthiopie et en Érythrée, en Haïti et au Soudan. Avec d'autres nations éprises de paix, nous fournissons également des contingents à d'autres importantes opérations de paix, dont celles qui sont menées en

Afghanistan, en Iraq et en Bosnie. Le chiffre total des soldats, policiers, observateurs militaires, officiers d'état-major et du personnel d'appui de nationalité roumaine atteint presque 1 500 dans ces différents secteurs.

En même temps, nous estimons qu'il faut déployer davantage d'efforts pour trouver des solutions politiques durables aux conflits et tensions du moment. L'Afghanistan a beaucoup avancé dans la voie qui doit faire de lui un État stable, libéré du terrorisme et des Taliban. Toutefois, il reste de nombreux défis à relever. Restaurer la paix en Afghanistan demande encore plus d'efforts coordonnés de la part de la communauté internationale, notamment pour combattre les insurgés, former les militaires et les policiers afghans et accélérer les projets de reconstruction à effet rapide.

La Roumanie appuie fermement le Gouvernement iraquien dans ses efforts pour mettre en place une administration efficace et responsable. Un appui international fort est nécessaire pour que le peuple iraquien parvienne à une stabilité durable et reprenne le chemin de la prospérité. Il y a aussi un extrême besoin d'aide technique et financière. Il est essentiel que la présence internationale en Iraq ne faiblisse pas, car les progrès accomplis jusqu'à présent risqueraient d'être perdus.

Nous prenons note avec satisfaction de l'évolution récente au Liban, et notamment des progrès enregistrés dans le déploiement d'une force des Nations Unies élargie dans la zone. Nous pensons qu'il s'agit là d'une avancée historique vers le règlement d'un conflit qui n'a que trop duré. Nous sommes convaincus que l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, d'une part, et du mandat futur de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, d'autre part, suscitera espoir et confiance dans une solution politique durable au conflit du Moyen-Orient.

La prolifération d'armes de destruction massive constitue désormais une menace majeure pour la sécurité mondiale et la stabilité internationale. Nous ne devons jamais sous-estimer le risque de voir de telles armes utilisées par des terroristes. Nous appuyons les nouveaux efforts internationaux qui visent à renforcer les régimes internationaux existants, à garantir le respect total et inconditionnel de leurs obligations par les États parties et à promouvoir l'universalisation de traités et d'accords multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

En même temps, nous devons continuer de lutter contre le terrorisme, séparément et collectivement, afin d'éliminer la menace qu'il fait peser sur les vies d'innocents et la vie quotidienne de nos sociétés. Pour réussir dans cette entreprise, la communauté internationale doit identifier correctement les facteurs qui contribuent au terrorisme et en venir à bout. La Roumanie est vigoureusement engagée dans la lutte contre les menaces terroristes à travers sa participation aux efforts de la communauté internationale et à ceux qui sont entrepris par des organisations régionales et sous-régionales.

*(l'orateur poursuit en français)*

Il revient à la Roumanie le privilège d'accueillir prochainement le onzième Sommet de la francophonie. La conférence de chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage aura lieu les 28 et 29 septembre 2006 à Bucarest. La francophonie va décidément au-delà de sa spécificité qui tient de la promotion du multilinguisme. Au sommet précédent, la Francophonie a agi en partenaire fidèle en adoptant un cadre stratégique plié aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à ceux du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg. Ce cadre s'insère pleinement dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Il s'appuie sur un consensus qui met l'accent sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie ainsi que sur la prévention des conflits et l'établissement de la paix. Cette année, le sommet propose comme thème « Les technologies de l'information dans l'éducation ». C'est une autre complémentarité que la Francophonie entend cultiver pour contribuer aux objectifs décidés au Sommet mondial sur la société de l'information. J'espère que pendant la présente session de l'Assemblée générale, la Roumanie pourra rapporter de nouvelles actions de la Francophonie en harmonie avec les objectifs des Nations Unies.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alikbek Djekshenkulov, Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan.

**M. Djekshenkulov** (Kirghizistan) (*parle en russe*): Depuis plus d'un an maintenant, le Kirghizistan connaît une nouvelle étape dans son histoire. Aujourd'hui, nos dirigeants font le maximum pour consolider encore les réformes menées dans notre pays dans les domaines de la démocratie et de

l'économie de marché. La politique résolue que nous avons adoptée pour bâtir une société démocratique fondée sur des lois et une économie nationale avancée jettera les bases solides d'une situation politique stable. Nous nous sommes donné pour objectif de créer toutes les conditions nécessaires au développement durable de l'économie kirghize et à l'amélioration du bien-être de notre peuple.

Lors du Sommet mondial de 2005, le Président de la République kirghize, M. Kurmanbek Bakiev, a réaffirmé notre profond attachement aux buts et objectifs universels énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Toutes les mesures législatives nécessaires ont été adoptées dans notre pays pour protéger le bien-être social et soutenir les segments les plus vulnérables de la population. Cela aidera considérablement à réduire le niveau de pauvreté dans notre pays.

Pour la seule année 2005, et en dépit des difficultés existantes, les dépenses sociales ont constitué plus de 43 % du budget de la République. Il en résulte, comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, que le Kirghizistan a réussi à réduire l'ampleur de la pauvreté dans le pays.

Je voudrais également insister sur le fait que la situation actuelle dans la République kirghize se caractérise par l'ouverture de l'économie, la stabilité macroéconomique, un régime libéral en matière de devises et de visas, et la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre. Nous bénéficions également des avantages liés à notre qualité de membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Comme je l'ai déjà dit, mon pays a fait plus d'une fois la preuve de son attachement aux obligations internationales en matière de protection des droits et libertés fondamentaux des personnes. Aujourd'hui, la République kirghize est partie à tous les instruments internationaux universels et fondamentaux porteurs d'une dimension humaine, et elle continue d'en appliquer les dispositions de manière responsable. La progression de la démocratisation de la société et la promotion des droits de l'homme restent les priorités de notre politique nationale. C'est pourquoi le chef de l'État a lancé une réforme des organes judiciaires et de police, ainsi qu'une réforme constitutionnelle de manière à améliorer l'équilibre des pouvoirs. Je voudrais souligner, en particulier, qu'un rôle très actif est joué par les partis politiques et par la société civile

dans ce processus, ce qui garantit la participation véritable de larges pans de la population à l'adoption des décisions importantes de l'État.

Il y a un mois, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a décidé d'établir un bureau régional à Bichkek, capitale de la République kirghize. Nous considérons que cette décision marque une nette reconnaissance de nos efforts pour renforcer les principes démocratiques et promouvoir les droits de l'homme et la liberté d'expression dans le pays.

La République kirghize a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et a élaboré une stratégie nationale pour combattre ce fléau. Elle a créé une agence nationale de lutte contre la corruption, ainsi qu'un service de renseignements pour les opérations financières. Je suis convaincu que notre pays, où la gouvernance est une réalité et où les droits de l'homme sont respectés, sera mieux à même d'échapper à un conflit et de surmonter les obstacles au développement. Nul ne peut cacher qu'en cette période difficile pour le développement humain, où les problèmes mondiaux, régionaux de civilisation vont croissant, nous ressentons tous qu'un malaise moral et psychologique s'est installé dans de nombreuses régions du monde.

Pour faire régner l'harmonie dans le monde, nous devons tous humaniser nos sociétés et placer au premier plan les valeurs morales et spirituelles. Comme le disaient nos ancêtres, lorsque les individus unissent leurs esprits, ils peuvent déplacer les montagnes. Aujourd'hui, nous sommes tous témoins d'un changement mondial. Il y a de nouvelles questions, de nouvelles tâches qui exigent des approches novatrices pour les résoudre. Dans ce contexte, la République kirghize propose de formuler un objectif du Millénaire supplémentaire, le neuvième, qui doit porter sur le développement dynamique des communautés locales. La clef du succès pourrait en être l'amélioration du système de gouvernance, la démocratisation de l'autonomie locale, l'élimination de la corruption et la participation à la gestion des affaires publiques des représentants des différents groupes sociaux et ethniques. Nous partons du principe que des communautés locales fortes sont synonymes d'État stable. Qu'État stable est synonyme de région stable et région stable synonyme de monde en sécurité.

L'on sait pertinemment que la sécurité et le développement sont indissociables. Nous ne pouvons garantir le développement sans garantir la sécurité et nous ne parviendrons pas à la sécurité à l'échelle

mondiale sans appuyer le développement et éliminer la pauvreté. Comme l'a souligné le rapport du Projet du Millénaire, nombreux sont les facteurs qui sont à la source de l'extrême pauvreté, mais le premier d'entre eux est la situation géographique défavorable.

À cet égard, je voudrais attirer particulièrement l'attention sur les zones montagneuses, qui sont les principales sources d'eau douce de notre planète. Nous sommes reconnaissants aux États Membres de l'ONU d'avoir appuyé l'adoption de la résolution 60/198 de l'Assemblée générale sur le développement durable des montagnes, lors de la soixantième session de l'Assemblée. Je suis convaincu que ce texte permettra aux pays montagneux de prendre des mesures importantes en faveur du règlement de leurs problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

Conformément à la décision du Programme d'action de Bichkek pour les montagnes, adopté en 2002 au Sommet mondial de Bichkek sur les montagnes, nous proposons qu'un deuxième sommet sur les montagnes soit organisé en 2007, afin de faire le bilan des activités de la communauté internationale en faveur du développement durable des montagnes ces cinq dernières années. Cette initiative a déjà reçu l'appui de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Kemal Dervish, et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), M. Koïchiro Matsuura, qui a proposé d'appeler ce deuxième sommet « Bichkek plus 5 ». Je voudrais saisir cette occasion pour inviter tous les États à participer à cette importante instance internationale. Nous espérons que la communauté internationale appuiera notre initiative.

L'attachement à une politique de désarmement et de prévention de la prolifération des armes de destruction massive est l'un des premiers principes fondamentaux de la politique étrangère de la République kirghize, pays épris de paix. En témoigne la signature, le 8 septembre 2006 au Kazakhstan, d'un accord sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous y voyons une contribution collective des États de la région à la sécurité internationale afin de libérer l'humanité de la menace de ces armes meurtrières. Désormais, les zones dénucléarisées sont en train de devenir un élément important des mécanismes multilatéraux de lutte contre le terrorisme nucléaire. Cette question est plus que jamais d'actualité, compte tenu de la menace actuelle

de voir des organisations terroristes faire usage des armes de destruction massive.

À cet égard, je voudrais, depuis l'auguste tribune de l'Assemblée générale, lancer aux États Membres de l'ONU un appel à appuyer le projet de résolution sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui sera soumis durant la présente session à la Première Commission de l'Assemblée générale. L'un des traits distinctifs de notre zone dénucléarisée est son orientation écologique. Les États de la région ont tout particulièrement souffert des effets néfastes des programmes et des essais nucléaires. La contamination des personnes, la contamination de notre territoire et les dangers posés par le stockage des déchets d'uranium en sont la preuve.

Les problèmes écologiques qui existent dans la région sont aggravés par le réchauffement climatique, la sécheresse et la dégradation des sols. Cette année, la République kirghize préside le Fonds international pour sauver la mer d'Aral. Le problème de la mer d'Aral a aujourd'hui pris la dimension d'une catastrophe écologique mondiale qui, à divers degrés, influe sur les processus naturels dans le monde entier. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des programmes et des projets de sauvetage de la mer d'Aral.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/61/1). Avec son habituel talent de dirigeant, il a clairement exposé dans le rapport les activités menées par l'Organisation en 2005. Nous partageons entièrement son avis que le processus de mondialisation est devenu l'un des facteurs prédominants des dix dernières années. Nous devons veiller à ce que l'Organisation renforce les aspects positifs de ce phénomène. Avec la participation active de notre Organisation, la mondialisation doit devenir un outil permettant de garantir le développement durable, de réduire le fossé entre les riches et les pauvres, de surmonter la discrimination dans les relations économiques et d'améliorer le bien-être de nos populations.

Malheureusement, la mondialisation s'est accompagnée d'une propagation accélérée de menaces et de graves problèmes tels que la criminalité internationale, le commerce illicite des stupéfiants et des armes, les épidémies et la détérioration de l'environnement. Le Gouvernement kirghize a pris des

mesures résolues pour lutter contre ces phénomènes négatifs. Ces derniers se manifestent de manière particulièrement aiguë dans notre région, compte tenu de la situation difficile qui règne en Afghanistan.

Je suis convaincu que l'on ne peut contrer efficacement ces menaces qu'en s'appuyant sur un renforcement général de la coopération régionale et internationale, qui inclurait les organisations dotées des capacités nécessaires et qui s'avèrent efficaces à l'heure actuelle. Dans ce contexte, la République kirghize participe activement aux travaux de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Organisation du Traité de sécurité collective. Aujourd'hui, en tant que Président de l'OCS, le Kirghizistan fera tout son possible pour la renforcer dans son rôle de garant fiable de la sécurité et de la stabilité dans la région.

S'exprimant l'année dernière depuis cette tribune, le Président Kurmanbek Bakiev de la République kirghize a déclaré que la soixantième session de l'Assemblée générale devait être celle de la réforme. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que tel a été le cas. Nous avons créé la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous avons également réformé le Secrétariat et adopté la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

Il reste cependant un certain nombre de tâches essentielles à réaliser. La République kirghize reconnaît qu'il est nécessaire d'accroître les activités de l'Assemblée générale et de renforcer le rôle joué par le Conseil économique et social dans la réalisation d'objectifs clés du développement.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera pas complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Nous demandons que davantage d'efforts soient déployés pour rechercher des solutions dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale. Le Kirghizistan s'associe à l'appel des États Membres en faveur de l'élargissement du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil, afin de refléter la réalité actuelle et d'accroître l'efficacité de ses travaux.

Pour que les activités de l'Organisation des Nations Unies soient cohérentes et efficaces, nous considérons qu'il est indispensable d'évoluer avec le temps et de s'adapter aux événements à mesure qu'ils se produisent dans l'histoire de l'humanité. L'ONU

doit viser à obtenir des résultats concrets et à satisfaire aux besoins urgents des peuples de la planète.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam.

**Le Prince Mohamed Bolkiah** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*): Je tiens à vous féliciter, Madame, de votre élection et je félicite également S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa, ainsi que le Gouvernement et le peuple du Royaume de Bahreïn. Soyez assurée que le Brunéi Darussalam vous soutiendra sans réserve tout au long de cette année. Je vous souhaite tous mes vœux de succès dans l'exercice de vos responsabilités.

Je tiens également à remercier votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, de la façon remarquable dont il a dirigé la soixantième session de l'Assemblée.

Enfin, je tiens à rendre un hommage tout particulier à notre Secrétaire général, qui a été, durant de nombreuses années, la figure la plus visible de cette Organisation. Sa tâche n'a jamais été facile, mais il a su s'en acquitter avec honneur. Ses programmes d'action ont accru la portée de notre message. La manière dont il a exercé ses responsabilités a été une source d'inspiration pour nous, et je l'en remercie vivement.

Ces dernières années ont été marquées par des débats réguliers sur la réforme de l'ONU, débats qui, j'en suis convaincu, se poursuivront ces prochaines années. En conséquence, à l'occasion de l'ouverture de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, je souhaiterais vous faire part de quelques-unes des réflexions du Brunéi Darussalam sur la question de la réforme de l'ONU.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à l'excellent travail que les organismes des Nations Unies réalisent dans ce domaine depuis tant d'années. Je pense notamment à l'Organisation mondiale de la santé, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et aux Volontaires des Nations Unies dans le monde entier. Ces organismes donnent vie à notre Organisation et les membres de leur personnel donnent parfois leur vie pour elle. Chaque jour, ils tentent de redonner un sens

à la vie de gens ordinaires en leur apportant l'espoir et la confiance. Ils leur offrent la sécurité au sens le plus simple et le plus élémentaire du terme. J'entends par là qu'ils leur donnent le sentiment que même les problèmes les plus graves peuvent être combattus et résolus. Je les remercie vivement de leur dévouement et de leur professionnalisme. Ils représentent ce que l'ONU fait de mieux.

En conséquence, je pense que toute réforme de l'Organisation doit être envisagée avec une question cruciale à l'esprit : Renforce-t-elle directement les travaux de nos organismes et de notre personnel sur le terrain? Cet aspect revêt une importance toujours plus grande pour les gens ordinaires dont nous sommes les représentants.

Le nouveau siècle a apporté son lot de nouveaux défis. L'an dernier, comme chaque année de ce nouveau siècle, a été marqué par des problèmes qui sont caractéristiques de ceux auxquels l'ONU a de plus en plus à faire face et qu'elle est appelée à résoudre. Il s'agit, malheureusement, de problèmes qui font régulièrement les gros titres de nos journaux : catastrophes naturelles et écologiques, crises sanitaires, économiques et sécuritaires, et échecs politiques sans nombre, avec pour corollaire des souffrances humaines effroyables.

La première impression est dramatique. Notre nouveau siècle semble se définir par des images de catastrophe – glissements de terrain, tremblements de terre, tsunamis et actes terroristes. Les images les plus marquantes sont celles d'êtres humains, des innombrables victimes d'événements qu'il leur était impossible de maîtriser et dont ils ignoraient tout ou n'avaient pas été prévenus. Le résultat à long terme est un profond sentiment d'insécurité qui s'insinue dans la vie de chaque individu, de chaque famille et de chaque communauté dans tous les pays que nous représentons.

Le sentiment d'insécurité est tel que certains sont prêts à tout pour trouver un peu d'espoir. Ils sont ainsi des centaines de milliers en Asie, en Afrique et dans les Amériques à quitter leur famille et leur pays pour émigrer, risquant leur vie pour trouver un endroit qui, espèrent-ils, leur redonnera l'espoir.

Ainsi, l'avenir semble sombre pour des millions de personnes. Il le serait encore davantage sans l'Organisation des Nations Unies, qui, dans les camps de réfugiés, les zones dévastées et dans tous les autres endroits sinistrés, offre parfois tout ce qu'elle a en guise d'espoir. Ainsi, les propositions de réforme

doivent également prendre en considération l'aspect humain. Nous posons une simple question : La proposition présente-t-elle un réel intérêt pour les gens ordinaires en améliorant leur vie et en remédiant à leurs problèmes?

La vie des gens ordinaires est de plus en plus conditionnée par les défis extrêmement complexes de notre nouveau siècle; des défis mondiaux dans les domaines scientifique, technologique, économique, environnemental et politique, qui concernent désormais plus de 6,5 milliards d'individus. Ces personnes sont de plus en plus dépendantes les unes des autres pour leur survie. Cela signifie, selon moi, que nous devons continuer de souligner la nécessité de procéder à une réforme qui s'étende au-delà du domaine administratif. Notre troisième considération en matière de réforme est d'ordre pratique.

La réforme proposée reflète-t-elle notre siècle, ses priorités, ses enjeux particuliers et sa nature changeante? En d'autres termes, sommes-nous certains que nous n'essayons pas de résoudre des problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle avec les outils, les priorités et les procédures du XX<sup>e</sup>, quelquefois même du XIX<sup>e</sup> siècle?

Nous attendons avec intérêt de poursuivre avec nos collègues, cette année, nos débats sur cette question cruciale d'une réforme efficace et durable. Nous commençons à voir ce qui se profile au XXI<sup>e</sup> siècle, tant ce qui est bon que ce qui est troublant. Nous voyons également les exigences que ce siècle représente pour l'ONU. Elles sont considérables. Nous pensons néanmoins que les considérations que j'ai évoquées posent les fondements de la réforme de l'ONU d'une manière permettant à notre organisation mondiale de répondre aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle en utilisant les méthodes du XXI<sup>e</sup> siècle.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Norman José Caldera Cardenal, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

**M. Caldera Cardenal** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par féliciter le 192<sup>e</sup> État Membre, le Monténégro, de son admission à l'ONU.

Le 5 novembre, le Nicaragua tiendra des élections afin d'élire ses futurs gouvernants. Cette session tombe donc à point nommé pour procéder à un bilan devant notre propre peuple et les peuples des Nations Unies quant au visage que pourrait avoir le Nicaragua si les

réalisations accomplies durant le mandat de cinq ans du Président en exercice Enrique Bolanos Geyer se poursuivaient.

Nous avons malheureusement dû lutter sans relâche pour défendre une valeur qui a été récemment consolidée dans sa dimension universelle : la défense de la démocratie, qui inclut comme composantes essentielles l'état de droit, l'équilibre des pouvoirs, le renforcement des institutions de l'État et la lutte contre la corruption.

Le Nicaragua n'a pas été seul sur cette voie difficile. Un nouvel esprit de collaboration a régné, ce qui a contribué aux efforts du Nicaragua permettant ainsi de surmonter et réprimer la corruption. Grâce à cette même solidarité collective, il a également été possible de contrer la division partisane de l'État et les efforts, bien que latents, visant à enfreindre la règle cardinale de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs publics. Je dois mentionner ici que chaque fois que les forces antidémocratiques ont tenté de porter atteinte à l'ordre constitutionnel, elles se sont heurtées à la réponse conjointe du peuple nicaraguayen, du secteur privé des entreprises, de la société civile organisée et de la communauté internationale.

Nos premiers mots de remerciements vont à tous ces gouvernements et organisations qui, grâce à leur appui, ont aidé à préserver au Nicaragua les principes de liberté et de démocratie qui sont devenus les nouvelles valeurs fondamentales d'une société internationale renouée.

Nous remercions nos pays frères de la région et le Secrétaire général du Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) et son Envoyé spécial au Nicaragua, les États Membres de l'OEA, le Groupe de Rio, la Communauté andine, le Sommet ibéro-américain, la Communauté des Caraïbes et le Marché commun, le Japon, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

Mais le temps que nous avons consacré à défendre la démocratie ne nous a pas empêchés de travailler pour atteindre les Objectifs du développement, de l'ordre, de la sécurité et de la stabilité.

Entre 2002 et 2005, en quatre ans à peine, les recettes fiscales ont plus que triplé, ce qui illustre bien la confiance que nos citoyens placent dans leur

gouvernement, et reflète également la transparence dont nous faisons preuve dans la gestion des affaires publiques. Cette augmentation se poursuit au même rythme en 2006. À leur réunion annuelle qui s'est achevée avant-hier, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont indiqué que les recettes fiscales ont été élevées au Nicaragua, avec une augmentation des recettes qui témoigne du succès de la politique fiscale et des réformes réalisées par le Gouvernement.

Sur le front économique, nous avons connu de grands changements : il y a une relance économique et nous retrouvons la confiance de la communauté internationale.

Grâce à la transparence et la bonne gouvernance, le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) a été atteint. Il y a un an, nous avons été choisis pour recevoir l'appui du Groupe des huit, ainsi que pour bénéficier de l'annulation de la dette multilatérale envers le FMI, la Banque mondiale et, très bientôt, la Banque interaméricaine de développement, dont le montant s'élève à environ 800 millions de dollars de notre dette extérieure. Ces deux initiatives signifient que plus de 85 % de notre dette extérieure serait annulée. Le Nicaragua peut maintenant se concentrer sur la réduction de sa dette intérieure, résultat de la faillite frauduleuse de banques il y a cinq ans et demi.

C'est le Président Bolanos Geyer qui, en décembre 2001, a mentionné la nécessité d'un accord commercial, devenu ensuite l'Accord de libre échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis, conclu entre les pays d'Amérique centrale, la République dominicaine et les États-Unis. Cet Accord est entré en vigueur en mars 2006, ouvrant de nouvelles perspectives pour notre région. Grâce à ce traité, le volume des exportations du Nicaragua aux États-Unis a augmenté de 20 % depuis son entrée en vigueur il y a huit mois.

Nous avons connu trois années consécutives de croissance économique fondée sur les investissements privés. Depuis la prise de fonction du Président Bolanos, les investissements étrangers directs ont entraîné la création d'une nouvelle entreprise tous les mois dans les zones franches, et le volume total des exportations a augmenté de 100 % en moins de cinq ans.

Nous sommes parvenus à faire du tourisme un nouveau moteur économique grâce aux recettes qu'il

engendre et, pour la première fois, le tourisme est l'une des principales sources de devises pour notre balance commerciale. Le Nicaragua se classe au troisième rang parmi les 10 destinations qu'il importe de visiter selon le guide de voyage prestigieux Lonely Planet. De même, selon l'Organisation mondiale du tourisme, le Nicaragua est l'un des marchés naissants les plus dynamiques au niveau mondial et l'un des secrets les mieux gardés quant aux séjours de retraite et à l'investissement immobilier. On dit de notre pays qu'il est celui qui aurait enregistré le plus de progrès dans le domaine de la liberté économique. Par ailleurs, le rapport de la Banque mondiale, « Doing Business », place le Nicaragua en 67<sup>e</sup> position au niveau mondial, et estime qu'il bénéficie du climat le meilleur pour les affaires en Amérique centrale et d'un des meilleurs climats pour les affaires dans tout l'hémisphère. Nous sommes l'un des pays les plus sûrs de notre hémisphère. Notre taux d'homicide est inférieur à la moitié de la moyenne mondiale.

Je suis fier de dire que nous connaissons une nouvelle réalité politique, économique et sociale. Conformément à ses promesses de campagne électorale, le Président Bolanos a presque doublé le salaire des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire et a multiplié par deux, en chiffres absolus, le budget des études postsecondaires.

Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité infantile est tombé de 35 pour 1 000 naissances vivantes en 2001 à 31 en 2006. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé de 45 pour 1 000 naissances vivantes en 2001 à 40 en 2006, et le taux de mortalité maternelle de 96,6 pour 100 000 en 2003 à 83 en 2006. Le taux de couverture d'immunisation a augmenté de plus de 10 % entre 2004 et 2006.

Nous sommes en train d'élaborer une politique publique destinée à nos émigrants, afin de leur garantir la pleine jouissance de leurs droits politiques, sociaux et civils, en leur donnant des conseils juridiques et en leur accordant la protection à laquelle ils ont droit en vertu de la Constitution. Nous faisons de notre mieux pour défendre leurs droits quel que soit le pays du monde dans lequel ils se trouvent. C'est le moins que nous puissions faire pour compenser les sacrifices qu'ils consentent en effectuant des transferts de fonds, qui servent à soulager la situation économique des membres de leur famille. Les transferts de fonds représentent l'équivalent de près de 50 % de nos exportations de biens.

Je voudrais citer le Président Reagan, qui a déclaré à propos du mur de Berlin, alors qu'il s'adressait au Premier Ministre soviétique : « Abattez ce mur ». Le Président de la République dominicaine, M. Leonel Fernández, a fait remarquer un jour que dans un monde globalisé autorisant la libre circulation des capitaux, des biens et des services, les êtres humains ne jouissent pas de la libre circulation de la main-d'œuvre.

En vertu de la loi spéciale sur les mesures d'encouragement à la migration destinées aux Nicaraguayens résidant à l'étranger, les ressortissants nicaraguayens ayant résidé cinq ans au moins à l'étranger ont la possibilité de revenir au pays avec leur mobilier, leur voiture et leurs outils de travail.

Les résultats obtenus en matière de protection de nos concitoyens à l'étranger sont manifestes et ont même été reconnus par la communauté internationale. Au début du mois, le Sous-Secrétaire d'État à la démocratie et aux affaires mondiales des États-Unis a attiré l'attention de la communauté internationale sur les efforts déployés par le Nicaragua par l'intermédiaire de nos représentations diplomatiques pour protéger, aider et rapatrier les Nicaraguayens victimes de la traite des personnes. Nous avons mis en place les infrastructures matérielles, humaines et technologiques qui créent peu à peu une nouvelle culture politique, renforcée par les valeurs de la démocratie.

Le Nicaragua n'entend pas dissocier son destin de celui de l'Amérique centrale; c'est pourquoi nous avons amorcé des initiatives visant à instaurer l'union douanière et à faire progresser aussi vite que possible le processus d'intégration dans son ensemble, à tous les niveaux et en tous sens, processus considéré comme le meilleur moyen d'améliorer l'avenir d'une région qui mérite prospérité et développement.

Prochainement, nous allons entamer la négociation d'un accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, qui comprend un traité de libre-échange, initiative qui consacre la vision de deux régions qui, bien que situées sur des continents différents, regardent l'avenir avec des valeurs et des institutions similaires et des aspirations communes.

L'initiative prise par le Nicaragua d'imposer la limitation des armes à l'échelle régionale a remporté des succès importants en matière de soumission d'inventaires des armes et des effectifs des forces armées et des forces de sécurité publique principale et

dans l'élaboration de mesures visant à promouvoir la confiance.

Les dépenses du Nicaragua dans le secteur de la défense s'élèvent à 5,2 dollars des États-Unis par an, d'après l'Institut international d'études stratégiques. Sur les 132 pays ayant fait l'objet d'une étude, le Nicaragua arrive en troisième position des pays qui dépensent le moins pour la défense.

Dans l'histoire des Nations Unies, le Nicaragua a été le premier pays indépendant à bénéficier de la présence d'observateurs électoraux. Une fois de plus, le Nicaragua doit accomplir le devoir sacré d'organiser des élections libres et transparentes, lors desquelles s'exprimera la volonté souveraine du peuple. Le 5 novembre prochain, le peuple nicaraguayen devra choisir entre un passé de despotisme et un avenir de développement, entre la transparence et la corruption. Nous sommes certains que la communauté internationale nous appuiera résolument en ce moment décisif pour réaffirmer la démocratie d'un peuple qui a défendu de sa vie son droit à la liberté.

Le destin de nos États individuels est intimement lié à celui de notre système international. La situation mondiale contemporaine met à l'épreuve la capacité de réaction de notre système international actuel dans son ensemble.

Les problèmes auxquels l'humanité fait face sont sans cesse plus complexes et plus dramatiques; notre intervention est nécessaire pour pouvoir les surmonter rapidement et efficacement. La crise qui a récemment éclaté au Moyen-Orient, la situation en Iraq et en Afghanistan, les tensions en Iran, les problèmes que pose la République populaire démocratique de Corée, les conflits sociopolitiques qu'a connus Haïti jusqu'à il y a peu, la situation au Darfour et les menaces que représente le terrorisme international attestent qu'on ne peut surseoir à la prise en compte tant des appels du Secrétaire général Kofi Annan que des propositions de réforme du système des Nations Unies.

La réforme de l'ONU est nécessaire pour réagir avec promptitude, efficacité et efficience aux menaces énormes à la paix mondiale, qui ont également des incidences sur l'environnement et la santé. Le Nicaragua soutient que ces réformes doivent être complètes, car c'est le seul moyen de surmonter les problèmes démocratiques qui font obstacle à l'application rapide des différentes résolutions de l'Assemblée générale.

Le processus de réforme doit englober le Secrétariat, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, ainsi que le Conseil de sécurité, dont la composition doit mieux refléter les réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui, permettant ainsi une représentation plus équitable et démocratique des pays en développement dans les catégories tant des membres permanents que des membres non permanents. Cet élargissement doit avoir pour but de renforcer le multilatéralisme, en augmentant la capacité de réaction aux menaces et aux enjeux mondiaux avec un Conseil de sécurité faisant autorité, représentatif et efficace.

En 2003, le Gouvernement nicaraguayen a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir la nomination et la reconnaissance de la réserve de biosphère de Río San Juan – Nicaragua dans le cadre du Programme « L'Homme et la biosphère » de l'UNESCO, reconnaissance qui a été ratifiée le 15 septembre de la même année, quand ce site a été intégré au réseau mondial des Réserves de biosphère. Cette réserve vient s'ajouter à la réserve de biosphère de Bosawas qui, avec ses 2 millions d'hectares, couvre 14 % du territoire national et représente la plus grande zone boisée d'un seul tenant d'Amérique centrale. Au début de 2006, le Président Bolaños a instauré une mesure de préservation de la forêt pour une durée de 10 ans, en vertu de laquelle l'exportation de six essences forestières menacées d'extinction est interdite.

Dans cette auguste enceinte, le Nicaragua réaffirme également son appui à la cause de la République de Chine à Taiwan, qui s'efforce d'obtenir la représentation légitime de ses 23 millions d'habitants, de même qu'à l'effort préventif et renforcé de l'ONU pour maintenir la paix en Asie de l'Est.

Nous lançons également un appel humanitaire pour la libération rapide des personnes enlevées en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et dans le monde entier. Nous, États Membres de l'ONU, avons le devoir individuel et collectif de protéger la population mondiale contre toute action visant à porter atteinte à la vie et à la dignité d'un être humain, depuis sa conception jusqu'à sa mort, et à son désir de vivre dans un environnement démocratique et porteur de possibilités de développement. Nous devons consacrer tous nos efforts à l'exécution de ce mandat.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Benaissa,

Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

**M. Benaissa** (Maroc) (*parle en arabe*) : Madame la présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter sincèrement, ainsi que le pays frère, le Royaume de Bahreïn, de votre élection en tant que première femme arabe de l'histoire de l'ONU à présider l'Assemblée générale. Je vous souhaite tous les succès possibles dans votre tâche durant la présente session, dans la réalisation de nos aspirations communes et dans l'obtention de résultats concrets et bénéfiques sur les questions à l'ordre du jour.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer mes chaleureux remerciements à votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour l'éclat avec lequel il a présidé la session de l'année dernière.

Je voudrais également saisir cette occasion pour redire la gratitude du Maroc à l'égard de S. E. M. Kofi Annan pour les nobles tâches qu'il a entreprises et pour ses efforts inlassables durant tout son mandat en vue de consolider la place de notre Organisation sur le plan international et de revitaliser son rôle dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous apprécions de même son appui indéfectible aux activités de développement menées aux niveaux régional et international pour assurer la promotion des mécanismes et structures de l'Organisation des Nations Unies, et en renforcer ainsi l'efficacité.

Le Royaume du Maroc accueille avec satisfaction l'entrée à l'ONU de la République du Monténégro, qui pourra compter sur notre coopération constructive et continue.

La session de cette année coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée du Maroc à l'ONU. Ces 50 années ont été marquées par un engagement clair et concret de notre part en faveur des buts et principes de notre Organisation qui visent à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier et à consolider le développement, au bénéfice de tous les peuples et États, principalement des pays en développement.

Rejoindre l'ONU fut l'une des premières décisions prises souverainement par le Maroc au lendemain de son accession à l'indépendance. C'était l'expression de la ferme croyance du Royaume en l'efficacité de l'action multilatérale, en tant que l'un des moyens les plus viables de gérer les crises chroniques et qu'outil approprié pour faire face à des

défis internationaux croissants. Cela reflétait aussi l'attachement indéfectible aux valeurs de solidarité active et de coopération fructueuse, exprimé dans un discours prononcé par le regretté Roi Mohammed V le 6 novembre 1956, dans lequel il déclarait :

« ... Nous faisons montre de notre attachement aux principes qui ont posé les fondements de cette Organisation onusienne, ceux visant à renforcer la liberté et la paix dans le monde, et à établir des relations internationales basées sur l'arbitrage et le consensus, et non sur la violence et la force, sur la coopération et la solidarité, et non sur l'agression et la division. »

Depuis qu'il a rejoint l'ONU, le Royaume du Maroc s'efforce de contribuer sensiblement à faire en sorte que notre Organisation joue le rôle qui lui revient en tant qu'acteur central dans l'établissement de la paix et la sécurité internationales, ainsi que dans l'organisation et la promotion des relations internationales en vue de créer un ordre mondial fondé sur la coopération, la justice et la légalité internationale. Le Royaume a toujours prôné le recours aux principes du droit international, aux résolutions de l'ONU et aux actions multilatérales nées d'un dialogue constructif et de consultations continues, en tant que méthode la plus viable de règlement pacifique des conflits et crises internationaux.

Tout au long de cette période, le Royaume a fourni des contingents à de nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies, manifestant par là son engagement en faveur de la paix internationale et sa conviction profondément ancrée de l'importance de la sécurité collective et du rôle de l'ONU en la matière. Aujourd'hui, notre pays participe à cinq opérations de maintien de la paix en Afrique, dans les Caraïbes et en Europe. Ceci place le Maroc en treizième position parmi les pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix au niveau international, ainsi qu'en deuxième position dans le monde arabe et en sixième position pour le continent africain.

En outre, le Royaume du Maroc a lancé un processus visant à mettre en place une solidarité active parmi les membres de la communauté internationale, par le biais de partenariats Nord-Sud constructifs et fructueux, d'une part, et du renforcement de la coopération Sud-Sud en tant que priorité stratégique, d'autre part, afin de parvenir à un développement durable et équilibré qui bénéficie à tous.

Le Royaume du Maroc s'est aussi employé à mettre en œuvre les recommandations adoptées aux importantes réunions au sommet et conférences des Nations Unies sur les questions relatives au développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'accordent pleinement avec notre stratégie nationale de développement. À cet égard, l'Initiative nationale pour le développement humain, lancée par S. M. le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005, témoigne de la volonté du Maroc de jeter les bases d'un modèle de développement qui incarne les choix politiques du Maroc et aide à mettre en place une société moderne et démocratique. La modernisation, la démocratisation et le développement économique, ainsi qu'une amélioration soutenue de nos indicateurs de développement humain, sont des buts interdépendants dans notre quête de l'égalité des chances, de la diffusion des connaissances et de la fourniture des services sociaux de base.

Notre initiative en faveur du développement met particulièrement l'accent sur l'habilitation du citoyen marocain en tant que bénéficiaire privilégié du développement d'ensemble, dans la ligne du rapport du Secrétaire général de 2005 intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

Dans ce contexte, et dans un esprit guidé par des principes universels visant à assurer la nécessaire harmonie entre ses engagements internationaux et ses priorités nationales, le Maroc a organisé un atelier national sur la promotion des droits de l'homme. Cet atelier a été marqué par la formulation de recommandations spécifiques à l'occasion de la fin du mandat de l'Instance équité et réconciliation, qui a mené une évaluation critique et transparente d'une période précise du passé du Maroc, avec une volonté d'assumer les responsabilités et d'adopter une vision constructive de l'avenir.

Depuis sa création, l'ONU a contribué au règlement de nombreux litiges internationaux et à l'établissement de la paix et de la sécurité dans bien des régions. Toutefois, le Moyen-Orient et l'Afrique continuent de souffrir de nombreux conflits, guerres et crises économiques et sociales, qui frustrent les peuples dans leurs aspirations naturelles à la sécurité, à la stabilité et au développement.

À cet égard, après s'être félicité du retrait israélien de Gaza comme marquant un premier pas vers la création d'un État palestinien conformément aux

dispositions de la feuille de route, le Maroc espère que la situation dramatique actuelle, qui a abouti à encore plus de tueries et de destructions, va rapidement prendre fin. À la suite de l'échec de différents efforts internationaux et régionaux visant à relancer le processus de paix et à régler le conflit arabo-israélien, le Royaume du Maroc réitère son appel à ce que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier assument leurs responsabilités dans la recherche d'une solution globale et durable au conflit, conformément aux paramètres du processus de paix, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la légalité internationale, ainsi qu'au principe de la terre contre la paix.

En ce qui concerne l'agression militaire contre le pays frère du Liban, avec les pertes civiles et la destruction d'infrastructures et de services qu'elle a entraînées, le Maroc s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006) et il espère que toutes les parties concernées coopéreront pour créer les conditions politiques propices à un règlement durable sur la base des Accords de Taëf et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Maroc appelle aussi la communauté internationale à apporter une coopération et une solidarité accrues à la reconstruction du Liban, ainsi qu'à appuyer les efforts de nos frères libanais pour faire régner la paix et la tranquillité.

Concernant la situation en Iraq, pays frère, le Maroc prend note de l'aboutissement du processus politique auquel ont pris part l'ensemble des partis et des acteurs politiques influents. Cependant, le Maroc espère encore la fin de la violence, dont les civils irakiens innocents continuent de pâtir. Nous espérons que nos frères irakiens conviendront le plus vite possible de la date et du lieu où tenir une conférence de réconciliation nationale iraquienne, qui jetterait les bases de réformes institutionnelles garantissant la souveraineté, l'intégrité territoriale, la sécurité et la stabilité d'un Iraq unifié et à l'abri du danger.

Le Royaume du Maroc, dont le chef d'État, S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la Conférence islamique, réaffirme sa volonté d'œuvrer avec toutes les parties aux fins d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. La réalisation de cet objectif dépendra du retrait israélien de tous les territoires arabes occupés et de la création d'un État palestinien ayant Al-Qods Al-Sharif pour capitale et vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec l'État d'Israël.

Le Maroc croit fermement aux vertus du dialogue et des négociations pour régler les différends régionaux et internationaux. De même, il considère que le recours à la force, quels qu'en soient les raisons ou les motifs, ne pourra déboucher sur des solutions viables ou conduire à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Au contraire, il ne fera que prolonger le statu quo.

Le Maroc a également la conviction que la paix ne sera possible dans la région que si l'ONU y instaure un environnement propice, s'emploie à éliminer les causes des tensions et de l'escalade et coordonne les efforts régionaux et internationaux visant à relancer le processus de paix sous tous ses aspects, dans le but ultime d'instaurer durablement la paix et la sécurité. Ainsi les peuples de la région pourront-ils progresser vers un avenir plus prometteur dans lequel les générations futures pourront coopérer et coexister dans l'harmonie.

Le continent africain est aux prises avec une kyrielle de graves menaces et de problèmes majeurs. Il connaît actuellement plusieurs crises et conflits difficiles à résoudre. En fait, l'Afrique a été le théâtre de la moitié des conflits armés qui ont éclaté dans le monde ces 10 dernières années et abrite aussi la moitié des réfugiés de la planète. Le continent africain est également aux prises avec d'innombrables problèmes sociaux et économiques, dont la pauvreté, la faim, la désertification et les maladies infectieuses qui mettent en péril la vie quotidienne de millions de personnes.

Cette situation critique, qu'il ne faut en aucun cas considérer comme inévitable, fait de l'Afrique une priorité pour l'ONU et les programmes internationaux de développement. Cependant, pour qu'ils créent des conditions favorables au développement durable de l'Afrique, il importe que ces programmes et initiatives soient mieux harmonisés et coordonnés. À cette fin, nous devons envisager la mise en place d'un mécanisme international réunissant des experts de la sécurité et du développement afin de superviser l'exécution de l'ensemble des programmes et projets internationaux concernant l'Afrique.

Pour sa part, le Royaume du Maroc continuera de prêter son concours aux efforts de développement en Afrique. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, champion de la paix et du développement, dont la vision éclairée repose sur une perception aiguë des problèmes du continent, a lancé plusieurs initiatives et s'est rendu dans de nombreux pays africains afin de renforcer les

liens de fraternité, de coopération et de solidarité entre les peuples africains.

À cet égard, le Maroc appelle à tenir, l'an prochain, un dialogue de haut niveau sur l'Afrique et le développement destiné à intensifier le débat et les consultations sur la question, ainsi qu'à créer des mécanismes de surveillance de l'exécution de toutes les initiatives internationales, afin de mettre pleinement à profit le vaste potentiel humain et économique du continent au service de son développement.

Dans sa première allocution à l'Assemblée générale, le regretté Roi Mohammed V avait déclaré que le Royaume du Maroc fondait ses relations internationales sur la négociation en vue de parvenir à des accords mutuels librement consentis et d'instaurer la paix, l'unité et la solidarité entre les nations. C'est dans la ligne de cette vision que le Royaume du Maroc a renouvelé l'engagement de coopérer avec le Secrétaire général et son Envoyé personnel afin de trouver une solution politique durable, négociée et mutuellement acceptable au différend sur le Sahara marocain.

À cet égard, et en réponse à l'appel du Conseil de sécurité à sortir de l'impasse et à progresser vers une solution politique permanente et consensuelle du différend, le Maroc présentera un plan d'autonomie qui permettrait aux habitants de la région de gérer les affaires locales dans le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

À cette fin, des consultations ont été entamées dans tout le pays en novembre 2005 avec l'ensemble des acteurs politiques et des représentants locaux de la région, sous les auspices du Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes, dont la composition a été remaniée, la structure modernisée et le mandat renforcé. Participatif et transparent, ce processus vise à encourager l'adhésion de toutes les parties à l'idée de l'autonomie. C'est une expérience qui n'a pas de parallèle dans la région de l'Afrique du Nord arabe.

Plus que jamais, le monde a besoin d'une ONU performante qui donne corps aux aspirations et aux attentes de tous les peuples de la planète, qui veille au respect des principes du droit international et qui insuffle l'esprit du multilatéralisme à travers des dispositifs novateurs, des actions fécondes et des idées nouvelles, susceptibles de produire des résultats positifs.

Comme il s'y emploie depuis 50 ans, le Royaume du Maroc contribuera à consolider les principes de l'Organisation et à intensifier ses activités au service de la paix, du développement et de l'entente entre tous les peuples du monde.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M<sup>me</sup> Rosemary Museminali, Ministre d'État rwandaise pour la coopération.

**M<sup>me</sup> Museminali** (Rwanda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration devant l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, au nom de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda.

Chaque année, l'Assemblée générale nous fournit une excellente occasion de faire le point sur les engagements collectifs que nous avons pris à travers la Charte et, plus récemment, sur ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial. Par conséquent, nous considérons que l'ouverture de la soixante et unième session de l'Assemblée générale constitue une occasion d'apporter une énergie nouvelle à nos responsabilités collectives exprimées clairement lors des précédentes conférences et réunions au sommet. J'espère sincèrement que nous saisissons cette occasion pour faire le bilan de nos succès et de nos carences et pour trouver des solutions concrètes qui permettront de réaliser ces engagements, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Dans son préambule, la Charte des Nations Unies exprime notre détermination collective à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Cette déclaration a formé la base de la Déclaration du Millénaire en 2000 et du renouvellement de ces engagements au Sommet mondial l'année dernière. Tous les documents finaux des conférences et réunions au sommet antérieures reflètent la reconnaissance des responsabilités et des intérêts collectifs que nous avons à régler les problèmes communs qui touchent l'humanité.

Aujourd'hui, il n'y a pas de danger plus grand que la pauvreté extrême qui menace l'humanité. Quarante pour cent de la population mondiale, soit 2,5 milliards de personnes, vivent dans la pauvreté absolue avec moins de 2 dollars par jour, tandis que plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim et de la malnutrition. Pour l'Afrique subsaharienne, les statistiques sont encore plus effrayantes; dans la plupart des cas, 60 à 70 % de la population vivent avec moins

d'un dollar par jour, tandis que l'espérance de vie à la naissance est inférieure à 50 ans.

Cela est manifestement inacceptable alors que le reste du monde jouit d'un niveau de richesse sans précédent et du progrès technologique et scientifique. Quant aux pauvres, nul ne souhaiterait vivre les épreuves qu'ils connaissent quotidiennement. Nous ne devons pas permettre que cinq autres années s'écoulent pour découvrir qu'aucun progrès n'a été réalisé et pour renouveler simplement les mêmes engagements. Nous devons par conséquent trouver les moyens de procéder de manière radicalement différente et rapidement.

Un certain nombre de domaines requièrent notre attention urgente si nous voulons progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et à terme éliminer la pauvreté. Je soulignerai certains des domaines qui, à notre avis, sont les plus fondamentaux. Quelle que soit la définition de la bonne gouvernance ou de la gouvernance efficace, ce qui a été prouvé c'est l'importance qu'elle a dans le développement socioéconomique soutenu d'un pays. Nous considérons que les éléments principaux d'une bonne gouvernance ou d'une gouvernance efficace doivent être une culture politique qui favorise la participation inclusive et compétitive; des institutions nationales robustes qui mettent en œuvre des stratégies de développement nationales efficaces et cohérentes; une gestion rigoureuse et des institutions de supervision; et, bien entendu, la consolidation de l'état de droit. Nous considérons que l'adoption de principes de bonne gouvernance prépare le terrain pour la réalisation de nos objectifs mondiaux et nationaux.

Le Rwanda est fermement attaché à ces principes et s'est soumis à l'examen critique de ses pairs africains au titre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est une initiative africaine qui vise à promouvoir la bonne gouvernance grâce à une auto-évaluation constructive et à un examen critique par les pairs. Nous nous félicitons de ce que les progrès que nous avons réalisés dans de nombreux domaines ont été reconnus et nous nous engageons à continuer de progresser dans les domaines indiqués dans le rapport d'examen des pairs.

Conformément à l'esprit de responsabilité mutuelle, nous sommes convaincus que les principes de bonne gouvernance qui prévalent au niveau national

devraient également guider nos relations avec nos partenaires de développement. Une attention appropriée et égale doit être accordée aux deux aspects du débat en cours sur la gouvernance, d'autant plus que l'efficacité de l'aide est également essentielle à la réalisation des OMD.

Nous pensons que l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la quantité de l'aide publique au développement (APD) constituent un autre ensemble de mesures important qui renforcerait les perspectives de développement. La qualité de l'APD devrait être accrue en adoptant des démarches axées sur les besoins, en fournissant davantage d'aide au budget, en appuyant les programmes nationaux de réduction de la pauvreté, en réduisant le gaspillage et les frais généraux, et en dirigeant l'aide vers les secteurs qui renforcent les capacités de production au lieu de perpétuer la dépendance.

Il est essentiel que nos partenaires de développement harmonisent les objectifs des politiques commerciales et en matière de développement. Les politiques commerciales devraient compléter, plutôt que saper, la réalisation des objectifs de développement. Il faut que nous nous réengagions, tant en principe qu'en pratique, à mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire et équitable. Tous les progrès éventuels que peuvent réaliser des pays en développement comme le Rwanda en vue de la réalisation des OMD ne seront durables que si des mesures sont prises pour fournir à ces pays de plus grandes occasions d'accéder aux marchés du monde développé, augmentant ainsi le revenu des ménages et le revenu national.

La réalisation des OMD requerra des ressources supplémentaires. Nous estimons donc qu'il est essentiel d'accroître la quantité d'aide fournie. Nous nous félicitons de la décision prise par certains États développés d'accroître considérablement le volume d'APD au cours des prochaines années, et nous les en remercions. Nous félicitons également les États qui ont atteint ou dépassé la cible convenue au niveau international de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD, et nous nous félicitons de la décision prise par les États qui ont établi des échéanciers pour atteindre ou pour dépasser cet objectif d'ici à 2015. La difficulté consiste par conséquent à traduire ces engagements en déboursements concrets et à appliquer de réels programmes de réduction de la pauvreté sur le terrain.

Le plus grave obstacle à notre développement et à la réalisation des OMD est, d'une part, le prix sans précédent de l'énergie provenant des combustibles fossiles et, d'autre part, la diminution de la capacité de production de l'énergie hydroélectrique.

Le risque existe que les succès obtenus jusqu'à présent vers la réalisation des OMD soient facilement annulés si les tendances actuelles des coûts du secteur de l'énergie se poursuivent sans relâche. Il est essentiel, par conséquent, que nous investissions fortement dans les sources d'énergie de substitution durables à long terme. À court et à moyen termes, en revanche, nous devons trouver des moyens d'atténuer les effets des chocs produits par l'augmentation des coûts de l'énergie si nous voulons préserver les acquis et accélérer la réalisation des OMD.

Le fléau de la guerre continue de causer des pertes massives en vies humaines et d'anéantir des communautés entières. Les conflits qui se poursuivent dans certaines régions de l'Afrique et au Moyen-Orient posent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et requièrent que nous déployions des efforts collectifs pour parvenir à des règlements politiques de ces conflits.

L'expérience douloureuse que nous avons vécue au Rwanda nous a enseignés que la paix a un prix. Il ne peut y avoir de paix sans réconciliation et sans la reconnaissance des droits et des intérêts de tous les peuples, y compris le droit des États à exister et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous avons appris que les droits d'une communauté ne peuvent être ou ne devraient être supérieurs aux droits d'une autre communauté. Nous avons également appris la valeur qu'ont le partage et la cohabitation des communautés dans la paix et le respect mutuel.

Le Rwanda est heureux de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales au moyen des contingents militaires et policiers qu'il fournit aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine au Soudan, au Libéria, en Côte d'Ivoire et aux Comores. Nous sommes résolus à poursuivre ces contributions aussi longtemps que nécessaire et dans la mesure de nos moyens. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent continuer leurs efforts pour mieux concevoir et mettre en œuvre les opérations de maintien de la paix, en vue d'accroître la participation des organisations régionales au règlement des conflits et d'institutionnaliser les enseignements tirés du passé. Il est également urgent

d'institutionnaliser les relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans les domaines du règlement des conflits et du maintien de la paix.

Nous nous félicitons des réformes adoptées durant la précédente session de l'Assemblée générale. Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Jan Eliasson, Président de la soixantième session, et tous les États Membres pour les réformes adoptées, parmi lesquelles la mise en place de la Commission de consolidation de la paix et la création du Conseil des droits de l'homme, ainsi que le renouvellement de l'engagement à combattre le VIH/sida affirmé en juin à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Des progrès louables ont également été enregistrés en ce qui concerne la réforme de la gestion, notamment à travers la création d'un Bureau de la déontologie, la protection accrue des dénonciateurs d'abus et la réforme des procédures d'approvisionnement afin de lutter contre la corruption. Nous attendons avec intérêt de travailler avec d'autres délégations durant cette session pour améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité au sein du Secrétariat et poursuivre le réexamen des mandats de l'Organisation, de manière à renforcer l'ONU pour qu'elle soit mieux à même de répondre aux attentes des États Membres.

Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale permettra d'avancer encore davantage dans la réforme du Conseil de sécurité. Le Rwanda appuie la position africaine commune sur cette question et juge particulièrement urgente une réforme des méthodes de travail en vue d'accroître la transparence et la responsabilité. Le processus de réforme doit permettre aux États qui ne sont pas membres du Conseil de participer plus activement à ses processus de délibération et de décision, en particulier sur les questions qui les concernent directement. Un Conseil réformé doit être vu par tous les États, en particulier les plus petits, comme plus accessible, transparent, crédible et légitime.

Dans les quelques mois à venir, l'Assemblée générale va élire un nouveau Secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité. Le Rwanda appuie la position africaine commune selon laquelle le prochain Secrétaire général doit venir d'Asie. S'agissant du processus d'élection, nous appelons à davantage de transparence, conformément à la Charte et aux principes fondamentaux de la démocratie.

Dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui, jamais notre interdépendance n'a été aussi manifeste. Par conséquent, une action collective s'impose plus que jamais. Une fois de plus, c'est à nous tous qu'il incombe de transformer les nombreux défis et possibilités qui sont les nôtres en un destin commun de paix, de sécurité et de prospérité pour tous.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fawzi Bin Abdul Majeed Shobokshi, Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite.

**M. Shobokshi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi de prononcer la déclaration de l'Arabie saoudite au nom du Prince Saud Al-Faisal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite. Pour commencer, j'ai le grand plaisir de vous exprimer, ainsi qu'à votre Gouvernement, mes plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis tout à fait convaincu que vos compétences diplomatiques et votre connaissance approfondie des affaires internationales garantiront le succès de cette session. Je voudrais féliciter votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, qui a présidé la session précédente avec sagesse et expertise. Les efforts constants et diligents du Secrétaire général ont été essentiels pour revitaliser le rôle de l'ONU et porter haut ses principes, malgré les temps difficiles et les défis cruciaux auxquels nous sommes confrontés. Il mérite par conséquent notre plein appui et notre plus profonde gratitude.

Le monde se trouve aujourd'hui face à tout un ensemble de problèmes globaux qui ne peuvent trouver de solution que dans le cadre de la coopération multilatérale, sous l'égide des Nations Unies. Les souffrances humaines causées par la pauvreté, la faim, la malnutrition, la propagation de maladies et d'épidémies et les catastrophes naturelles exigent toujours que la communauté internationale agisse de manière concertée pour les combattre. Ces défis globaux ne distinguent pas les individus en fonction de leur couleur, de leur religion ou de leur nationalité. Invariablement, ce sont les plus vulnérables qui souffrent le plus de ces menaces humanitaires, ce qui rend d'autant plus urgent que la communauté internationale assume sa responsabilité collective vis-à-vis de ces questions.

Le Moyen-Orient est au cœur d'une phase très dangereuse, avec l'apparition de nouvelles crises et l'aggravation des anciennes, parmi lesquelles la poursuite de l'occupation par Israël des terres arabes de Palestine, de Syrie et du Liban; la situation instable à la frontière israélo-libanaise; l'invasion du Liban; les problèmes que posent la poursuite des violences entre sectes et l'instabilité persistante en Iraq; et la question jusqu'à présent non résolue du programme nucléaire iranien. L'accumulation de crises et de tensions dans la région ne peut que favoriser un environnement propice à l'extrémisme et au terrorisme, avec leurs conséquences indésirables. Il est donc impératif que nous attirions clairement l'attention sur le fait que la tendance persistante qui consiste à gérer les crises au coup par coup s'est aujourd'hui substituée à la recherche sérieuse d'une solution globale et juste fondée sur les principes du droit international et sur les résolutions impartiales et non sélectives qui ont une légitimité internationale et n'appliquent pas deux poids, deux mesures.

Il ne fait aucun doute que le seul moyen de venir à bout de ces crises multiples est de relancer le processus de paix en vue de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien, le plus ancien conflit des temps modernes. Ce conflit est le conflit international le plus tenace aujourd'hui et sa poursuite a un effet néfaste sur les chances de trouver des solutions véritables à d'autres crises.

La poursuite de l'occupation de la Palestine par Israël représente une violation flagrante du droit international et du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition d'un territoire par la force. Elle exprime aussi un mépris manifeste pour les résolutions de la légitimité internationale. Cette question est au cœur du problème du Moyen-Orient. La communauté internationale ne doit plus tolérer les hésitations ou les échecs répétés des tentatives visant à régler la situation. La communauté internationale, et en particulier les grandes puissances, doit mettre de côté ses divisions et assumer la tâche vitale consistant à parvenir, au plus vite, à un règlement pacifique, juste et durable, conformément aux principes de la légitimité internationale.

Le règlement du conflit israélo-palestinien doit être placé dans le contexte approprié en conciliant les droits des Palestiniens et ceux du peuple israélien et en créant deux États voisins vivant dans la sécurité, ce qui est le résultat naturel de la paix. C'est la paix qui garantit la sécurité, et non l'inverse. La base du

règlement est claire pour tout le monde, comme l'a expliqué le Président des États-Unis dans le cadre de sa vision prévoyant deux États, qui est conforme aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe, adoptée à l'unanimité au Sommet de Beyrouth. Ce qu'il faut d'urgence entreprendre aujourd'hui, c'est lier cette vision à un programme clair assorti de délais spécifiques.

Malheureusement, le problème est dépeint comme d'une complication impénétrable et réfractaire aux solutions traditionnelles. Sous couvert de considérations sécuritaires, des dispositions exceptionnelles ont permis à l'une des parties au conflit de définir de manière unilatérale les fondements et les conditions des négociations, de choisir son partenaire de négociation, de violer les accords précédemment conclus, d'imposer des mesures unilatérales et de recourir à la force pour imposer le statu quo. Nous n'avons pas l'intention, ici, d'entrer dans des débats futiles, mais il est important de reconnaître que le processus de paix a souffert fortement de ces exceptions, qui créent deux poids, deux mesures et imposent des obligations injustes.

Raviver le processus de paix exigera une véritable coopération internationale de manière à concrétiser la vision prévoyant la création de deux États dans un délai raisonnable. Les événements récents ont une fois de plus prouvé que les solutions militaires ne font que saper les intérêts et la sécurité de toutes les parties. Il est donc impératif que nous tirions les enseignements de nos échecs passés dans notre quête de la paix. Ces échecs ont résulté du fait que l'on avait placé excessivement l'accent sur les questions procédurales et transitoires. La mise en place d'arrangements de sécurité intérimaires s'est révélée compliquée et épuisante, alors que les procédures d'établissement d'une confiance mutuelle ont permis aux ennemis de la paix de miner totalement le processus de paix.

Il nous faut aujourd'hui procéder à un changement radical dans notre recherche d'une paix juste et globale dans la région. Il est indispensable que nous allions à la racine, au cœur du conflit en créant un dispositif efficace permettant des négociations immédiates et pacifiques sur toutes les questions liées au statut définitif, notamment Jérusalem, les frontières, les réfugiés et les arrangements de sécurité mutuelle. La percée indispensable ne pourra être obtenue que par un accord historique et global.

Une ébauche claire de la solution est bien connue depuis l'adoption de la résolution 181 (II) en 1947. Cette résolution prévoyait la partition de la Palestine, qui était alors sous mandat britannique, en un État arabe et en un État israélien. Elle proposait également des frontières clairement définies pour ces deux États. Depuis, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des centaines de résolutions, dont la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui insiste sur le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et demande à Israël de se retirer de tous les territoires occupés en 1967. Cette résolution réaffirme également la nécessité de trouver un juste règlement au problème des réfugiés palestiniens. Trente-neuf ans après l'adoption de cette résolution, le peuple palestinien continue de se voir refuser son droit inhérent à l'autodétermination et son droit à vivre dans un État indépendant ayant Jérusalem arabe pour capitale.

Il y a deux mois seulement, Israël a lancé une agression barbare contre le Liban, qui a entraîné la destruction de l'infrastructure libanaise, le déplacement d'un tiers de la population du pays et a fait des milliers de blessés et de tués parmi les civils, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Cette guerre insensée n'a bien entendu pas accru la sécurité d'Israël. La seule réussite d'Israël au Liban, ce fut de causer des destructions et des dévastations à grande échelle, renforçant ainsi la haine et l'hostilité. Nous nous demandons combien de tragédies et de victimes nous et le monde tout entier devons supporter avant que chacun comprenne que les solutions militaires sont vouées à l'échec.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme son plein appui au Gouvernement libanais légitime alors qu'il s'emploie à étendre son autorité et son influence sur l'ensemble de son territoire. Le Royaume invite également le peuple libanais frère à rester uni de sorte que le pays puisse jouir à nouveau de la sécurité et de la prospérité. Nous réaffirmons que toutes les parties doivent rester engagées à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et nous demandons qu'Israël se retire rapidement de la zone des fermes de Chebaa, reconnue par les Israéliens eux-mêmes comme un territoire occupé. Nous appelons aussi à revenir à l'Accord d'armistice de 1949, car il représente le seul moyen de garantir la sécurité et la stabilité et d'éviter un retour au *statu quo ante*.

Dans le cadre de notre participation aux efforts de reconstruction au Liban, nous demandons à la

communauté internationale d'exiger qu'Israël fournisse une compensation équitable pour les destructions et les pertes infligées au Liban à la suite de cette agression. L'une des raisons pour lesquelles le Liban est victime d'invasions israéliennes à répétition, sept à ce jour, est que nous n'avons jusqu'à présent pas demandé de comptes à l'agresseur.

Nous sommes gravement préoccupés et extrêmement attristés par la dégradation de la situation sécuritaire en Iraq, marquée par des affrontements, des actes de violence et des attentats à la bombe quotidiens. L'absence de sécurité et de stabilité en Iraq continue de freiner les efforts de tous les pays déterminés à aider l'Iraq à surmonter ce calvaire, à relever son économie et à reconstruire. Le Royaume d'Arabie saoudite a toujours insisté sur l'importance de consolider l'unité de l'Iraq, de respecter son indépendance et sa souveraineté et d'éviter de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Nous invitons la communauté internationale à soutenir le programme adopté par le Gouvernement iraquien légitime, que dirige M. Nouri Al-Maliki, en vue de parvenir à une réconciliation nationale générale, de revitaliser les institutions gouvernementales dans les domaines sécuritaire, militaire, politique et économique, et de désarmer les milices.

L'on sait depuis longtemps que la prolifération des armes nucléaires met sérieusement en péril la sécurité de tous les pays. Au fil des ans, plusieurs conventions et traités internationaux ont donné lieu à des obligations de caractère bi- ou multilatéral, mais ces obligations ne servent à rien si elles ne sont pas pleinement observées et respectées. Nous ne saurions ignorer la grave menace que ces armes continuent de faire peser sur la paix et la sécurité mondiales, qu'elles soient employées au cours de guerres entre États ou qu'elles tombent aux mains de groupes terroristes.

Prévenir de manière efficace la prolifération des armes de destruction massive exige de renoncer à la politique de deux poids, deux mesures et d'insister sur la nécessité de faire de l'ensemble du Moyen-Orient, y compris la région du golfe arabe, une zone exempte d'armes nucléaires. Israël est le seul pays de la région dont on sait qu'il possède des armes de destruction massive, mais il ne fait l'objet d'aucune forme de surveillance.

Si nous défendons le droit de tous les pays à exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et notamment à acquérir un savoir-faire et une

technologie à ces fins, nous invitons toutes les parties à s'engager sur la voie des négociations pour trouver une solution pacifique à la question nucléaire iranienne. Les affirmations maintes fois répétées de l'Iran, selon lesquelles son programme nucléaire se limite aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, devraient continuer à servir de base solide aux négociations.

Le Royaume et d'autres membres du Conseil de coopération du Golfe tiennent à maintenir et à améliorer leurs relations avec la République islamique d'Iran et nous espérons que le Gouvernement iranien répondra favorablement aux appels que les Émirats arabes unis ont lancés à plusieurs reprises pour une solution pacifique à la question de l'occupation des îles qui leur appartiennent.

Le terrorisme international est une menace pour nous tous. Les atrocités commises en permanence par les terroristes continuent de mettre à l'épreuve notre détermination à combattre et à faire échec au terrorisme. Rien ne saurait justifier le terrorisme sous quelle que forme que ce soit. Toutefois, nous ne pouvons ignorer qu'un certain nombre de causes lui permettent de prospérer. Pour en finir véritablement avec ce fléau, nous devons non seulement refuser toute aide financière aux terroristes, mais aussi nous attaquer aux origines de la pensée extrémiste et aux conditions qui font le lit du terrorisme. Si nous répondons au désespoir, à la colère et à la frustration que les peuples éprouvent face au déni de leurs droits légitimes, les terroristes n'auront plus aucune cause à défendre ni aucun étendard à brandir.

En tant que l'une des principales cibles du terrorisme, le Royaume a dénoncé à maintes reprises le terrorisme sous toutes ses formes et a obtenu des succès notables dans le combat qui l'y oppose. Le Royaume a ratifié la plupart des accords internationaux de lutte contre le terrorisme, ainsi que la Convention arabe sur la répression du terrorisme et la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) sur la lutte contre le terrorisme. Le Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Abdallah Bin Abd Al-aziz Al Saud, a proposé la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU. L'échange de renseignements et d'informations mises à jour entre les pays et les organismes constitue le seul moyen de déjouer les plans diaboliques des terroristes. Il est possible de trouver des solutions innovantes pour répondre adéquatement aux réserves exprimées sur le caractère confidentiel de ces informations et de leurs sources.

Tout en renouvelant notre attachement et notre participation à la campagne internationale de lutte contre le terrorisme, nous devons en même temps attirer l'attention sur l'inquiétude internationale grandissante que suscite l'utilisation flagrante, par les extrémistes et les chantres d'un choc des civilisations et des cultures, de cette campagne pour justifier leur action.

Nous devons évaluer périodiquement l'efficacité et le succès de nos méthodes de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Je dois réaffirmer dans cette enceinte qu'aucune religion digne de ce nom ne préconise le recours au terrorisme; toutes les grandes religions de ce monde défendent des valeurs nobles. Nous ne devons pas rendre la grande majorité des véritables croyants responsable du comportement déviant d'une toute petite minorité de fidèles de quelque religion que ce soit. L'Arabie saoudite rejette vigoureusement toute qualification de l'Islam comme religion violente qui soutiendrait d'une façon ou d'une autre le terrorisme. Elle invite tous ceux souhaitent en savoir davantage sur l'Islam et sa position à l'égard du terrorisme à consulter des sources ou documents fiables tels que le plan d'action décennal adopté à l'unanimité par les membres de l'OCI lors de son tout dernier sommet extraordinaire en Arabie saoudite. Le succès de la campagne internationale contre le terrorisme dépend de notre observation rigoureuse des règles du droit international, des droits de l'homme et des valeurs humanitaires, et de notre respect de toutes les religions.

Aucun de nous ne peut tolérer la crise humanitaire qui frappe sans relâche le Darfour. Nous espérons que les efforts actuellement déployés pour remédier à la situation auront une chance d'aboutir et que ce conflit destructeur, responsable de pertes intolérables pour toutes les parties, s'achèvera rapidement. Les autorités soudanaises, qui ont obtenu un succès historique en parvenant à une réconciliation au Sud, s'associent aux efforts déployés pour aboutir à une réconciliation au Darfour et ont salué le déploiement, à cet effet, des forces de l'Union africaine. Les États arabes se sont engagés à fournir ces forces avec l'appui et les ressources financières dont elles ont besoin. Nous craignons que le déploiement de troupes internationales sans le consentement du Gouvernement souverain du Soudan ne contribue au problème plutôt qu'à la solution.

L'Arabie saoudite, qui est elle-même un pays en développement, joue un rôle majeur dans la promotion

du développement d'autres pays en développement ou moins avancés. Pour aider ces pays à surmonter leurs problèmes de pauvreté et de sous-développement, l'Arabie saoudite offre une aide généreuse par l'intermédiaire de ses institutions nationales, ainsi que des institutions internationales et régionales. Au cours de ces 30 dernières années, l'aide publique au développement a avoisiné 4 % de son produit intérieur brut (PIB), soit le taux le plus élevé de tous les pays du monde. L'Arabie saoudite a également allégé la dette d'un certain nombre de PMA pour un montant total supérieur à 6 milliards de dollars.

Afin de veiller à ce que la croissance économique mondiale se poursuive, l'Arabie saoudite a accru sa capacité de production de pétrole, ce qui permettra de stabiliser les marchés pétroliers, de garantir un flux continu suffisant de pétrole et de contenir des cours artificiellement élevés. L'Arabie saoudite abrite le secrétariat du Forum international de l'énergie, destiné à débattre des domaines de coopération et de dialogue entre les pays consommateurs de pétrole et les pays producteurs. Une coopération accrue entre ces pays contribuera directement à la stabilisation des marchés pétroliers. Il va sans dire que le pétrole est un produit stratégique essentiel pour promouvoir une croissance économique mondiale durable.

Notre monde connaît des changements sur les plans politique, économique et social, qui ne cessent de s'accélérer et présentent une complexité croissante. Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable que nous coopérons les uns avec les autres pour traiter des questions et des évolutions complexes auxquelles nous sommes confrontés. Des relations équitables et respectueuses entre les pays, fondées sur les principes de la justice, de la confiance réciproque et d'un véritable partenariat, sont indispensables à cette fin. En contribuant à l'instauration de relations saines entre les pays et en les aidant à se connaître, nous serons mieux équipés pour relever les défis de l'avenir et y répondre d'une manière qui profitera à toute l'humanité.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/101 de l'Assemblée générale, les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Mavroyiannis** (Chypre) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser, Madame la Présidente, de prendre la parole à une heure si tardive. Je sais que j'abuse de votre incroyable résistance à la fatigue, mais j'espère tout de même que vous m'accorderez quelques minutes.

Il est de mon devoir de répondre à la déclaration prononcée précédemment par S. E. M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

Je voudrais exprimer mon regret et ma déception en ce qui concerne quatre aspects de sa déclaration. Premièrement, il y a la référence de M. Gül à la soi-disant République turque de Chypre-Nord, référence qui illustre le manque d'engagement de la Turquie à l'égard de la réunification de Chypre, et les aspirations sécessionnistes du régime qu'elle a installé dans la zone de Chypre qu'elle continue d'occuper.

Deuxièmement, M. Gül a fait référence à un « nouveau partenariat fondé sur l'égalité politique », ce qui prouve que la Turquie a abandonné des accords auxquels s'étaient engagés même les dirigeants chypriotes turcs et qui prévoyaient un règlement de la question chypriote sur le principe d'une fédération bizonale et bicommunautaire.

Le troisième aspect est l'évaluation faite par M. Gül de la raison d'être du processus convenu le 8 juillet 2006 par les dirigeants des deux communautés de Chypre. De toute évidence, l'objectif de M. Gül est d'éviter de passer par la création d'un terrain d'entente propice à la négociation et de relancer le plan Annan dans la forme où il a été rejeté lors d'un référendum. L'accord du 8 juillet vise clairement à préparer le terrain à des négociations proprement dites entre les deux dirigeants, mais la Turquie tente de toute évidence de s'écarter de l'objectif de cet accord, dont l'objet central est de préparer le terrain et de faire des progrès réels avant d'atteindre le stade des négociations proprement dites.

Enfin, je voudrais souligner l'allégation sans fondement de M. Gül selon laquelle les Chypriotes turcs sont dans une position isolée. Le développement économique insuffisant de la communauté turque chypriote, si même on peut parler de développement, est dû aux conséquences de l'invasion turque, qui a livré la partie nord de Chypre à une occupation illégale; à la politique de leurs dirigeants qui consiste à se présenter comme une entité juridique distincte; et à leur refus d'avoir recours aux procédures et règles juridiques existantes.

Ainsi, les références à des « restrictions indues » imposées aux Chypriotes turcs, comme la Turquie a choisi de les qualifier, sont profondément erronées, ainsi que l'a expliqué le Président de Chypre, S. E. M. Tassos Papadopoulos, dans sa déclaration du 19 septembre 2006 devant cette Assemblée (voir S/61/PV.11).

**M. Mollahosseini** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni a prononcé des allégations dénuées de fondement contre mon pays.

En tant que victime du terrorisme, la République islamique d'Iran est très motivée dans sa lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le Royaume-Uni ferait mieux de cesser d'appuyer le terrorisme d'État au Moyen-Orient, qui a récemment causé la mort de centaines d'innocents, ainsi que les groupes terroristes qui sont activement engagés contre les pays voisins depuis les territoires placés sous son occupation militaire.

S'agissant de la question nucléaire, nous suggérons humblement au Royaume-Uni de ne pas croire qu'il reflète les vues de la communauté internationale. Tout récemment, 118 pays du Mouvement des pays non alignés ont appuyé le programme nucléaire iranien. En outre, le Royaume-Uni sait très bien qui est isolé dans le monde – et même dans son propre pays.

*La séance est levée à 20 h 45.*